

*Ministère des Affaires étrangères*

ASSEMBLÉE DES  
FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

**BUREAU**

**DECEMBRE 2011**

*Centre de Conférences ministériel - 27, rue de la Convention 75015 Paris*

## SOMMAIRE

### VENDREDI 16 DECEMBRE 2011 - MATIN

Sous la présidence de Madame Denise REVERS-HADDAD, vice-présidente de l'AFE.....	5
Intervention de Monsieur Édouard COURTIAL, Secrétaire d'État auprès du Ministre d'État, Ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé des Français de l'étranger.....	5
Questions-réponses.....	7

### VENDREDI 16 DECEMBRE 2011 - APRES-MIDI

Sous la présidence de Madame Daphna POZNANSKI, vice-Présidente de l'AFE.....	24
Mouvements intervenus au sein de l'Assemblée.....	24
Approbation des commissions administratives.....	24
Intervention de Monsieur Julien DUBERTRET, Directeur du Budget au ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique, relative au budget de l'État.....	25
Questions-réponses.....	29
Intervention de Monsieur Laurent GARNIER, Directeur des Affaires financières du ministère des Affaires étrangères et européennes, relative au budget 2012 du MAEE.....	39
Questions-réponses.....	41
Intervention de Madame Anne-Marie DESCOTES, Directrice de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, relative au budget 2012 de l'AEFE.....	47
Questions-réponses.....	49
Point d'information sur la préparation des échéances électorales 2012.....	53
Questions-réponses.....	55
Séance des questions orales et d'actualité.....	63
Questions orales.....	63
Question orale n°5 de Monsieur François NIZET, membre élu de la circonscription électorale de Tokyo, relative aux problèmes d'insertion de certains élèves du réseau AEFÉ lors d'un retour dans un établissement scolaire en France.....	63
Question orale n°9 de Monsieur Tanguy LE BRETON, membre élu de la circonscription électorale d'Amsterdam, relative à rendre plus juste et plus clair le mode de calcul des bourses scolaires et saisir préalablement l'AFE pour toute modification.....	64
Question orale n°4 de Madame Claudine LEPAGE, Sénateur représentant les Français établis hors de France, relative aux commissions bancaires qui pénalisent fortement les petites retraites.....	64
Question orale n°1 de Monsieur Philippe LOISEAU, membre élu de la circonscription électorale de Berlin, relative aux statistiques PACS.....	64
Question orale n°6 de Madame Daphna POZNANSKI, membre élu de la circonscription électorale de Tel Aviv, relative à la téléadministration et à la fraude.....	65
Question orale n°10 de Monsieur Tanguy LE BRETON, membre élu de la circonscription électorale d'Amsterdam, relative au remboursement de frais pour les participants bénévoles aux réunions organisées par l'administration à l'étranger.....	65
Question orale n°2 de Monsieur Joël DOGLIONI, membre élu de la circonscription électorale de Caracas, relative au taux de recensement des adresses électroniques des électeurs.....	65
Question orale n°7 de Madame Daphna POZNANSKI, membre élu de la circonscription électorale de Tel Aviv, relative à la fongibilité des crédits alloués à l'aide sociale consulaire.....	65

Question orale n°3 de Madame Claudine SCHMID, membre élu de la circonscription électorale de Genève, relative à la détention d'un Plan d'épargne en actions (PEA) par les Français établis hors de France.....	65
Question orale n°8 de Monsieur Francis NIZET, membre élu de la circonscription électorale de Tokyo, relative aux dispositifs d'aide pour les entreprises créées à l'étranger par des entrepreneurs français.....	66
<b>Questions d'actualité</b> .....	66
Question d'actualité n°2 de Monsieur Richard YUNG, Sénateur représentant les Français établis hors de France, relative à l'indexation, dans certains pays, du plafonnement de la PEC sur l'inflation.....	66
Question d'actualité n°5 de Monsieur Jean-Louis MAINGUY, membre élu de la circonscription électorale de Beyrouth, relative à l'avenir des écoles et des lycées français en Syrie.....	66
Question d'actualité n°7 de Messieurs Jean-Louis MAINGUY et Marcel LAUGEL, membres élus de la circonscription électorale de Beyrouth, relative à la sécurité des Français résidant sur le territoire syrien.....	67
Question d'actualité n°3 de Madame Christiane CICCONE, membre élu de la circonscription électorale de Washington, relative l'application de la circulaire pré-électorale.....	68
Question d'actualité n°4 de Monsieur Tanguy LE BRETON, membre élu de la circonscription électorale d'Amsterdam, relative à la nécessité de communiquer une adresse électronique au consulat.....	69
Question d'actualité n°6 de Monsieur Jean-Louis MAINGUY, membre élu de la circonscription électorale de Beyrouth, relative à l'avenir de la Chancellerie détachée de France à Alep en Syrie.....	69
Question d'actualité n°8 de Monsieur Tanguy LE BRETON, membre élu de la circonscription électorale d'Amsterdam, relative l'uniformisation du processus d'inscription consulaire et à la standardisation du formulaire.....	69
Question d'actualité n°1 de Monsieur Richard YUNG, Sénateur représentant les Français établis hors de France, relative aux agents contractuels de l'État et des établissements publics de l'État en service à l'étranger.....	69

### **SAMEDI 17 DECEMBRE 2011 - MATIN**

<b>Sous la présidence de Madame Daphna POZNANSKI, vice-Présidente de l'AFE</b> .....	70
<b>Examen des demandes de changement de commissions</b> .....	70
<b>Proposition d'avis de la commission des Lois et Règlements</b> .....	70
<b>Intervention de Monsieur François SAINT-PAUL, Directeur des Français à l'étranger et de l'administration consulaire, relative au programme 151 en 2012</b> .....	85
<b>Questions-réponses</b> .....	86
<b>Présentation du budget de l'AFE (Bilan 2011, perspectives 2012) par Monsieur Denis FRANÇOIS, Secrétaire général de l'AFE</b> .....	87
<b>Questions-réponses</b> .....	88
<b>Point d'information sur la formation ouverte aux élus en 2012</b> .....	91
<b>Projet d'ordre du jour de la 16ème session de l'Assemblée des Français de l'étranger</b> .....	92



**ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER**  
**BUREAU DE DÉCEMBRE 2011**

**VENDREDI 16 DECEMBRE 2011 - MATIN**

*La séance est ouverte à 10 h 45 sous la présidence de Madame Denise REVERS-HADDAD, vice-présidente de l'AFE.*

**Madame la Présidente**

Monsieur le Ministre, mon cher Édouard, merci d'être venu devant nous aujourd'hui, comme vous nous l'aviez promis en septembre. Je vous donne la parole.

**INTERVENTION DE MONSIEUR ÉDOUARD COURTIAL, SECRÉTAIRE D'ÉTAT  
AUPRES DU MINISTRE D'ÉTAT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES,  
CHARGE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER**

**Monsieur Édouard COURTIAL, Secrétaire d'État auprès du Ministre d'État, Ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé des Français de l'étranger**

Merci, Madame la Présidente, ma Chère Denise.

Mesdames et Messieurs les Sénateurs, Mesdames et Messieurs les vice-présidents, Mesdames et Messieurs les membres de l'Assemblée des Français de l'étranger, Monsieur le Directeur des Français à l'étranger et de l'Administration consulaire, Mesdames et Messieurs,

Merci tout d'abord de votre invitation à m'exprimer devant vous aujourd'hui. C'est une marque d'intérêt que j'apprécie évidemment. Il est naturel que le Secrétaire d'État chargé des Français de l'étranger entretienne le dialogue avec l'Assemblée des Français de l'étranger.

Lorsque je me suis adressé à vous, en septembre dernier, je vous ai annoncé les grands axes de mon action. Je vous ai dit ce que je ferai. J'ai fait ce que j'ai dit, en premier lieu, je vous ai annoncé que j'irai à la rencontre des Français. Depuis ma nomination, j'ai beaucoup voyagé. Je ne vois pas d'ailleurs comment j'aurais pu faire autrement pour rencontrer nos compatriotes là où ils vivent, pour entendre de vive voix leurs préoccupations, au plus près des réalités.

Chaque fois que j'en ai eu l'occasion, j'ai visité l'établissement d'enseignement français, pour en souligner l'excellence, évoquer les perspectives de développement avec ses responsables et avec les autorités locales, dialoguer avec les élèves et leurs familles, sur le soutien que peut leur apporter l'État et m'entretenir des difficultés du moment avec la communauté éducative.

C'est par exemple ce que j'ai fait au Lycée René Cassin, à Oslo ; au collège et lycée Voltaire à Berlin ; à l'école française de Manille ; au lycée français de Madrid ; au lycée Rochambeau à Washington ou au lycée Jules Supervieille à Montevideo.

Dans cet ordre d'idée, j'ai visité les *Charters School*, à New York et à la Nouvelle-Orléans, forme de partenariat dont nous pourrions nous inspirer pour développer l'enseignement français à l'étranger, dans l'esprit de la labellisation France Éducation.

J'ai aussi voulu aller à la rencontre d'entrepreneurs et de décideurs économiques avec qui, sans restriction ni tabou, j'ai dressé le tableau local de nos forces, de nos chances et de nos atouts, mais aussi de nos faiblesses, de nos handicaps et de nos défauts en matière de compétitivité.

À Wuhan, je suis allé me rendre compte des conditions d'installation et de vie de nos compatriotes venus créer une chaîne de montage automobile au centre de la Chine. J'ai aussi pris la mesure d'opérations plus modestes, comme cette boulangerie

franchisée ouverte par de jeunes entrepreneurs à Georgetown. Je me suis adressé aux élèves de l'Essec à Singapour, pépinière de responsables économiques. Aujourd'hui camarades de promotion assis sur les mêmes bancs, ces garçons et ces filles seront demain des partenaires sans doute, des associés sûrement, des concurrents peut-être, mais ayant en commun d'avoir été formés à l'École française des affaires, quel que soit le contexte, ils se comprendront. Partout, j'ai rencontré des Français dynamiques, entreprenants, courageux et créatifs, dont nous pouvons être fiers. Comme nous pouvons être fiers des représentants des ONG qui, à Haïti, portent haut les couleurs de la solidarité de la France avec les peuples déshérités. Comme nous pouvons être fiers de nos associations qui se dévouent pour nos compatriotes dans le besoin. Je l'ai par exemple constaté lorsque j'ai visité la maison de retraite à Santiago du Chili, qui adoucit les vieux jours de nos compatriotes.

Je vous ai dit ensuite que je souhaitais travailler avec les élus. Je voudrais à cet égard souligner la qualité de mon dialogue avec les élus de l'Assemblée des Français de l'étranger à chacune de mes étapes. J'en témoigne, les relations ont toujours été des plus cordiales, dans le plus parfait esprit républicain. Les échanges ont toujours été très constructifs, car évoqués sur place, les problèmes locaux apportent une plus-value incontestable à leur compréhension. Je l'ai fait également le 10 novembre, dans le contexte parlementaire, lors d'une audition par la commission des Affaires étrangères et des Forces armées du Sénat. Les débats ont été riches et denses sur les thèmes de la sécurité, de la protection sociale ou de l'enseignement. Sujets dont je voudrais vous faire remarquer qu'ils figurent expressément dans mon décret d'attribution. C'est une innovation importante sur laquelle je veux mettre l'accent. J'ai beaucoup apprécié ce contact de terrain. Je tire de l'expérience acquise plusieurs enseignements, idées ou réflexions dont je voudrais maintenant vous faire part. D'abord, il me paraît nécessaire d'avoir une approche globale de la situation des Français de l'étranger, ce n'est pas la simple transposition de celle des Français de métropole ou d'Outre-mer. Les différentes mesures utiles, intelligentes et pertinentes prises en leur faveur ces dernières années, doivent désormais être restituées, resituées dans un ensemble cohérent, avec des perspectives à moyen et long terme. Quelle politique voulons-nous pour les Français de l'étranger ? Quelle place doivent-ils avoir sur notre échiquier national ? Loin de les atténuer, de les aplanir ou de les ignorer, cette vision globale doit prendre en compte les particularismes géographiques ou sociologiques.

C'est le sens des tables rondes géographiques qui ont été inaugurées lors de session de septembre. Elles me semblent nécessaires. De mon point de vue, il faut les maintenir, les enrichir et bien les préparer, afin qu'elles permettent de cerner des problématiques dans toute la variété de leurs aspects, de les examiner de façon approfondie, afin d'esquisser des solutions.

Je vous propose de prolonger cette vision des choses, en dressant un panorama des conditions de vie dans chaque région du monde, en commençant par l'Europe, pour rester cohérent avec la première table ronde. Menée et coordonnée par la commission de l'Union européenne, avec l'appui de tous les élus de la zone, cette étude ferait émerger des problématiques et des propositions de solutions par pays et de façon synthétique, pour l'ensemble du continent. Un premier rapport d'étape pourrait être présenté lors de la prochaine session.

Je suis convaincu que les Français de l'étranger sont une vraie richesse pour la France. Il est facile de dire qu'ils sont aux avant-postes de la mondialisation, qu'ils comprennent ou mieux encore, qu'ils ressentent physiquement et instinctivement les pulsations de ce monde avec toutes les forces qui le parcourent. Cela est facile, oui, mais telle est la vérité ! Ils ne sont ni des inclassables partis courir l'aventure ou des originaux en mal d'exotisme. Vous le savez bien, cette image n'a rien à voir avec la vérité. Pourtant, elle persiste dans l'esprit de beaucoup ; c'est pourquoi il nous faut aider les Français de l'étranger à s'en débarrasser. Le projet d'une année des Français de l'étranger en 2014 que j'évoquais en septembre me paraît être un moyen de mieux faire connaître les Français de l'étranger qui, pendant un an, pourraient se mettre en valeur en montrant leurs réalisations, leurs projets et leurs créations. Ce serait une excellente occasion, inédite de surcroît, de montrer toutes leurs capacités, tout leur talent et tous leurs savoir-faire. Ce n'est pas un gadget, j'ai la conviction qu'ils ont une chance à saisir. Je réitère donc ma proposition d'étudier ce projet, car si l'Assemblée des Français de l'étranger ne le porte pas, qui le fera ? En outre, je crois aussi qu'il faut appeler l'attention des Français de l'étranger sur l'interprétation que l'on ne manquera pas de faire de leur participation au scrutin de l'année prochaine. Elle sera analysée, non seulement comme la mesure de leur civisme, mais aussi comme le signe de leur volonté clairement affirmée de faire partie de la Nation, de peser sur ses choix, de faire véritablement entendre la voix d'une composante désormais importante du peuple français. À travers les scrutins de 2012, les Français de l'étranger ont une carte majeure à jouer. Il faut qu'ils le comprennent et qu'ils saisissent cette occasion.

J'ai trouvé aussi dans les consulats généraux, consulats et sections consulaires que j'ai visités, des femmes et des hommes dévoués, compétents et disponibles. Nous avons, avec notre réseau consulaire, un instrument d'excellence. Il est sans équivalent. Soyez assurés – et je le dis de la façon la plus claire devant vous, devant les Sénateurs et le Directeur des Français de l'étranger et de l'administration consulaire – que je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour le préserver et le soutenir. Partout le travail de préparation des élections est bien engagé. Les encouragements à s'inscrire sur les listes électorales consulaires ont porté leurs fruits. Le cap du million d'électeur a été franchi ces derniers jours. Le millionième est un jeune diplômé d'une école de Grenoble qui vient de s'établir à Moscou, M. Elie ZELERANSKI qui doit entendre vos applaudissements.

*(Applaudissements).*

J'ai aussi pu mesurer les progrès de l'administration électronique et son impact sur nos compatriotes. Succédant au Guichet d'administration électronique, monconsulat.fr que j'annonçais en septembre, est opérationnel depuis le 18 novembre. Déjà plus de 25 000 connexions ont été enregistrées. De mon point de vue, monconsulat.fr a vocation, à terme, à remplir la même mission et à rendre les mêmes services à l'égard des Français de l'étranger que monservicepublic.fr. En tout état de cause, le succès de son lancement est de bon augure pour le vote électronique.

Mesdames et Messieurs, partout aussi, on m'a alerté sur ce que les Français considèrent comme des lourdeurs administratives. Mais, faisons honnêtement la part des choses : s'il faut combattre la complexité, elle se justifie parfois dans l'intérêt même des administrés. C'est le cas en matière de documents d'identité ou de voyages, pour se prémunir contre les risques de fraude. Parfois, j'en conviens, ce risque de fraude doit être ramené à sa juste proportion. Je voudrais aborder à ce propos la question des certificats de vie ou d'existence - et je vois Michèle MALIVEL qui s'était entretenue de ce sujet sourire - non seulement parce que j'en ai pris l'engagement lors de mon intervention au Sénat le 22 novembre dernier, en réponse à une question de Madame Claudine LEPAGE, mais aussi parce que c'est à mon sens un véritable cas d'école qui illustre la démarche qu'il convient de suivre. C'est une préoccupation ancienne encore mise en exergue par la table ronde Europe. Elle répond à notre objectif commun visant à faciliter la vie des Français. La transposition en bloc à l'étranger d'un dispositif concernant les Français vivant sur le territoire national conduit à une impasse. Une approche d'ensemble, une vue globale est nécessaire, car les enjeux sont multiples. Un enjeu administratif : quelles procédures mettre en œuvre ? Qui établira le formulaire ? Quand ? Selon quelle fréquence ? L'administration a besoin de ces réponses pour s'organiser. Un enjeu de relation avec les administrés : le nouveau dispositif doit être simple, rapide et présenter des avantages certains par rapport à la situation précédente. Il ne doit pas faire peser la suspicion sur celui à qui on réclame le certificat de vie. Un enjeu en matière de lutte contre la fraude : évidemment, dans leur grande majorité, les retraités ne sont pas des fraudeurs. Mais, lutter contre la fraude est l'intérêt de tous. Convenons qu'en matière de versement de pensions, les risques de fraude ne sont pas nuls ; convenons aussi que le fait de demander une fois par an un certificat de vie ne prémunit pas contre le versement indu d'une pension si le décès survient avant la prochaine demande de preuve d'existence. C'est une population ciblée, mais qui ne concerne pas que des retraités français. L'approche d'ensemble ne fait pas obstacle à des solutions différentes selon le cadre géographique. Enfin, pour toutes ces raisons, seule une réflexion ministérielle permettra d'aboutir. Des contacts ont déjà eu lieu au niveau de mon cabinet. J'ai obtenu, comme je l'ai annoncé, qu'une large concertation soit engagée. Elle débutera en janvier.

Mesdames et Messieurs, devoir repousser la solution à un problème dont toutes les ramifications échappent à nos compatriotes retraités a un côté agaçant. Je déplore que l'émergence de solutions opérationnelles à des problèmes anciens bien connus prenne autant de temps. Mais, comme je l'ai dit à l'adresse des Sénateurs de la commission des Affaires étrangères et des Forces armées du Sénat, mon rôle ne consiste pas à faire des coups, ni à vouloir attacher mon nom à une loi ou à me lancer dans des réformes qui ne verraient pas le jour avant l'élection du Président de la République et les élections législatives. Je veux faire œuvre utile. Je veux mettre toute mon énergie, ma capacité d'écoute et ma ténacité à faire avancer les dossiers concrets et à trouver des solutions pratiques. C'est ainsi que je conçois mon rôle de Secrétaire d'État chargé des Français de l'étranger. Voilà, Mesdames et Messieurs, les quelques mots que je voulais avoir devant vous, en vous remerciant pour votre accueil et en vous disant très sincèrement, après l'usage de ces deux mois et demi d'expérience, d'abord la fierté et l'honneur qui sont les miens, de pouvoir servir au sein du gouvernement, maintenant Français de l'étranger à vos côtés, mais aussi la richesse des dialogues que j'ai pu avoir avec celles et ceux d'entre vous que j'ai pu rencontrer sur le terrain.

Merci beaucoup.

*(Applaudissements).*

#### **Madame la Présidente**

Merci, Monsieur le Ministre. Mes chers collègues, j'ai déjà quelques demandes de prise de parole. Je vais simplement vous demander d'être concis, de laisser à tous nos collègues la possibilité de s'exprimer.

#### **QUESTIONS-REPONSES**

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur John MAC COLL.*

#### **Monsieur John MAC COLL, membre élu de la circonscription de Sydney**

Merci.

Bonjour, Monsieur le Ministre. John MAC COLL, Conseiller élu en Australie et en Océanie. J'interviens ici en tant que Président de la commission des Affaires culturelles, et l'Enseignement et de l'Audiovisuel extérieur.

En tant que Président de cette commission depuis une douzaine d'années, je suis fier de la qualité des travaux de cette commission dans ces trois domaines et des échanges et débats que nous avons régulièrement avec des personnalités invitées : Anne-Marie DESCOTES ici présente, que nous auditionnons. Mais, toujours avec des résultats, des débats riches et fructueux. Les résolutions que nous élaborons au sein de cette Assemblée dans ces trois domaines, le sont dans la mesure du possible et pour la plupart, votés à l'unanimité.

Je commence par l'Enseignement français à l'étranger. J'ai bien noté votre intervention, la place que vous y réservez. Vous le savez déjà, l'enseignement français à l'étranger, par son opérateur principal, l'AEFE, est un fleuron de la présence française à l'étranger. Non seulement un fleuron, mais aussi un outil et un atout pour le développement de notre présence à l'étranger, sur les plans économiques, culturels et politico-stratégiques. D'autres importants pays qui nous concurrencent commencent à investir fortement dans ce domaine. Au nom de mes collègues, je demande que les moyens dans le contexte budgétaire difficile, ne soient pas touchés, soient en fait sanctuarisés pour ne pas mettre en péril ce bel outil si nécessaire au développement de la présence de la France à l'étranger.

Je mentionnerai trois autres points : le problème de la dotation en ressources humaines concernant non seulement notre réseau d'enseignement français à l'étranger, mais aussi le réseau culturel, c'est-à-dire la nécessité d'avoir un vivier de titulaires suffisant pour faire vivre ces réseaux en expansion. Le deuxième problème concerne le développement des sections baccalauréat professionnel à l'étranger. Pour les affaires culturelles, l'articulation semble difficile entre le nouvel opérateur Institut Français et les Alliances françaises. Sur l'audiovisuel extérieur, en dépit de l'intérêt de la volonté du chef de l'État, le paysage semble encore trouble et troublé. Comme vous le voyez, les enjeux et les défis sont énormes. Mais vous pouvez compter sur les membres de cette Assemblée et sur leur expérience pour vous aider dans votre mission.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Robert-Denis DEL PICCHIA, Sénateur représentant les Français établis hors de France.*

**Monsieur Robert-Denis DEL PICCHIA, Sénateur représentant les Français établis hors de France**

*Inaudible (hors micro).* ...On ne peut pas dépasser les deux minutes trente maximum. Et au bout de ce temps, on coupe la parole. C'est la règle des assemblées.

**Madame la Présidente**

Vous avez tous entendu. Monsieur Mainguy, s'il vous plaît, rapidement.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean-Louis MAINGUY.*

**Monsieur Jean-Louis MAINGUY, membre élu de la circonscription de Beyrouth**

Madame la Présidente,

Permettez-moi tout d'abord de ne pas pouvoir souscrire à cette rapidité que vous souhaitez dans ma question. Il y a Chers Collègues quelquefois des situations – je parlerai de la Syrie bien sûr – qui appellent tout de même à être un peu plus longues, afin que vous toutes et vous tous compreniez ce qu'il se passe réellement sur le terrain. Nous sommes là pour cela, alors permettez-moi d'être un peu plus long que les deux minutes trente imparties. Merci.

Monsieur le Ministre,

J'ai suivi avec beaucoup d'intérêt votre réponse suite à l'intervention du Sénateur Christiane KAMMERMANN, hier, jeudi 15 décembre au Sénat. Celle-ci portait sur la protection des Français en Syrie. Étant en contact constant avec nos compatriotes de Damas, d'Alep et de la province nord de Syrie, permettez-moi de vous poser les trois questions précises qui préoccupent aujourd'hui les Français qui y résident.

La première : Qu'en est-il de leur avenir et de la présence française en Syrie ? La seconde : Qu'en est-il de l'avenir des écoles françaises en Syrie ? La troisième : Qu'en est-il de la sécurité des Français en Syrie ? Ce sont donc trois questions d'importance. Et tout d'abord, l'avenir des Français de Syrie. Pour rappel, nos trois mille ressortissants...

(Bruits dans l'Assemblée)

**Madame la Présidente**

La question a été posée, Monsieur MAINGUY.



**Monsieur Jean-Louis MAINGUY**

Ne voulez-vous pas avoir les éléments nécessaires pour la réponse ? D'accord, je peux m'arrêter là, mais cela est très dommage, parce que notre rôle d'informateur au niveau de tout ce que nous devons remonter comme information de terrain est totalement obturé, j'en suis navré. Merci.

**Madame la Présidente**

Je pense que nous avons compris votre intervention, Monsieur MAINGUY.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.*

**Madame Martine SCHOEPPNER, membre élu de la circonscription de Munich**

Je vais être très rapide. C'est une intervention que je fais en tant que Rapporteur général de la commission des Lois.

Monsieur le Secrétaire d'État, où en est la résolution présentée en mars par l'AFE concernant la prorogation du mandat de la commission temporaire de la Sécurité et son éventuelle transformation en commission permanente, à laquelle Monsieur Alain JUPPÉ, dans son discours de septembre, s'était montré favorable ?

Merci.

*Madame la Présidente la remercie et donne la parole à Monsieur Pierre OLIVIERO.*

**Monsieur Pierre OLIVIERO, membre élu de la circonscription de Genève**

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Ministre, Pierre OLIVIERO, de la circonscription de Suisse qui, je vous le rappelle, est la plus importante ou du moins la plus nombreuse du monde. Nous avons dépassé de loin les 100 000 électeurs qui pourront voter pour les présidentielles, mais également pour les législatives, ce qui représente tout de même 10% du chiffre que vous avez annoncé.

Ma question sera la suivante : vous avez dit que vous aviez énormément voyagé dans le monde. Je vous ai écouté avec beaucoup d'attention, je vous en félicite et je m'en réjouis pour mes collègues qui ont eu la chance de vous recevoir. Je voudrais simplement vous rappeler qu'en Suisse, nous avons des lycées, des écoles de très grande qualité et bien entendu, je souhaiterais que vous puissiez envisager, sur votre calepin, de venir nous rendre visite et, si vous le voulez bien, accompagné de Monsieur Serge MUCETTI, qui est notre ami.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Richard YUNG, Sénateur représentant les Français établis hors de France.*

**Monsieur Richard YUNG, Sénateur représentant les Français établis hors de France**

Merci.

Je ne vais pas commencer la campagne maintenant. Trois points à Monsieur le Ministre. D'abord, je voudrais être rassuré – et beaucoup d'entre vous devez être dans ce cas – sur l'avenir d'un amendement fiscal que nous avons vu hier, signé par Monsieur MARINI, qui viserait à imposer la CSG aux revenus patrimoniaux des Français non résidents. Cet amendement a été – merci ! – repoussé par la commission des Finances du Sénat et par le Sénat lui-même, mais je voudrais être sûr qu'il ne réapparaîtra pas à l'Assemblée nationale, car nous considérons en l'occurrence que ce serait une mauvaise façon. La CSG, vous le savez, vise à combler le déficit de la Sécurité sociale et donc, la faire payer à des non-résidents qui n'en profitent pas aurait quelque chose d'au moins paradoxal.

Deuxième point, c'est une question qui a déjà été soulevée, mais je la redis, nous y reviendrons souvent : nous avons des inquiétudes sur l'avenir du financement de l'AEFE. Je l'ai dit dans le rapport que j'ai fait pour la discussion du budget. Je ne développe pas les différents points sur les pensions civiles, sur les coups de rabots donnés à la dotation, sur les différents éléments, qui font que nous sentons qu'il n'y a pas la volonté de permettre le développement financier de l'AEFE, alors même que la demande d'enseignement est énorme.

Troisième et dernier point sur les élections : je rejoins vos paroles pour remercier les personnels des consulats d'organiser ces deux scrutins et un point nous préoccupe. Nous avons saisi la commission nationale de contrôle des comptes de campagne, en particulier sur le problème délicat des candidats qui sont en même temps ministres, car se pose légitimement la question de

savoir comment se fera l'imputation à l'un ou l'autre de leurs déplacements, soit à leur activité de ministre, soit à leur situation de candidat. Cette question n'est certainement pas facile. La commission vient de répondre sur le problème de l'élection présidentielle, mais le problème se pose pour les candidats à l'étranger. Sans vouloir vous remettre en cause, nous nous posons aussi la question de savoir ce qu'il en est pour vous-même. Il est tout à fait légitime que vous ayez une activité politique à l'étranger. Mais en même temps, comment se différencie-t-elle de l'activité normale du ministre et comment ceci sera-t-il imputé aux comptes de campagne.

*(Applaudissements).*

*Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur Claude CHAPAT.*

**Monsieur Claude CHAPAT, membre élu de la circonscription de Berlin**

Monsieur le Ministre,

J'ai pris bonne note de votre souci de voir une très forte participation aux prochaines élections de 2012. Vous avez également mentionné l'outil monconsulat.fr. Cependant, à la demande de plusieurs de mes concitoyens, j'ai dû constater des dysfonctionnements dans ce site et notamment l'impossibilité d'y créer des comptes. Il apparaît une petite fenêtre avec des signes cabalistiques qu'il faut recopier. Plusieurs personnes ont essayé, cela ne fonctionne pas. Moi-même, cela fonctionne parce que j'avais déjà un compte sur GAEL. Il semble que lorsque l'on veut créer un nouveau compte, cela ne fonctionne pas. Y a-t-il une amélioration à apporter ? Je vous remercie.

*Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Jean-Pierre CAPELLI.*

**Monsieur Jean-Pierre CAPELLI, membre élu de la circonscription de Genève**

Monsieur le Secrétaire d'État,

Je vous ai entendu parler d'un Code des Français de l'étranger et puis maintenant, d'une vision globale des Français de l'étranger. Je voudrais donc aborder avec vous un point qui nous tient à cœur.

Peu avant la session de septembre, un article était paru dans la presse, faisant apparaître que plusieurs ministères s'adressaient à Monsieur VAN ROEKEGHEM, qui est le Directeur de la Caisse nationale d'assurance maladie, parce que des tests avaient été faits et il semblait qu'un certain nombre de millions étaient indument dépensés par des Français qui habitaient à l'étranger et qui venaient se faire soigner en France. Avec cela, on extrapolait d'une manière extraordinaire et on parlait d'une somme folle de centaines de millions dont les Français de l'étranger seraient la cause. Donc, il me plairait beaucoup que vous contactiez Monsieur VAN ROEKEGHEM, parce que comme vous le savez, les retraités à l'étranger ont droit à la Carte vitale. Certains ont le droit de venir se faire soigner en France dans le cadre de conventions bilatérales et je souhaiterais que l'on cesse de stigmatiser les Français de l'étranger. Pour ce faire, il s'agirait que ce Monsieur nous dise très clairement quelles catégories de Français de l'étranger ont le droit de venir se faire soigner en France. Il serait souhaitable que vous alliez dans le sens d'un affranchissement du principe de territorialité.

Je ne pense pas avoir dépassé mon temps. Je voudrais simplement m'assurer également, Monsieur le Secrétaire d'État, que lorsque vous vous déplacez, vous rencontrez bien tous les conseillers. Je dis bien tous et non seulement des conseillers que, dans d'autres réunions privées, dans le cadre de vos activités politiques – légitimes – vous rencontrez alors. Je voudrais que vous portiez une attention particulière à bien rencontrer tous les conseillers.

Je vous remercie.

**Madame la Présidente**

Merci, Monsieur CAPELLI.

Mes chers collègues, Monsieur le Ministre va répondre à la première série de questions et nous reprendrons ensuite.

**Monsieur le Secrétaire d'État Édouard COURTIAL**

Quelques éléments de réponse, d'abord pour répondre à John MAC COLL, je salue également la richesse du travail de la commission à laquelle il appartient. Vous avez pointé les mots que j'ai employés à l'égard de l'enseignement français à l'étranger et s'il en est un que j'ai mesuré parmi d'autres à travers tous ces voyages, c'est l'excellence de notre réseau scolaire à l'étranger. Pour la France, il constitue un point d'appui exceptionnel. Avec 480 établissements scolaires, dont 380 relèvent du réseau AEFE, elle est le pays au monde qui en fait le plus pour la scolarisation de ses ressortissants à l'étranger. C'est par

ailleurs l'occasion pour elle de créer des liens incroyables entre les nationaux qui fréquentent, dans ces pays, notre réseau scolaire. Sur 300 000 élèves scolarisés chaque jour dans ce réseau, seuls 100 000 sont français, donc 200 000 nationaux non français fréquentent nos lycées et créent par là même un lien absolument indéfectible avec notre pays. C'est pour cela que comme vous tous ici réunis, je suis excessivement soucieux de la pérennisation du renforcement même de ce réseau, qui est un outil majeur en termes de rayonnement politique, économique et culturel pour notre pays. Je suis très attentif à la pérennisation de ces moyens, qui ont été sacralisés, s'agissant de la période 2011/2013, dans le triennium qui a été présenté le 15 juin dernier en Conseil des ministres, par le ministre d'État Alain JUPPÉ. Mais, comme vous, je n'en ferai jamais assez en termes de vigilance et j'espère aussi avoir répondu au Sénateur YUNG sur ce sujet. Je reviendrai sur les autres points qu'il a abordés tout à l'heure.

S'agissant de la question de nos ressortissants français en Syrie, quelques mots près de Jean-Louis MAINGUY, d'abord avoir une pensée pour les 3 000 Français qui sont là-bas et qui s'inquiètent – et je comprends la question qui est la vôtre – j'ai eu l'occasion de répondre très précisément au Sénat hier à cette question, je vous renvoie la réponse, s'agissant du fait que l'État, aujourd'hui, assure une permanence totale dans nos postes consulaires, en particulier à l'ambassade, à n'importe quelle heure du jour et de la nuit pour recevoir nos ressortissants et prévoir avec eux d'éventuels rapatriements. C'est une vraie question, vis-à-vis de laquelle nous sommes très attachés et très soucieux.

Martine SCHOEPPNER a évoqué la résolution qui tend à prolonger la commission de la Sécurité. Il faut lui répondre que l'arrêté sera pris en janvier 2012, prolongeant de manière encore temporaire cette commission. Nous serons alors à la fin du mandat actuel et la prolongation sera prise par arrêté au mois de janvier.

Pierre OLIVIERO a dit qu'il pointait du doigt les conseillers de votre Assemblée qui avaient eu la chance de me recevoir. Je le remercie pour ces paroles aimables, mais je voudrais lui dire aussi qu'il ne m'a pas échappé qu'il avait eu d'autres paroles très aimables à l'égard de Serge MUCETTI, qui m'a tout de suite susurré : « Je ne l'ai pas payé ! ». S'agissant de ma visite en Suisse, elle est programmée le 12 janvier. Évidemment, je ne peux pas ne pas avoir une attention particulière pour cette communauté française si importante, vous avez dit la plus importante par le nombre, en tout cas.

Le Sénateur YUNG m'a interrogé sur l'amendement fiscal, qui est une initiative parlementaire – vous l'avez dit vous-même – du Rapporteur MARINI sur l'imposition d'une CSG sur les revenus patrimoniaux des non-résidents. Je fais œuvre commune avec vous. Vous me dites que vous ne voulez pas le revoir apparaître à l'Assemblée, je ne maîtrise pas non plus toutes les initiatives parlementaires à l'Assemblée, mais mon travail consiste à faire du lobbying à vos côtés et ma position est claire sur le sujet. Vous avez évoqué l'avenir du financement de l'AEFE, je crois y avoir répondu en répondant à John MAC COLL il y a quelques instants. Et puis surtout, vous avez évoqué le sujet de la commission nationale des comptes de campagne et l'imputation éventuelle de déplacements ministériels pour des candidats dans des circonscriptions à l'étranger qui sont pour l'instant au gouvernement. De manière plus générale, vous avez aussi posé la question du cloisonnement entre mes activités politiques et l'exercice de ma fonction ministérielle. Comme vous l'avez rappelé, la commission nationale des comptes de campagne s'est prononcée ce matin ou hier sur une question émanant de députés du groupe socialiste à l'Assemblée nationale sur une éventuelle imputation dans les comptes de campagne des voyages du Président de la République. Elle a clairement fait le distinguo entre ce qui relève d'une activité programmatique sur les engagements qui pourraient être les siens lors de la prochaine campagne électorale et le reste et, dans ce cas-là, une éventuelle imputation possible. Je pense qu'il en sera exactement de même pour les ministres qui sont amenés à circuler dans les circonscriptions dans lesquelles ils sont candidats.

S'agissant de ma personne, je vous renvoie à toutes les déclarations publiques que j'ai pu faire au cours de ces déplacements, qui ont été nombreux depuis deux mois et dix jours. Je suis allé dans 18 pays, j'ai visité plus de 25 villes et à chaque fois, je n'ai pas eu une virgule qui laisse penser à une ambiguïté sur le rôle qui est le mien. J'ai parlé à toutes et à tous de manière républicaine, sur les sujets de fond qui intéressent nos ressortissants français à l'étranger, en étant excessivement précautionneux, justement, qu'il n'y ait pas de mélange de genre. En aucun cas les moyens de l'État ne sont mis à ma disposition à des fins politiques. Je vous assure que certains de vos amis conseillers peuvent en témoigner. De la même façon, cela me permet aussi de répondre à Jean-Pierre CAPELLI qui s'interrogeait de savoir si je rencontrais bien tous les conseillers AFE dans ces déplacements. Je dois vous dire que je les rencontre absolument tous. En tout cas, s'ils ne sont pas là, c'est qu'ils ne pouvaient l'être, mais je suis soucieux d'avoir un discours et j'ai pointé le fait dans mon discours, il y a quelques instants, que ces conversations ont toujours été constructives et très républicaines. Au-delà des convictions politiques différentes qui peuvent animer les uns et les autres, nous avons tous à cœur d'essayer de faire avancer ce grand sujet qu'est celui du quotidien de nos Français de l'étranger.

S'agissant de Claude CHAPAT, qui a évoqué les problèmes de création de nouveaux comptes sur monconsulat.fr, avec la sincérité qui m'anime, je dois vous dire que je n'ai pas de réponse aujourd'hui, mais j'ai sur ma droite François SAINT-PAUL, qui va vous répondre techniquement sur ce qui apparaît être voulu.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur François SAINT-PAUL, Directeur des Français à l'étranger et de l'administration consulaire.*

**Monsieur François SAINT-PAUL, Directeur des Français à l'étranger et de l'Administration consulaire**

Merci, Monsieur le Ministre.

Cette histoire de recopier des lettres est quelque chose de volontaire. C'est ce que l'on appelle un « captcha », pour éviter que des ordinateurs puissent procéder de façon automatique. Il peut y avoir des difficultés, mais quand même, je voudrais citer les chiffres pour vous dire que nous considérons vraiment que monconsulat.fr est un vrai succès, qui dépasse ceux que Monsieur COURTIAL citait.

Au 14 décembre 2011, le nombre de personnes distinctes qui se sont connectées sur monconsulat.fr, qui a été créé le 21 novembre, s'élève à 48 301 ; le nombre total de connexions à 52 026 ; le nombre de comptes monconsulat.fr créés à 38 604. C'est vraiment une opération. On doit pouvoir aller plus loin, mais c'est quelque chose qui fonctionne très bien.

**Monsieur le Secrétaire d'État Édouard COURTIAL**

Juste aussi pour répondre à Jean-Pierre CAPELLI, qui a pointé des articles de presse qui faisaient état de la stigmatisation des Français de l'étranger à travers la lutte contre la fraude. Évidemment, la lutte contre la fraude est un combat que nous partageons tous, je l'espère. C'est le meilleur moyen d'assurer tous nos systèmes de protection sociale en particulier. Néanmoins, je dois lui répondre que par expérience, je sais que l'on ne maîtrise pas toujours tout ce que la presse présente dans ses dossiers. En tout état de cause, dans un cadre plus général, c'est une distorsion de l'image de ce que sont nos Français à l'étranger. Vous avez pointé les retraités en particulier, il en va de notre devoir à toutes et à tous, quelles que soient nos responsabilités, que de changer cette image. C'est pour cela que je souhaitais que 2014 soit l'année consacrée aux Français à l'étranger. En tout cas, j'ai bien pris note de votre demande et je demanderai un point précis à Monsieur VAN ROEKEGHEM sur le sujet.

Un dernier mot pour revenir sur ce qu'avait dit Monsieur MAINGUY et lui dire que je discuterai personnellement avec lui à l'issue de cette réunion, du sujet Syrien s'il en est d'accord, parce que je sentais quand même une petite frustration par la non-possibilité de poser la totalité de ses questions, mais je voudrais que l'on ait un discours de terrain sur le sujet.

Merci.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Olivier CADIC.*

**Monsieur Olivier CADIC, membre élu de la circonscription de Londres**

Merci, Madame la Présidente, Monsieur le Ministre.

Je suis élu du Royaume-Uni et j'ai appris que vous alliez venir très prochainement à Londres pour inaugurer notre collègue français bilingue, qui est une très belle réussite du Plan-école, dont je me réjouis. J'espère qu'à cette occasion – c'est presque une invitation que j'aimerais faire – vous viendrez au Centre Charles Péguy, qui est un endroit où l'on place actuellement plus de 700 jeunes par an – c'est le plus grand succès pour nos CCEFP – car cela serait un vrai soutien de votre part. Le 30 septembre 2011, vous aviez délégué votre directeur de cabinet, Serge MUCETTI, pour rencontrer les élus de l'AFE de la zone Europe. Je l'avais alerté sur un grand problème de discrimination lié au certificat de vie, dont vous venez de parler. Pour les résidents en Europe, c'est une discrimination qui commence à faire l'objet de procédures dont je me suis fait l'écho. Depuis quelques semaines, des retraités d'Allemagne et du Royaume-Uni m'ont informé qu'une caisse de retraites de cadres acceptait désormais le certificat sur l'honneur, je suis heureux de partager ce progrès avec vous. J'ai pris connaissance de votre discours tenu devant les Français de Stockholm le 13 décembre dernier et je me réjouis de découvrir que vous souhaitiez que des formalités comme le versement des pensions ou les demandes de bourses scolaires soient dispensées de la production de certains certificats, qui alourdissent les démarches des Français de l'étranger. Je voudrais vous remercier de cet engagement si important pour les Français de l'étranger. Pouvez-vous fixer des objectifs en termes de délais, pour aligner la procédure pour toutes les caisses de retraite, pour les retraités établis en France avec ceux établis dans l'Union européenne ? Merci.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Monique MORALES.*

**Madame Monique MORALES, membre élu de la circonscription de Madrid**

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Ministre, merci de vous être intéressé au certificat de vie, nous en avons longuement discuté lorsque vous êtes venu à Madrid.

**Monsieur le Secrétaire d'État Édouard COURTIAL**

Où j'ai eu la joie de vous rencontrer.

**Monsieur Monique MORALES**

Merci.

En effet, il faut simplifier les procédures. Mais, je pense qu'il ne faut pas oublier non plus les contacts avec les autorités locales, car c'est avec celles-ci que nous avons le plus de difficultés également dans les pays de résidence des Français de l'étranger.

J'ai bien relevé aussi l'importance que vous voulez donner aux tables géographiques et j'ai remarqué avec un certain plaisir, que vous parliez des spécificités, sans nommer ce mot, des Français de l'étranger. Alors, allez-vous avoir la volonté politique d'aller jusqu'au bout dans cette reconnaissance de la spécificité des Français de l'étranger et de faire sauter ce verrou dont on a beaucoup parlé ici – la territorialité – pour permettre d'exporter certaines aides qui sont versées en France, mais qui ne sont pas exportables ? Permettre d'augmenter par exemple le fonds d'action sociale qui est nettement insuffisant pour régler les problèmes des Français en difficulté. Alors, comment envisagez-vous de matérialiser la spécificité des Français de l'étranger ? Je vous remercie.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Hélène CONWAY, Sénateur représentant les Français établis hors de France.*

**Madame Hélène CONWAY, Sénateur représentant les Français établis hors de France**

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Secrétaire d'État,

Vous avez rappelé les nombreux déplacements que vous avez effectués depuis votre nomination et, pour reprendre vos paroles, vous avez dit que vous souhaitiez acquérir une expérience de terrain. Tout cela est très bien, mais je voudrais simplement deux précisions : quels sont les dossiers dont vous vous êtes saisis depuis votre nomination ? Vous avez déjà mentionné un certain nombre de points. Les conseillers vous questionnent sur des points précis. Mais, de quels dossiers vous êtes-vous saisis ? Sur lesquels travaillez-vous déjà ?

Par ailleurs, je m'intéresse particulièrement au programme 151 et j'aimerais savoir comment votre secrétariat d'État s'inscrit budgétairement dans ce programme.

Merci.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Francis NIZET.*

**Monsieur Francis NIZET, membre élu de la circonscription de Tokyo**

Monsieur le Ministre,

Merci encore de votre intervention et merci de la riche idée d'organiser en 2014 une année des Français de l'étranger. Il faut souhaiter que cette année soit un peu à l'image des années croisées, plutôt une année des Français métropolitains croisés avec les Français de l'étranger, en tout cas que la communion se fasse. J'aimerais également témoigner que le fonctionnement du site monconsulat.fr est tout à fait acceptable et fonctionne parfaitement bien. Il faut que le vote électronique, à l'occasion des élections législatives, fonctionne aussi bien, puisque les précédentes expériences étaient particulièrement détestables d'un point de vue technique.

J'interviendrai sous deux casquettes. La première est celle d'un candidat dans la onzième circonscription, dite Asie-Océanie, je dois témoigner que la commission de contrôle des comptes de campagne n'est pas très efficace en ce qui concerne les réponses données par le service juridique, qui est en fait complètement inexistant. J'ai plusieurs questions, pour ne pas dire des dizaines, qui sont restées lettre morte et l'accompagnement des candidats qui ne sont pas investis comme moi est très difficile. Je ne parle pas – et je crois que les candidats investis ont la même difficulté – d'ouvrir des comptes bancaires, puisque la plupart des organismes bancaires privés refusent d'ouvrir des comptes de campagne. Je parle des banques majeures comme

le Crédit Lyonnais, par exemple. Lorsque l'on a la chance d'avoir la possibilité d'ouvrir un compte de campagne, on ne bénéficie pas de carte de crédit ou de chéquier, si bien que l'on doit faire des virements. Je vous dis donc par là que l'application à l'étranger du dispositif d'accompagnement du candidat est extrêmement difficile, avec en plus une commission qui ne nous accompagne absolument pas. Je ne parle pas du retard de publication des décrets majeurs. Nous avons été forcés de nous brider en campagne, pour savoir de combien nous pouvions disposer, ne serait-ce que pour le plafond de remboursement des frais de voyage.

Deuxième chose, beaucoup plus partielle, on a parlé de la communauté des retraités, des difficultés avec les certificats de fin de vie ; une autre communauté est plus minoritaire, celle des handicapés et des enfants handicapés. L'AEFE fait un travail remarquable d'accompagnement et d'accueil de ces élèves dans les établissements du réseau. Il y a une petite spécificité qui est celle de l'AVS (Assistance de vie scolaire) qui n'est absolument pas servie à l'étranger. Cela touche quelques dizaines ou centaines de cas, mais c'est suffisamment émouvant pour que votre secrétariat d'État se penche sur la question.

Je vous remercie.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA.*

**Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA, membre élu de la circonscription de Vienne**

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Ministre,

Merci d'avoir fait confiance à l'Assemblée des Français de l'étranger et particulièrement à la commission de l'Union européenne, en lui demandant d'établir un panorama des difficultés que peuvent rencontrer les Européens dans leur vie au quotidien, d'autant plus que dans cette période où l'Europe est un peu molestée, nous aurons peut-être besoin de cela également pour redonner un sentiment européen à nos compatriotes qui sont, comme vous le savez, pour près de 50 % d'entre eux, expatriés en Europe.

Le travail sera fait, Monsieur le Ministre, et vous aurez votre rapport d'étape dans les temps.

D'ici là, si vous le voulez bien, nous nous permettrons de vous envoyer au moins deux dossiers urgents pour nous et sur lesquels nous ne trouvons pas de solution, afin que nous puissions accélérer les choses. Ce sont des dossiers qui traitent particulièrement des pensions de réversion ou des doubles impositions demandées par certains pays en termes de cotisations sociales (Autriche).

Dans un autre temps, notre commission travaille depuis de nombreuses années sur un thème qui n'est pas parallèle, mais qui tout de même s'ajoute, qui est une sorte de représentation des Européens expatriés hors de leur pays d'origine. Nous étions à Bruxelles la semaine dernière, entourés de parlementaires européens et donc d'autorités italiennes et nous aimerions simplement à l'avenir, puisque nous allons travailler beaucoup sur le sujet, avoir au moins un soutien moral des autorités françaises et pouvoir arriver à Bruxelles, dans ce même besoin d'initiatives, avec quelque chose d'autre que notre seule « petite » Assemblée des Français de l'étranger, qui ne nous suffit pas pour nous imposer là-bas. Le travail va en fait être parallèle à celui qui nous était demandé.

Je vous remercie.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Guy SAVERY.*

**Monsieur Guy SAVERY, membre élu de la circonscription de Rabat**

Merci.

Monsieur le Ministre,

En septembre dernier, le bureau de la commission des Affaires sociales de notre Assemblée a fort aimablement été reçu par votre directeur de cabinet, Monsieur MUCETTI. Ensuite, lors de ses travaux, la commission a marqué sa stupéfaction et son inquiétude quant à la mise en application de l'article 72 de la loi 2009/846 du 24 décembre 2009, qui précise que ne peuvent plus adhérer au régime de l'assurance volontaire vieillesse, les personnes ayant toujours vécu à l'étranger, ou celles mêmes qui ont adhéré en France à l'assurance maladie obligatoire durant une période inférieure à cinq ans. Tous nos compatriotes qui se trouvent dans cette situation se voient donc privés du droit à se constituer une retraite du régime général français. Pouvez-vous nous faire savoir si vous avez déjà avancé sur ce point, afin de faire modifier la loi précitée, qui actuellement, exclut du régime de l'assurance vieillesse chère à tous les Français, quel que soit leur lieu de résidence.

Je vous remercie.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Maryse LAURENTI.*

**Madame Maryse LAURENTI, membre élu de la circonscription d'Abou Dabi**

Monsieur le Ministre bonjour,

Maryse LAURENTI, péninsule arabique, Abou Dabi.

Monsieur le Ministre, j'ai en main un dossier de demande de prise en charge des frais de scolarité pour les classes de seconde, première et terminale, pour nos élèves français scolarisés à l'étranger. Je vous lis le dernier paragraphe :

*Montant annuel des revenus bruts de la famille, année précédant la demande, en monnaie locale, en euros. Imposition sur le revenu : oui, non. Si oui, lieu d'imposition sur le revenu.*

Monsieur le Ministre, je vous demande de nous dire si ce dernier paragraphe et les questions qui y sont posées sont bien dans l'esprit qu'avait souhaité notre Président de la République, dans l'application de la gratuité des frais de scolarité pour nos élèves français.

Ma deuxième question : les parents sont-ils obligés de faire l'avance, ainsi que tous les lycées la demandent ?

Merci de votre réponse. Je formule un troisième souhait, celui de vous voir à Abou Dabi dans les prochains mois. Merci, Monsieur le Ministre.

*(Applaudissements).*

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean-Charles PRETET.*

**Monsieur Jean-Charles PRETET, membre élu de la circonscription de Dakar**

Monsieur le Ministre,

Jean-Charles PRETET, Conseiller élu des Français de la circonscription de Dakar, Sénégal. Tout d'abord, je vous remercie de votre engagement en faveur de nos concitoyens expatriés. J'ai lu dernièrement dans une petite revue qui s'appelle Le Baobab que :

*L'Assemblée des Français de l'étranger a formulé un avis défavorable à la prise en charge de la scolarité.*

Je tiens quand même à vous réaffirmer que dans sa majorité, l'AFE est favorable à cette mesure, qui avait été décidée par le Président.

*(Applaudissements).*

Pensez-vous faire évoluer la décrystallisation, puisque chaque année, les droits de scolarité sont en augmentation. Si nous restions sur une année fixe, notamment nos concitoyens de PMI et PME, très favorables à cette mesure, seraient assez défavorisés.

Merci, Monsieur le Ministre.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Thierry CONSIGNY.*

**Monsieur Thierry CONSIGNY, membre élu de la circonscription de Tokyo**

Dans le sens de la question de mon collègue Guy SAVERY, un amendement législatif est prêt et nous avons besoin de ce que vous appelez votre soutien et lobbying actif auprès du gouvernement, en particulier de Bercy et de Matignon pour le faire passer. Il permettrait de résoudre cette aberration selon laquelle les Français qui n'ont jamais cotisé à la maladie en France sont totalement exclus de la cotisation volontaire de la CFE.

Merci pour votre lobbying actif. Je crois que nous sommes plusieurs, de gauche comme de droite, à être prêts à vous rencontrer pour vous expliquer cela à l'issue de cette réunion.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Claude GIRAULT.*

**Monsieur Claude GIRAULT, membre élu de la circonscription de San Francisco**

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Ministre,

Claude GIRAULT, Côte Ouest des États-Unis. Dans un monde complexe, j'ai une question fort simple à vous poser : Français de l'étranger, pensionnés de la Sécurité sociale française, de nombreux concitoyens paient quelques impôts en France. Or, pour certains, ils sont SDF, sans domicile en France et à ce jour, de ce fait, n'ont pas de Carte vitale. Ma requête est donc la suivante : tout titulaire d'une pension de la Sécurité sociale devrait recevoir la Carte vitale, qu'il ait une résidence ou non en France. En conséquence, que comptez-vous faire pour remédier à cette situation, afin que nous soyons des Français à part entière, en obtenant automatiquement, dans la situation que je viens de décrire, cette Carte vitale ? Je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien porter à ce sujet.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean-Jacques RATEAU.*

**Monsieur Jean-Jacques RATEAU, membre élu de la circonscription de Bruxelles**

Merci, Madame la Présidente.

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour la proposition que vous avez faite de faire de l'année 2014 l'année des Français de l'étranger. C'est une proposition effectivement intéressante, pour autant que l'on choisisse une bonne année, pour autant que l'on arrive à coupler cette campagne avec des propositions intéressantes concernant l'AFE notamment. Parce qu'il faut penser qu'en 2014, la situation sera relativement difficile pour les Français de l'étranger, suite à une élection qui aura lieu en 2013 et pour laquelle nous risquons d'avoir une participation tout à fait déplorable. Nous aurons en 2012 quatre week-ends qui seront consacrés aux élections. L'année suivante, nous aurons une élection pour l'AFE et nous risquons d'avoir une participation encore plus mauvaise en 2013 que les années précédentes. De sorte que je crois que notre situation ne sera pas très bonne. En plus, en France en tout cas, nous pouvons craindre qu'il y ait sur les bancs de l'Assemblée nationale, d'autres critiques concernant également l'élection des députés des Français de l'étranger à l'Assemblée nationale, parce que là aussi, nous risquons d'avoir quelques surprises désagréables en termes de participation.

Cette campagne serait particulièrement bienvenue et importante, si nous pouvions la coupler avec deux réformes : premièrement, la décision de regrouper l'élection de l'AFE avec les élections européennes, ce qui supposerait de réduire notre mandat de six à cinq ans et d'autre part, de n'avoir qu'une seule élection pour l'ensemble du monde entier en ce qui concerne l'AFE. Il n'y a pas de décision à prendre maintenant, mais je pense que nous pourrions réfléchir à une telle réforme, qui améliorerait considérablement l'image de l'AFE auprès de nos compatriotes français de l'étranger, mais aussi auprès des Français de France.

Merci.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Karim DENDENE.*

**Monsieur Karim DENDENE, membre élu de la circonscription d'Alger**

Merci, Madame la Présidente.

Je suis élu à Alger. Ma question, Monsieur le Ministre, va porter sur la prise en charge.

La récente décision de plafonner la prise en charge a entraîné des différentiels qui sont des restes à payer pour les parents dans deux lycées : celui d'Alger et celui de Pondichéry. Suite à cette décision, le Sénateur DEL PICCHIA est intervenu auprès du Ministre d'État et une enveloppe supplémentaire a été accordée pour ces deux lycées, d'un montant de 170 000 euros, pour l'année en cours. Quand cette mesure sera-t-elle mise en application ? Les lycées n'ont pas connaissance de cette mesure, donc ils continuent à réclamer aux parents, des montants qui correspondent aux anciens barèmes.

Je vous remercie.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean-Yves LECONTE, Sénateur représentant les Français établis hors de France.*

**Monsieur Jean-Yves LECONTE, Sénateur représentant les Français établis hors de France**

Merci.



Monsieur le Ministre,

Les Français de l'étranger sont particulièrement sensibles à l'image de la France et à l'image qu'elle donne à l'étranger. La politique du chiffre du ministre de l'Intérieur en termes d'immigration légale actuellement est particulièrement inquiétante, surtout depuis qu'elle vise les étudiants étrangers et la volonté de leur interdire de poursuivre, pour la plupart d'entre eux, une première activité professionnelle après leurs études en France. Actuellement, c'est tous les jours que nous recevons des dossiers d'étudiants qui vont devoir quitter la France pour retourner chez eux ou aller ailleurs exercer une activité professionnelle ou de recherche. C'est un réel problème pour la France, une grande perte pour notre économie, pour notre recherche, pour l'image des établissements d'enseignement supérieur, pour le reclassement de Shanghai. Ceci pose un lourd problème, en particulier pour les étudiants étrangers qui viennent du réseau de l'AEFE. Vous l'avez signalé tout à l'heure, un tiers de Français, cela veut dire deux tiers d'étudiants étrangers, qui ont un projet d'étude en France, qui se scolarisent dans des écoles françaises à l'étranger, et auxquels on va dire juste après qu'ils doivent repartir dans leur pays ou ailleurs. Pour nos établissements français à l'étranger, au-delà de l'image que l'on donne, au-delà de l'attaque que cette politique mène pour la recherche et l'économie française, ce sont nos établissements d'enseignement français à l'étranger qui vont être déstabilisés par cette mesure. Je voulais le dire ici très clairement, en vous demandant de peser de toutes vos forces sur vos collègues, Messieurs BERTRAND et GUEANT, pour qu'ils changent cette circulaire, qu'ils reviennent à la politique précédente et que l'on accepte l'ensemble des étudiants qui ont des contrats de travail, ou des possibilités de contrat de travail, qui ont fait des études en France, parce que réellement, non seulement, cela est mauvais pour notre image, mais cela est mauvais pour les écoles françaises à l'étranger. Il est absolument important de changer cette politique.

*(Applaudissements).*

*Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Madame Madeleine BEN NACEUR.*

#### **Madame Madeleine BEN NACEUR, membre élu de la circonscription de Tunis**

Bonjour.

Merci. Je représente les Français de Tunisie et de Lybie. Tout d'abord, je voudrais remercier en notre nom à tous, le Secrétaire général et son équipe, parce que, Secrétaire d'État des Affaires de Français de l'étranger, vous paraissez convaincu de l'importance de nos rôles au service des Français de l'étranger. Cela est rassurant, merci.

Ensuite, je voudrais vous poser trois questions. La première concerne la Lybie et la situation des Français qui y sont encore, les perspectives de réinstallation de tous ceux qui l'ont quittée dans des conditions très difficiles ; la deuxième concerne l'importance de mettre en œuvre tous les moyens pour renforcer la francophonie dans les nouvelles démocraties qui sont apparues depuis le 14 janvier 2011 et qui sont islamisées. Cela est très important. Ma troisième question porte sur la Tunisie. Nous avons des cartes de séjour d'un an renouvelable et un gouvernement très ancien a obtenu des cartes de séjour de dix ans, dans les mêmes conditions que les étrangers en France, mais nous n'en avons pas encore toute la réciprocité. Ainsi, pour acquérir un bien immobilier en Tunisie, les Français sont obligés de demander une autorisation à un gouverneur, alors que quand un étranger achète un bien immobilier en France, il n'a pas d'autorisation à demander. Donc, vraiment, insister sur la réciprocité avec tous les pays où des Français sont résidents.

*Madame la Présidente la remercie et donne la parole à Madame Bérangère EL ANBASSI.*

#### **Madame Bérangère EL ANBASSI, membre élu de la circonscription de Rabat**

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Secrétaire d'État,

Depuis deux mois et demi que vous avez été nommé à ce poste, vous avez fait de nombreux déplacements. Vous avez fait la liste des villes que vous avez visitées. Pourriez-vous nous faire la liste des décisions que vous avez prises et des avancées pour les Français de l'étranger ?

J'attendrais une réponse sur un point très important : pour la CFE, le budget de la troisième catégorie aidée, puisqu'il manque toujours deux millions d'euros pour le couvrir.

*Madame la Présidente la remercie et donne la parole à Monsieur le Secrétaire d'État.*

### Monsieur le Secrétaire d'État Édouard COURTIAL

Pour répondre d'abord à Olivier CADIC, j'ai bien noté l'invitation à visiter le centre Charles Péguy, je ne manquerai pas de le faire. Vous avez très justement souligné l'intérêt des discussions qui ont été entamées pour simplifier les problématiques autour de la fourniture du certificat de vie. À ce stade, je ne peux évidemment pas vous rassurer quant aux objectifs en termes de délai, mais nous sommes évidemment mobilisés sur le sujet. C'était d'ailleurs aussi un souhait de Madame MORALES, qui a également évoqué le sujet. De la même façon, elle a rappelé la question taboue de la territorialité : dans certains cas, cela ne doit pas être un tabou.

S'agissant de Madame CONWAY qui s'inquiétait de savoir, au sein du programme 151, le coût réel du Secrétariat d'État qui est le mien, je pèse seul sur ce programme. Le reste de mon cabinet ne pèse pas dessus et d'une manière générale, les moyens de fonctionnement dévolus à mon cabinet n'ont pas donné lieu, depuis sa création, à une ligne budgétaire supplémentaire. Ils se sont faits par redéploiement. Vous m'interrogez, de même que Madame EL ANBASSI, sur mes réalisations : j'ai eu l'occasion de retracer les grandes lignes, déjà, dans mon discours et dans mes réponses aux questions. Nous avons parlé des certificats de vie, de l'année des Français de l'étranger, etc. Il faut ajouter à tout cela tous les points très locaux. Quand je parle du Lycée René Cassin d'Oslo où je me suis rendu pour son cinquantième anniversaire, vous êtes quelques-uns à savoir qu'il y a une vraie problématique d'extension du lycée, qui donne lieu à des discussions avec la ville d'Oslo. J'ai rencontré le maire d'Oslo, la Secrétaire à l'Éducation nationale de Norvège pour évoquer le sujet avec elle. Il s'agit de ce que l'on appelle des « rencontres bilatérales », que je ne manque pas de faire dans la plupart des pays dans lesquels je me rends, parce que souvent, ces pays n'ont pas été visités par un membre du gouvernement depuis longtemps. Il est important de continuer à entretenir les relations – souvent d'amitié – que la France entretient avec ces pays, ce qui vient donc, en plus de mon action, focaliser sur les Français de l'étranger. J'ai aussi une compétence qui peut m'être dévolue par le ministre d'État.

Monsieur NIZET a évoqué – et je comprends bien ce qu'il a voulu dire – les problématiques liées au retard pris dans l'édition des décrets s'agissant des comptes de campagne pour les élections législatives à venir. Je regrette également ce retard. Mais, il me renvoie aux problématiques de réponses et de réactivité de la commission nationale des comptes de campagne qui est indépendante, sur laquelle je n'ai aucune emprise. Je le dis pour avoir eu affaire avec elle dans d'autres combats qui ont été les miens par le passé. Mais, vous avez aussi évoqué un sujet qui n'a rien à voir avec tout cela, mais auquel je suis sensible, d'ailleurs, pour des raisons familiales, c'est celui de la présence d'auxiliaires de vie scolaire dans certains de nos établissements scolaires à l'étranger. C'est toute la richesse des entretiens que je peux avoir avec les uns et les autres, vous êtes le premier à m'en parler. Je ne mesure pas exactement combien de cas cela représente. Nous ferons le point ensemble. Mon engagement personnel fait qu'on n'en fera jamais assez pour faciliter la scolarisation des personnes handicapées.

Monsieur VILLAESCUSA, j'appuie votre démarche de coopération européenne et tout ce qui va dans le sens d'une facilitation de la vie des Européens en Europe a mon soutien. Je voudrais aussi répondre à Messieurs SAVERY et CONSIGNY, qui ont évoqué le même sujet, à savoir la question des retraités. C'est évidemment une préoccupation que nous n'avons pas perdue de vue. Pour l'instant, il ne vous a pas échappé que nous n'avons pas obtenu gain de cause. Mais, je vous promets que nous continuons à agir pour faire prendre en compte cette situation particulière des Français à l'étranger.

Madame LAURENTI a évoqué les paragraphes concernant les demandes de PEC et en particulier ce questionnaire qui arrive s'agissant d'une prise en charge qui n'est en rien liée aux ressources, mais qui interroge justement sur ces points. Tout cela est à titre purement informatif. Je suis prêt à ce que l'on y regarde. Cela ne remet pas en cause l'esprit de la PEC. Maintenant, est-ce essentiel que cela y figure ?

*(Murmures dans la salle).*

Je ne pouvais pas l'inventer avant que vous m'en parliez. Cela n'est pas dans l'esprit de la PEC, qui n'est pas assujettie à des conditions de ressources.

*(Applaudissements).*

Maintenant, je suis prêt à ce que l'on regarde cela. Je ne le savais pas avant que vous m'en parliez.

Vous m'avez par la suite invité à venir vous rendre visite à Abou Dabi. Comme vous avez été déjà quelques-uns à me solliciter ce matin dans votre Assemblée, à aller vous visiter, mon « carnet de bal » est bien rempli. Physiquement comme financièrement, je ne pourrai pas tout faire. Nous ferons attention à ces déplacements, mais je prends bonne note de votre invitation.

Monsieur PRETET a évoqué le soutien que vous apportez majoritairement à la prise en charge. Sa question m'interrogeait sur une date pour le déplafonnement. De manière générale, les aides à la scolarisation sont passées de 50 millions d'euros en 2007 à 120 millions d'euros aujourd'hui. La PEC inexistante en 2007 représente aujourd'hui 30 millions d'euros. Grosso modo, toute cette enveloppe d'aide à la scolarisation a plus que doublé sur la période, dans un contexte budgétaire que je n'ai pas besoin de rappeler ici, excessivement contraint. Je ne peux donc pas pour l'instant vous rassurer quant à ce déplafonnement.

Nous nous sommes engagés sur un chemin répondant ainsi à un engagement du Président de la République. Pour autant, nous ne pouvons pas avancer aussi vite et aussi fort que nous l'aurions souhaité.

Claude GIRAULT a évoqué la problématique des Cartes vitales. J'ai répondu tout à l'heure à Monsieur CAPELLI sur les problématiques autour des questions de fraude. Quand je rencontrerai Monsieur VAN ROEKEGHEM, j'évoquerai ce sujet avec lui.

Ensuite, Monsieur RATEAU a posé la question du choix de l'année 2014 pour l'année des Français de l'étranger. Cette année arrive après l'année 2013, année d'élection. Vous vous inquiétez, peut-être avec un peu de pessimisme, sur le taux de participation à ces élections de 2013 ; le combat que nous menons, sur tous les bancs de cette Assemblée, je le vois bien sur le terrain, est un combat de la participation. Je pense que la sensibilisation qui s'opère dans l'esprit de nos ressortissants à l'étranger sur la participation citoyenne aux différentes élections fera son chemin. Je ne suis pas aussi pessimiste que vous l'êtes. Je sais et je salue l'engagement des uns et des autres pour faire en sorte que nos compatriotes s'impliquent et participent à ces élections.

Mais, vous avez évoqué aussi – et je suis prêt à ce que nous en discutions – la possibilité de coupler les dates du scrutin à l'AFE avec celles des élections européennes. Quand j'entends les réactions, je me dis qu'il s'agit d'abord d'un débat interne à votre Assemblée. À titre personnel, je dirai que la question peut être posée tout à fait légitimement.

Monsieur DENDENE a évoqué la problématique du taux de couverture par la PEC. Nous avons quelques grosses anomalies. De manière générale, la moyenne du taux de couverture de la PEC, aujourd'hui, est de 76 % à travers le monde, mais avec quelques spécificités qui font que certains sont tels que vous l'avez évoqué, insatisfaisant. Aujourd'hui, je peux seulement vous dire que je m'engage à essayer de les corriger. Je n'ai pas encore de réponse très affinée à vous donner, ni en termes de montant, ni en termes de délai, mais c'est un sujet que j'ai évoqué encore très récemment avec le Ministre d'État.

Le Sénateur LECONTE m'a interrogé sur la circulaire dite « Guéant » du mois de mai dernier, qui n'est d'ailleurs que la traduction, sur le plan réglementaire, d'un texte législatif. C'est un début de réponse qui ne répond pas sur le fond à votre préoccupation. Cette dernière consiste à dire que cette circulaire crée des dommages irréparables pour l'arrivée d'étudiants étrangers qui veulent venir suivre l'enseignement supérieur. Vous mettez cela au regard de la demande faite dans nos lycées français à l'étranger, par beaucoup d'étrangers qui, justement, veulent poursuivre leurs études dans l'enseignement supérieur français, ce qui n'est – je parle sous le contrôle de Madame DESCOTES – quand même pas une très grande majorité. Je vois beaucoup, notamment de Français dans les lycées français de l'étranger, poursuivre leur enseignement supérieur à l'étranger, ce qui est en particulier le cas de ces élèves ressortissants étrangers. Il n'empêche que cette circulaire a laissé un pouvoir d'appréciation à des agents préfectoraux qui n'avaient peut-être pas la totalité des tenants et des aboutissants pour être en capacité de décider, ce qui a créé – cela a été reconnu – quelques cas dommageables. Ces quelques cas étaient de l'ordre de quelques centaines, qui ont été traités au cas par cas. J'en ai aussi discuté avec Laurent WAUQUIEZ pas plus tard qu'hier, dans votre hémicycle au Sénat, il est totalement mobilisé sur le sujet, parce que, comme je l'avais évoqué devant les étudiants de l'ESSEC à Singapour, nous avons une vraie bataille à mener, de la même façon que nous avons un réseau scolaire et des lycées français à l'étranger qui sont réputés pour leur excellence. On n'en fera jamais assez pour rehausser notre enseignement supérieur et sa reconnaissance à travers le monde. Cela revient aux paroles qui ont été les vôtres.

Je voudrais vous dire aussi que lorsque je me suis rendu à New York, à Columbia University, justement cette reconnaissance et ce rehaussement de l'enseignement supérieur français commencent à frémir. Ce sont les professeurs de Columbia University comme de Harvard qui me l'ont dit, en particulier parce que la réforme de l'autonomie des universités commence à faire son effet.

Madame BEN NACEUR, vous m'avez remercié pour la considération que j'apporte à l'Assemblée des Français de l'étranger. Cette considération est d'abord naturelle et en plus de cela, comme je l'avais annoncé fin septembre devant vous, elle est essentielle pour moi. D'ailleurs, le débat de ce matin est très précieux, parce qu'il me permet justement d'évoquer des sujets dont je n'avais pas forcément connaissance. On a eu des points très précis sur lesquels je vais avoir une attention particulière et donc, je vous remercie d'être présents et d'enrichir le débat comme vous le faites. Vous m'interrogez sur la Lybie, pays dans lequel était le ministre d'État Alain JUPPÉ, il en revient hier, je serai très heureux de vous faire son retour d'expérience. Vous avez évoqué le renforcement de la francophonie, c'est un combat que nous partageons toutes et tous ; et enfin, vous avez parlé des problèmes d'autorisation pour l'acquisition d'un bien, la réciprocité serait – et c'est ce que nous nous employons à faire – de faire sauter cette autorisation.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean-Daniel CHAOUI.*

**Monsieur Jean-Daniel CHAOUI, membre élu de la circonscription de Tananarive**

Monsieur le Ministre, je représente l'Océan Indien.

Je voulais apporter une information complémentaire sur un point abordé par Monsieur YUNG. Le ministre des Transports qui est lui-même candidat sur la onzième circonscription a nommé chargé de mission du ministère des Transports, le candidat de votre parti, Monsieur MARCEAU, sur la dixième circonscription. Je suis un peu gêné par cette situation où un candidat nommé comme chargé de mission un autre candidat. Le chargé de mission est en mission dans la journée et fait campagne le soir ; on ne sait pas très bien qui prend en charge toutes ses... une confusion des genres me pose problème. Je pense saisir la commission par rapport à cette situation. J'aimerais avoir votre sentiment à cet égard.

Merci.

*(Applaudissements).*

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Patricia GRILLO.*

**Madame Patricia GRILLO, membre élu de la circonscription de Bruxelles**

Monsieur le Secrétaire d'État,

Vous avez dit dans votre discours que la participation aux élections législatives de l'année prochaine sera un marqueur du civisme de nos compatriotes. Nous faisons le maximum, nous, les élus, sur le terrain, pour inciter les Français à aller s'inscrire sur les listes électorales. En Belgique, un courrier est parti il y a quelque temps, pour informer les Français qui résident en Belgique qu'il y aurait des tournées consulaires qui leur permettraient de s'inscrire sur les listes électorales. Or, nous venons d'apprendre que ces tournées consulaires étaient simplement et purement annulées et que les horaires d'ouverture du consulat général de Bruxelles seraient réduits. Il semblerait que ce cas ne se limite pas à la Belgique, mais que d'autres pays seraient concernés.

Vous qui avez désormais deux mois et demi d'expérience et qui avez trois millions et demi de miles aux compteurs – ai-je lu dans les journaux – vous avez certainement une réponse à apporter à cette réduction de la présence consulaire, qui aura sans nul doute des conséquences sur la participation aux élections l'année prochaine.

Merci de m'écouter, s'il vous plaît et d'apporter une réponse.

*(Applaudissements).*

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur François NICOULLAUD.*

**Monsieur François NICOULLAUD, personnalité qualifiée**

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Secrétaire d'État,

Parmi les engagements du Président de la République pendant sa campagne comme candidat et ensuite comme Président de la République en début de mandat, il est un engagement important pour les Français de l'étranger qui n'apparaît plus dans nos débats : celui de doubler le nombre d'établissements d'enseignement français à l'étranger.

Je ne vais pas ironiser, la crise est passée par là, nous savons bien que cela eut été difficile à réaliser. Mais, serait-il réalisé à 50, 30 ou 20 %, ce serait déjà un résultat estimable. Cette ambition est-elle toujours d'actualité ? Y a-t-il une programmation à moyen et long terme pour arriver un jour à atteindre cet objectif ?

*Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur Daniel OLLAGNIER.*

**Monsieur Daniel OLLAGNIER, membre élu de la circonscription de Berlin**

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Ministre,

Encore merci d'être venu nous voir à Berlin. Ma question est simple : quand un Français de l'étranger n'a pas travaillé en France, mais a fait son service militaire en France, ce dernier n'est pas pris en compte pour les retraites. Ne faudrait-il pas étudier cela de près ? Merci.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean-Pierre BANSARD.*

**Monsieur Jean-Pierre BANSARD, personnalité qualifiée**

Monsieur le Ministre,

J'ai beaucoup de peine, parce qu'en vous entendant, j'ai vu que vous avez fait un peu le tour du monde. La dernière fois que je vous ai rencontré, en septembre, vous m'aviez demandé ma carte pour me rencontrer, parce que je veux me préoccuper principalement des PME et des PMI à travers le monde, surtout les PME et PMI des Français à l'étranger. Il est vrai que vous avez fait Oslo, New York, Delhi, beaucoup de pays et je suis à Paris. Je suis à votre disposition pour vous rencontrer et évoquer les problèmes des PME et PMI à l'étranger, qui me tiennent à cœur.

Ma deuxième question vous fera rire. Monsieur le Ministre, entre les voyages que vous avez faits, ceux que vous allez faire, les questions qui vous sont posées, pensez-vous arriver à terminer tout cela pour le mois de mai ?

Je vous remercie, Monsieur le Ministre.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur François BOUCHER.*

**Monsieur François BOUCHER, membre élu de la circonscription de Mexico**

Monsieur le Secrétaire d'État,

Je voulais simplement attirer votre attention sur les difficultés que nous pourrions rencontrer pour le vote par Internet. Je m'aperçois que le test qui avait été décidé et qui devait se faire au mois de décembre a été reporté à fin janvier. Cela réduit le temps pour corriger les difficultés rencontrées. Or, dans un pays comme le Mexique, le courrier peut être entre quinze jours et un mois. Or, pour ce vote par Internet, chaque électeur devra recevoir une lettre par la Poste, ce qui est pratiquement impossible. Je tenais donc à vous signaler cette difficulté. J'espère que vous saurez y répondre.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Michel DUCAUD.*

**Monsieur Michel DUCAUD, membre élu de la circonscription de Tananarive**

Monsieur le Ministre,

Madagascar figurait déjà en 2009 parmi les pays les plus pauvres du monde. La situation s'est aggravée avec l'avènement en janvier 2009, de l'actuelle transition, qui a fait l'objet de multiples sanctions, affectant entre autres les aides, notamment celles de l'Union européenne. Il est donc absolument nécessaire d'accorder aux autorités de Madagascar une progressive reconnaissance internationale. L'entretien accordé tout récemment par le Président de la République au Président de la transition a ouvert et apporté un immense espoir. Ma question est la suivante : envisagez-vous de poursuivre cet élan et de venir visiter les 20 000 Français de Madagascar ?

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean-Pierre CAPELLI.*

**Monsieur Jean-Pierre CAPELLI**

Monsieur le Secrétaire d'État,

Sauf votre respect, je crois que vous avez fait erreur, tout à l'heure, en parlant de la Carte vitale : c'était mon collègue GIRAULT qui vous avait demandé que cette Carte vitale soit distribuée indépendamment d'une résidence ou pas. Cela vient grossir le dossier de Monsieur VAN ROEKEGHEM pour la Carte vitale. Et puis, j'aimerais que vous me rassuriez, parce que des bruits disent que l'on va délocaliser la production de la Carte vitale à l'étranger. Cela est doublement vital, pour les assurés et pour l'économie.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Secrétaire d'État.*

**Monsieur le Secrétaire d'État Édouard COURTIAL**

Monsieur CHAOUI pose la question, là encore, des imputations dans les comptes de campagne des candidatures de ministres candidats dans leur circonscription ; il a même évoqué la situation particulière d'un candidat qui a été nommé – je vous rappelle que ce candidat a longtemps été parlementaire, qu'il a des compétences et qu'elles sont mises au service sur le choix du Ministre – et qu'en tout état de cause, il n'y a aucune confusion entre cette mission qui lui est confiée et un éventuel engagement de campagne électorale. Vous avez dit que vous saisierez la commission, faites-le !

Madame EL ANBASSI, je n'avais pas répondu à la question de la troisième catégorie aidée et à son financement. Je vous rappelle qu'il est assuré, conformément à la loi et au partage des charges, entre l'État et la CFE.

Madame GRILLO a eu des mots presque aimables à mon égard et a évoqué une polémique que j'aurais lancé ou plutôt une réflexion que j'aurais faite sur les miles accumulés : je n'ai jamais parlé de cela. J'aimerais bien savoir dans quel journal ou sur Internet vous avez ressorti cela. La meilleure des sources semble être le Canard enchaîné ! Je ne vais pas en contrôler les journalistes. Je ne peux vous laisser dire cela.

*(Applaudissements).*

Ce que l'on croit être la vérité ne fonctionne pas que dans un sens. Vous vous appuyez sur des propos tenus dans le Canard enchaîné, si vous avez quelque chose à me demander, vous avez la possibilité de me joindre facilement et ce n'est pas tout à fait dans la qualité des débats de ce matin que de mettre cela sur la table.

*(Applaudissements).*

Vous évoquez en revanche un vrai sujet qui est celui des horaires d'ouverture du consulat général de France à Bruxelles et surtout, d'une annonce de tournées consulaires qui a été faite et qui ont été purement et simplement annulées : je vous promets de vérifier cela en sortant, je n'étais pas au courant. Madame GRILLO, je me permettrai de vous appeler personnellement pour vous donner la réponse.

Monsieur NICOUILLAUD a évoqué la question doublement annoncée du nombre d'établissements français à l'étranger, ce qui marque toute l'attention que nous portons évidemment à ce réseau scolaire. Déjà, la photo actuelle est, comme je l'ai dit, que la France est le pays au monde qui a le plus d'établissements scolaires en dehors de ses frontières. Je l'ai rappelé et nous partageons tous ici sur tous les bancs : c'est vraiment un point d'appui politique exceptionnel pour notre pays, et d'appui économique. Nous n'en ferons jamais assez pour le conforter voire l'étendre. Il va falloir trouver aussi de nouveaux moyens de financement, via des fondations, via des partenariats publics/privés. Ce mode de réflexion n'est pas du tout fermé.

Monsieur BANSARD, je suis désolé et très triste de vous savoir très triste ; voyons-nous sur la question des PME et PMI à l'étranger. La réalité est que nous sommes très en dessous de ce qu'arrive à faire l'Allemagne. Notre réseau de PME et PMI à l'étranger est huit à dix fois inférieur à celui de l'Allemagne. Aujourd'hui, toutes les réflexions pour essayer de l'étendre sont bonnes, en particulier j'ai reçu la semaine dernière le Directeur général d'UbiFrance, qui a évoqué ce sujet qui nous est commun. Je lui ai demandé si le réseau des anciens élèves de nos lycées français à l'étranger – je sais qu'Anne-Marie DESCOTES partage ce sujet de préoccupation – était suffisamment construit et utilisé. Parce qu'en définitive, nos 200 000 étrangers qui fréquentent nos établissements scolaires chaque jour à l'étranger, étant donné que ce sont des établissements scolaires d'excellence, sont rapidement amenés à prendre dans leur pays, la plupart du temps, des postes à responsabilité dans le privé, dans différents secteurs économiques ou dans l'administration. Ce sont donc de vrais points d'appui, étant donné qu'ils ont cette relation particulière avec la France, pour étendre l'implantation de nos PME/PMI.

L'installation des PME/PMI à l'étranger a souvent été freinée par le fait que ces PME françaises ne trouvaient pas de candidat français à l'expatriation. Ces derniers évoquaient le frein réducteur que représentaient en particulier au lycée, les coûts de scolarité, que ces PME ne pouvaient pas prendre en charge. C'est un des points et une des grandes vertus de la prise en charge d'avoir pu lever ce frein.

*(Applaudissements).*

Monsieur BOUCHER a évoqué des problématiques autour du vote par Internet. Je voudrais laisser la parole sur le sujet à Monsieur SAINT-PAUL.

### **Monsieur François SAINT-PAUL**

Merci, Monsieur le Ministre.

Sur le vote Internet, le test qui était prévu au mois de décembre est reporté aux 29 janvier et 4 février. Nous avons pris cette décision et je dis un « nous » collectif, parce qu'il s'agit d'un comité de pilotage qui, comme je l'ai expliqué hier à la réunion sur le comité de vote électronique, associe l'ensemble des participants, aussi bien l'Agence nationale de sécurité des systèmes d'information que le ministère de l'Intérieur, les prestataires extérieurs, les différences services concernés du ministère des Affaires étrangères. Tous les préparatifs se passent parfaitement bien et l'objectif est de procéder à un test grandeur nature, cela veut dire avec tout, y compris des attaques de hackers, etc. et c'est bien dans cet esprit que nous avons voulu travailler. C'est pour cela que nous avons procédé à ce léger décalage.

Cela dit, quand nous avons fait tout le chronogramme, nous avons bien prévu ce que j'appelle « un pied de pilote » et tout cela ne remet pas en cause le cheminement. Si nécessaire, nous avons également prévu la possibilité de faire encore un petit test grandeur nature. C'est-à-dire que nous livrerons un produit le plus parfait possible.

Je suis très confiant et je pense qu'il y a un bon public pour le vote électronique. Nous pensions faire un test mondial avec 10 ou 12 000 votants, nous avons récupéré sans difficulté 16 000 volontaires. Les choses se passent bien et tous les indicateurs que nous avons, y compris du point de vue des utilisateurs, sont verts.

Merci.

#### **Monsieur le Secrétaire d'État Édouard COURTIAL**

Merci, Monsieur SAINT-PAUL.

Juste dire à Monsieur DUCAUD que je retiens bien son invitation à Madagascar. Pour être franc, il était question que j'y aille, parce que je suis allé représenter le gouvernement au 27<sup>ème</sup> Conseil des ministres de la commission de l'Océan Indien à l'Île Maurice. À l'époque, je n'avais pas pu faire de crochet par Madagascar, parce que la situation politique n'était pas stabilisée. J'ai néanmoins eu l'occasion de m'entretenir avec Madame SYLLA, la ministre des Affaires étrangères sous la Haute autorité de transition et aujourd'hui, il est prévu que je programme ce voyage assez rapidement.

Quant à Monsieur CAPELLI qui a parlé des problématiques de délocalisation de la production de la Carte vitale, j'ai entendu que des experts du sujet disaient que la question était sans fondement. Je n'ai pas pour l'instant d'avis sur la question, je ne sais pas trop de quoi l'on parle, je vais regarder.

En tout cas, je voudrais vous remercier toutes et tous pour la liberté et la sincérité des propos tenus ici. J'en retiens que c'est la première fois qu'un membre du gouvernement passe devant le Bureau de l'Assemblée des Français de l'étranger. Il était prévu que je reste une heure à répondre à vos questions, nous avons un petit peu mordu et je vais essayer de récupérer le retard provoqué dans ma journée, mais c'était pour moi une joie et, je vous le répète, du fond du cœur, il est très précieux de pouvoir échanger sans tabou et avec beaucoup de sens républicain autour de cette question qui nous est chère et que j'ai particulièrement en charge – je vois Monsieur OLLAGNIER qui dit « vous ne m'avez pas répondu ». Monsieur MUCETTI vous appelle dans l'après-midi, pour répondre précisément à votre question sur le service militaire.

Je voudrais vraiment vous remercier du fond du cœur pour votre participation active, vous dire que le Secrétaire d'État que je suis mesure pleinement la mission qui est la sienne, qui est une mission qui concerne deux millions à deux millions et demi de nos compatriotes aujourd'hui, qui vivent en dehors de nos frontières, un chiffre qui est en augmentation de plus de 50 % ces dix dernières années et qui avait besoin d'être accompagné sur le plan institutionnel, avec l'arrivée de 11 députés élus par les Français de l'étranger et un membre du gouvernement dévolu à cette tâche. Ce membre est à la manœuvre depuis deux mois et dix jours, mais vraiment, il a besoin de continuer à échanger aussi directement et librement avec chacune et chacun d'entre vous. Bien entendu, sur le terrain, comme je ne manque pas de le faire, en invitant l'ensemble des conseillers, quelles que soient leurs appartenances politiques et évidemment, ici, devant ce bureau, je vous remercie de m'avoir reçu ce matin.

Merci à tous.

*(Applaudissements).*

#### **Madame la Présidente**

Merci, Monsieur le Ministre, merci beaucoup.

Je pense que nous allons laisser l'approbation des commissions administratives à cet après-midi. Mes chers collègues, je vous demanderai d'être très précis pour ce faire, et d'être présents à 14 heures 45.

**VENDREDI 16 DECEMBRE 2011 – APRES-MIDI**

*La séance est ouverte à 14 h 45 sous la présidence de Madame Daphna POZNANSKI, vice-Présidente de l'AFE.*

**MOUVEMENTS INTERVENUS AU SEIN DE L'ASSEMBLEE****Madame la Présidente**

Je vous signale deux mouvements essentiels : Madame Anne-Catherine GUILLET est nommée membre élu dans la circonscription de Vienne en remplacement de Monsieur Jean-Yves LECONTE, Sénateur ; Monsieur Gérard SENAC sera nommé membre élu dans la circonscription de Dakar à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, en remplacement de Monsieur François CHAPPELET, démissionnaire.

Je souhaite donc la bienvenue à ces futurs collègues.

**APPROBATION DES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES**

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Gérard MÉNARD, sous-directeur de l'administration consulaire.*

**Monsieur Gérard MÉNARD, Sous-directeur de l'administration consulaire**

Merci, Madame la Présidente.

Mesdames et Messieurs les Conseillers et Conseillères,

En application de l'article 6 de la loi organique de 1976, le Bureau est chargé d'approuver les remplacements intervenus dans les commissions administratives, dont je signale cette année qu'elles auront un rôle particulièrement important, puisqu'elles seront chargées, début janvier, d'arrêter les listes qui seront utilisées pour les deux scrutins majeurs que nous connaissons en 2012.

19 commissions administratives ont dû être complétées, suite au départ de membres titulaires ou suppléants. Je voudrais simplement souligner que nous déplorons le décès à Québec, de Madame Anny FAGES, qui nous a quittés en cours de mandat.

Sur ces 19 commissions, 17 ne posent aucun problème. Toutes les propositions faites par les consuls généraux ont reçu l'approbation unanime des conseillers élus de ces circonscriptions. En revanche, 2 restent en suspens : celle de Lagos a été complétée suite au départ d'un suppléant, Monsieur Benoît FRICAUD, dont le remplacement est proposé en la personne de Monsieur Lionel MOULIN. Ce mouvement a été approuvé par l'une des deux conseillères élues, Madame Françoise MENSAH, mais nous sommes toujours dans l'attente de l'avis de Madame Anne BRUNET-APITHY, qui n'est pas présente aujourd'hui. L'autre point délicat est celui d'Ekaterinbourg, où nous avons une véritable hémorragie, puisque trois des quatre membres sont partis pour des raisons professionnelles, laissant une seule titulaire, Madame Julia FEVRE. Le problème particulier est que la liste électorale dont sont issus les membres des commissions administratives ne comporte que huit électeurs. Le consul général avait donc évidemment reçu l'instruction de persuader trois autres membres de bien vouloir participer à ces travaux importants. Le législateur, dans sa sagesse, n'a pas prévu de quorum. Donc, à partir du moment où au moins un membre titulaire, voire suppléant, est présent pour arrêter la liste au mois de janvier, la réunion pourra valablement siéger et délibérer.

En résumé, 17 commissions ont reçu l'approbation de l'ensemble des conseillers élus de la circonscription. Nous attendons pour Lagos, l'avis du deuxième conseiller ; pour Ekaterinbourg, nous espérons pouvoir vous présenter à la réunion de mars, une composition complète de la commission. Malheureusement, cela n'a pas été possible pour ce présent bureau.

*Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur Philippe LOISEAU.*



**Monsieur Philippe LOISEAU, membre élu de la circonscription de Berlin**

Merci, Monsieur le Président.

S'agissant des pratiques concernant les convocations des commissions administratives, sont convoqués titulaires et suppléants ou seulement les titulaires ?

**Monsieur Gérard MÉNARD**

Titulaires et suppléants sont convoqués pour les délibérations des commissions administratives, étant entendu que les suppléants, en présence des titulaires, n'ont qu'une voix consultative.

**INTERVENTION DE MONSIEUR JULIEN DUBERTRET, DIRECTEUR DU BUDGET AU MINISTÈRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS ET DE LA FONCTION PUBLIQUE, RELATIVE AU BUDGET DE L'ÉTAT**

**Madame la Présidente**

Monsieur Julien DUBERTRET, Directeur du Budget au ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique, nous sommes très heureux de vous accueillir dans notre Assemblée et nous vous remercions du temps précieux que vous nous accordez, vu l'état des finances publiques.

Je vous donne la parole.

*(Applaudissements).*

**Monsieur Julien DUBERTRET, Directeur du Budget au ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique**

Merci à vous de m'inviter. Il est d'autant plus souhaitable que je prenne un peu de temps pour vous expliquer les finances publiques que celles-ci sont dans un état complexe, difficile.

Je me suis permis de concevoir mon propos comme un point d'actualité sur les finances publiques de notre pays de manière générale. Je me permettrai deux ou trois comparaisons rapides avec les États étrangers pour nous situer, parmi nos grands voisins européens notamment et puis, bien entendu, je serai à votre disposition pour répondre à des questions, si vous en avez.

Il est un peu difficile de s'y retrouver en finances publiques. On a souvent besoin d'une bonne remise en perspective parce que, vous avez pu le constater, quand on regarde les choses par le prisme de la presse, les chiffres s'alignent. On parle d'un plan de redressement après l'autre et on a un peu de mal à reconstituer une image d'ensemble, ce qui donne lieu, parfois, à des interprétations peu heureuses. Je vous propose donc de procéder à cette remise en situation, pour vous expliquer dans quel cheminement et paysage d'ensemble, en matière de finances publiques, nous sommes désormais.

Je vous propose donc de partager notre stratégie annuelle de finances publiques, qui se dessine sur la période 2011 à 2016, 2016 étant la date du retour à l'équilibre désormais programmé de nos finances publiques.

Nous sommes engagés dans un système de traité européen autour de la monnaie unique notamment, qui nous engage chaque année à définir une trajectoire pluriannuelle de finances publiques, ce que nous faisons de manière régulière depuis bien des années. Dans un contexte un peu particulier extrêmement troublé au niveau économique et de finances publiques, des annonces ont été faites par le Premier ministre, respectivement le 24 août et le 7 novembre, que la presse a appelées « plans de redressement », venus compléter l'effort déjà programmé.

La difficulté est d'arriver à comprendre que ce qui avait été décidé et programmé avant ces annonces était très significatif, et à quoi ressemble cette trajectoire qui cumule ce qui avait été programmé dès le début de l'année précédente, ce qui a été annoncé le 24 août et ce qui l'a été le 7 novembre.

Vous lisez donc ici la dernière synthèse de tous les efforts que le gouvernement a programmés à ce jour. Cette planche vous présente de grandes données qu'il est très important d'avoir en tête. On se repose sur une trajectoire de croissance du produit intérieur brut de l'ordre de 1,75 % en 2011. La croissance sera peut-être un peu inférieure. Cela ne changera rien à la réalité des recettes de l'État à la date à laquelle nous sommes : une hypothèse de croissance de 1 % en 2012 et de 2 % sur chacune des années 2013 à 2016. Ce n'est pas un grand mystère de dire que ces hypothèses de croissance, bien que pas très élevées, sont considérées par un certain nombre d'observateurs, comme optimistes. Cela fait partie des choses qui donnent actuellement lieu

à discussion, cela ne vous aura sans doute pas échappé, ce qui ne veut pas dire que nous sommes forcément très loin de la réalité.

En matière d'inflation, vous noterez que nous sommes sur une trajectoire d'inflation maîtrisée. Cela fait partie des choses qu'il est important de noter. Contrairement à ce que l'on a pu entendre dire, voire espérer ici ou là, il n'y a pas de reprise forte de l'inflation, ni en Europe, ni dans le monde et particulièrement pas en France. Pour ce qui est des grands objectifs de notre trajectoire de finances publiques, nous sommes tout à fait à gauche de ce tableau, en haut, sur un déficit de 5,7 % de la richesse nationale. Un point de PIB, c'est à peu près 20 milliards d'euros et l'an prochain, nous devons passer à 4,5 % du PIB, avant de suivre une trajectoire 3 %, 2 %, 1 %, puis de retourner à l'équilibre.

Ce qu'il est remarquable de voir – deuxième ligne du tableau du bas – c'est que notre trajectoire de dette doit connaître un point haut en 2013 et ensuite décroître, en cohérence avec cette trajectoire de réduction du déficit. J'appelle particulièrement votre attention sur cette trajectoire de dette. La dette n'inquiétait pas grand monde jusqu'à peu ; elle est évidemment maintenant au cœur de toutes les préoccupations. Dans les deux critères du Traité de Maastricht qui devaient fonder la stabilité de notre union monétaire, le niveau de déficit ne devait pas dépasser les 3 % du PIB, le niveau de dette ne devait pas être supérieur à 60 % du PIB. Ce deuxième critère souciait moins, mais il est devenu tout à fait primordial aujourd'hui.

Pour finir et avant de détailler ce qu'il y a comme efforts dans cette trajectoire de finances publiques, vous noterez qu'au fur et à mesure que se déroule cette stratégie, la proportion de nos dépenses publiques et de nos prélèvements obligatoires rapportée à la richesse nationale évolue. Nous passons de 56,3 % du PIB en dépenses à 52,8, soit une baisse de 3,5 points ; sur le taux de prélèvements obligatoires, il augmenterait de 2,3 %. Donc, sur un effort total de redressement qui fait 5,7 à 5,8 de PIB, les deux tiers se font du côté des dépenses et seulement un tiers du côté des recettes.

Je me permets d'insister sur ce point, parce que cela fait partie des graves erreurs de perception, à mon sens, qui se sont manifestées lors des annonces de la fin du mois d'août. Le Premier ministre annonçait des redressements pour une dizaine de milliards d'euros, qui portaient en quasi-totalité sur des recettes ; ces annonces ont fait oublier que tout un ensemble d'autres efforts avaient été programmés, pour des montants très importants, sur les dépenses. Il est donc particulièrement important de garder en tête que l'effort, comme dans la plupart des autres États, est très équilibré et fait même la part belle à l'effort en dépenses par rapport aux recettes. C'est une nécessité, dans un pays dont le taux de dépenses publiques est supérieur à la moitié du PIB. Nous avons clairement besoin de freiner la dépense. Ensuite, il peut y avoir des choix politiques d'aller plus ou moins loin. C'est quelque chose qu'il est possible de faire. Il y a quelques jours, j'accueillais l'ambassadeur de Suède pour une intervention devant des contrôleurs de gestion ministériels. Cet ambassadeur à Paris est quelqu'un d'extrêmement passionnant et intéressant, qui a aussi été Ministre des finances dans son pays à une époque où la Suède connaissait de très graves difficultés, dans les années 1980/1990. Ce pays a su passer d'un taux de dépenses publiques de 65 % à moins de 50 % aujourd'hui. C'est une question de choix, de durée de l'effort, etc.

Voilà les très grandes caractéristiques de cette trajectoire. Une trajectoire très exigeante, mais aussi crédible. De ce point de vue-là, je voudrais juste rajouter un élément de perception pour colorier un peu le paysage : la France ne s'est pas illustrée, depuis son entrée dans la Traité de Maastricht, par une énorme fiabilité quant à ses annonces et au respect de ses engagements en matière de finances publiques. On est quand même obligés de le reconnaître, on a eu un peu tendance dans le passé, tous gouvernements confondus, à présenter des programmes de stabilité annuels qui décrivaient une trajectoire de réduction de déficit, puis ensuite à s'en écarter de manière quasi systématique. Si bien que notre crédibilité historique auprès de nos partenaires européens et d'observateurs extérieurs comme le FMI, les agences de notation ou même des intervenants dans le monde économique, n'est pas énorme. Ce qui change – et je me permets de le souligner, parce qu'il n'est jamais productif de se couvrir la tête de cendres et il faut rendre justice à la vérité – c'est que depuis deux ans, c'est assez sensiblement différent. Sur 2010/2011, nous tenons strictement nos engagements, voire nous les réalisons au-delà de ce qui avait été programmé initialement. Cela commence par l'année 2010, qui ne figure pas sur ce graphique, mais dont je vais brièvement vous rappeler l'histoire des finances publiques. Nous sommes entrés dans l'année 2010 en imaginant un déficit supérieur à 8 % du PIB ; nous l'avons terminée avec un déficit de 7,1 % du PIB, donc significativement meilleur. Beaucoup de raisons à cela, notamment le souhait de retrouver de la crédibilité. De la même manière, en 2011, nous avons commencé l'année en supposant un déficit de 6 % du PIB. Cet objectif a été révisé au début de l'année 2011 à 5,7 %. Je ne vois pas aujourd'hui de raison pour qu'il ne soit pas respecté. Sur 2012, initialement, nous devions être à 4,6 % de déficit, ce chiffre a été révisé à 4,5 % et honnêtement, je pense que la trajectoire qui est décrite et les efforts qui sont programmés doivent permettre d'y arriver.

Nous n'avons pas une très bonne réputation quand nous regardons le long terme. Nous avons une chance de commencer à convaincre, si nous poursuivons nos efforts, sur le fait qu'ayant été crédibles en 2010 et de façon quasi certaine en 2011, nous pouvons accorder foi à notre engagement sur l'avenir. Dans le contexte économique très troublé que nous connaissons aujourd'hui, ce sont beaucoup de signes de confiance que la communauté économique recherche, dans la fiabilité des acteurs, dans la capacité des gouvernements européens à s'entendre entre eux et à dessiner clairement des règles de comportement des voies de redressement pour l'avenir.

Voilà, nous n'avons pas bonne réputation, mais nous nous améliorons. Simplement, comme sur les marchés et dans le monde, la confiance se perd vite, elle s'acquiert lentement. En tant que Directeur de Budget, je dirai qu'il nous faut nous inscrire dans un chemin long de rétablissement de la confiance que l'on peut avoir en nous.

En termes un peu plus chiffrés en milliards d'euros, que signifie cette trajectoire ? Cela veut dire 115 milliards d'euros d'efforts en dépenses et en recettes sur la période 2011/2016. Cela n'entend pas un cumul, mais une différence de dépenses. Fin 2016, il s'agit d'avoir moins de dépenses et plus de recettes pour un total de 115 milliards d'euros par rapport à 2011, en termes de niveau de déficit, l'effort qui doit nous permettre d'aboutir au résultat que l'on souhaite. En termes de dette évitée, c'est évidemment beaucoup plus, plus de 400 milliards d'euros par rapport à une situation où l'on laisserait filer la dépense et la recette sans réaliser les efforts que je vais vous présenter.

Toute cette présentation ne fait que résumer ce que vous pourrez retrouver dans un document qui s'appelle : « La stratégie pluriannuelle de finances publiques », qui actualise et précise un document qui est annexé légalement au projet de loi de Finances, qui est le Rapport économique social et financier. Ce document vous est facile à trouver en ligne sur le site de Bercy : [performancepublique.gouv.fr](http://performancepublique.gouv.fr) ; nous en avons apporté une trentaine d'exemplaires. Les plus motivés d'entre vous pourront s'en saisir. Les sept ou huit premières pages vous permettront de vous faire une très bonne idée par écrit de ce que je suis en train de vous présenter par oral. Je vous invite à le regarder. Cela est très pédagogique. Cela montre bien dans quelle situation particulière nous nous trouvons.

Je vais directement à la programmation des efforts, en dépenses et en recettes. Ces 115 milliards d'euros d'efforts ne sont pas uniquement réalisés par plus de prélèvements obligatoires ; c'est aussi le résultat d'efforts d'économies très importants. Ceci est extrait du document que je vous ai cité tout à l'heure. Ce premier tableau vous décrit la trajectoire d'efforts en dépenses réalisés sur toute la période. Sur la ligne grisée du bas, vous voyez qu'arrivés en 2016, nous aurions cumulé 74 milliards d'euros d'efforts en dépenses par rapport à une situation où nous n'aurions pas réalisé ces efforts. Ceux-ci se répartissent sur l'État, la Sécurité sociale, l'Assurance maladie, la réforme des retraites et une ligne collectivités locales. Pour l'essentiel, il s'agit de près de douze milliards d'euros d'efforts par an, dont six milliards sur les dépenses de l'État, trois sur les dépenses d'assurance maladie, et trois du fait de la mise en œuvre de la réforme des retraites. Cette dernière comprend la réforme votée l'année dernière, y compris son accélération annoncée le 7 novembre dernier. Par rapport à une situation où l'on n'aurait pas procédé à cette réforme, cela permet d'économiser trois milliards d'euros par an en dépenses. J'insisterai donc sur le caractère tout à fait central pour l'équilibre global de ce plan et le fait qu'il soit plus important en dépenses qu'en recettes, de cette dimension de réforme des retraites, regardée de très près par les observateurs extérieurs, notamment la Commission, le FMI, pour sa dimension structurelle, qui porte donc un effet dans la durée et qui modifie de manière un peu profonde les grandes caractéristiques macroéconomiques de finances publiques de notre économie.

Un deuxième point mérite un commentaire particulier, celui de l'Assurance maladie. Il est décrit ici un peu plus de trois milliards d'euros d'économie chaque année, soit les efforts qu'il est nécessaire de produire pour maîtriser des dépenses d'assurance maladie et faire en sorte que leur croissance n'excède pas 2,5 % chaque année. Cela peut vous paraître une progression rapide, mais c'est très exigeant. Jusqu'à présent, nous étions sur une croissance des dépenses de l'assurance maladie de l'ordre de 2,8 ou 2,9 % chaque année, pour lesquels il était nécessaire de faire un effort d'économie annuel de deux milliards d'euros par rapport au spontané de la dépense de santé. 2,5 %, c'est significativement supérieur, de l'ordre d'un milliard d'euros d'effort supplémentaire d'économie par rapport à ce que nous faisons jusqu'à présent, qui sera nécessaire. Sur l'État, six milliards d'euros, ce n'est jamais qu'un milliard de plus que l'effort que nous devons faire jusqu'à présent pour stabiliser les dépenses de l'État. Au début de la période qui vient de s'écouler, elles étaient stabilisées en volume, c'est-à-dire qu'elles croissaient comme l'inflation, y compris dettes et pensions. Nous sommes depuis l'année 2011 dans une situation où nous voulons les stabiliser en valeur, c'est-à-dire les geler en euros courants. C'est ce qu'il se passe en 2011 et même un peu mieux, hors dettes et pensions.

Ce qui a été annoncé le 7 novembre et qui est sous-jacent à ce plan est une poursuite non seulement d'un gel des dépenses de l'État, mais d'une baisse des dépenses de l'État. Il est très important d'avoir cela à l'esprit. Nous sommes dans un effort pluriannuel dans lequel les dépenses des ministères vont devoir baisser à hauteur, globalement, d'un milliard d'euros chaque année. C'est un effort très substantiel. Pour y parvenir, compte tenu de ce qu'est la dynamique spontanée de ces dépenses, ce sont à peu près six milliards d'euros d'économie qu'il faut réaliser chaque année. Ensuite, nous pouvons imaginer que postérieurement aux élections, d'autres choix soient faits, mais pour parvenir aux résultats de l'équilibre en 2016, si le mix peut être différent, globalement, un effort doit être trouvé. À ce stade, le choix est donc de faire porter un effort particulier conduisant à baisser les dépenses de l'État. Nous sommes dans une période de diminution de la dépense des ministères. Compte tenu de l'ampleur de l'effort, personne ne devra être épargné par l'effort que je viens de vous décrire.

Si je poursuis sur la partie recettes, c'est de l'ordre d'un peu plus de 40 milliards d'euros d'efforts qui sont programmés sur la période. Cela représente à peu près treize à quatorze milliards d'euros sur les années 2011 et 2012, cinq milliards en 2013,

puis trois milliards par an les années suivantes. Au total, cela représente un supplément de prélèvements de l'ordre de 40 milliards d'euros à l'échéance de 2016.

Cet effort est beaucoup plus concentré sur les années 2011/2012 que sur les années suivantes. Au-delà, nous aurons déjà quasiment réalisé 30 milliards d'euros d'efforts en recettes. Ce n'est plus qu'une grosse dizaine de milliards d'euros, plutôt 13, 14, qui sont à réaliser sur les années ultérieures.

Pourquoi un effort plus important en recettes en début qu'en fin de période ? C'est une caractéristique commune à tous les plans de redressement des États dans une trajectoire de consolidation comme la nôtre. Faire un effort en recettes a un rendement plus rapide qu'un effort en dépenses. Cela présente aussi des inconvénients en termes de prélèvements sur l'économie, mais quand on a besoin de redresser rapidement et d'enclencher un effort, pour commencer en engranger des résultats, il est nécessaire de pondérer pas mal en recettes dès le départ, sauf à faire des mesures d'économies en dépenses extrêmement lourdes. Le choix que vous pouvez lire dans ce document consiste à lancer l'effort en dépenses et ensuite à le faire monter en puissance sur l'ensemble de la période. C'est ce qui explique que la part des mesures en dépenses représente au total à peu près la moitié de l'effort en début de période, mais presque 66 % à la fin de la période. C'est une caractéristique généralement commune à celle de nos voisins, sauf pour ceux qui ont fait des choix particulièrement forts d'économie sur la dépense, comme une diminution de la rémunération des fonctionnaires, une augmentation très rapide de droits d'inscription à l'université, etc. Je me permets de pointer cet aspect des choses, parce que derrière l'arithmétique d'un plan dans lequel il y a un peu plus de recettes d'abord et les économies en dépenses prennent l'ascendant ensuite, il y a des choix d'ordre politique sur la nature du redressement que l'on opère et la manière dont il touche l'économie et les citoyens.

Voilà, au total, la description de ce plan dans ces grandes lignes. Si l'on se compare à ce que font nos voisins européens, à grands traits, jusqu'à présent, les Anglais étaient dans un plan qui était un petit peu plus ambitieux que le nôtre, puisqu'à l'échéance de 2014 et sur un concept comparable, il représentait une centaine de milliards de livres là où nous sommes en 2014 à 80 milliards d'euros, donc un effort un peu plus important, sachant que la livre vaut à peu près 1,1 euro. Pourquoi les Anglais avaient-ils un effort un petit peu plus important que le nôtre ? Parce qu'ils sont dans une situation plus difficile. La croissance économique en Angleterre est très faible. La dette atteint un niveau bientôt plus important que celui de la France et le déficit est beaucoup plus important. Le Royaume-Uni a un déficit qui correspond plutôt à celui que nous avons il y a deux ans, situé entre 8,5 et 9 % du PIB, quand nous sommes aujourd'hui à 5,7 ; un effort plus important, donc, qui va peut-être devoir se renforcer parce que, tout récemment, ils ont révisé de façon absolument drastique leur hypothèse de croissance pour l'année 2012. Jusqu'à il y a quelques semaines, ils étaient restés de manière un peu irénique sur une croissance de 2,5 % ; elle a été révisée à 0,7 %. La différence signifie probablement une dizaine de milliards des livres d'efforts supplémentaires à réaliser à brève échéance, s'ils veulent ne pas trop dérapier de leur trajectoire. Voilà comment nous nous situons par rapport au Royaume-Uni.

S'agissant de l'Allemagne, vous avez peut-être déjà entendu parler d'un plan de redressement de 80 milliards d'euros. J'aimerais souligner à quel point ce chiffre doit passer à travers un décodeur avant d'être comparé à cela. Ces 80 milliards d'euros sont le cumul sur les années 2011 à 2014, d'un plan assez composite comportant des mesures d'économie, des mesures de redressement, mais aussi des mesures d'allègements d'impôts et quand on dit 80 milliards, on cumule l'économie de chacune des quatre années. Il s'agit en fait de dette évitée. Donc, quand nos amis disent qu'ils auront économisé 80 milliards en 2014, en fait, ils auront un niveau de dépenses et de recettes qui aura varié d'à peu près 25 milliards d'euros, qui se compare aux 80 que nous faisons. Donc, les Allemands ne sont absolument pas dans le même ordre de grandeur que la France en termes de redressement de leurs finances publiques. Je dirais que cela est très heureux, parce qu'ils n'en ont pas besoin. L'Allemagne a aujourd'hui un niveau de déficit de l'ordre de 1 % du PIB. Il est plus que probable que l'an prochain, elle soit à l'équilibre de ses finances publiques. Nous pouvons simplement souhaiter que l'Allemagne ne fasse pas trop de redressement budgétaire et que son économie se remette à consommer plus et si possible, des biens français. Mais, cela ne dépend pas que des Allemands, bien entendu.

Tout cela pour vous dire que si nous nous comparons à nos grands voisins, la France est à peu près là où elle doit être, c'est-à-dire un niveau d'effort proche de celui du Royaume-Uni, un peu moins important, mais cela est justifié par des différences de situation ; à un niveau d'effort très au-dessus de l'Allemagne, ce qui se justifie totalement par le fait que l'Allemagne est dans une situation de finances publiques très bonne, à un détail près quand même, qu'elle a connu le même choc sur ses dettes que nous. Nous sommes entrés, les uns et les autres, avec une dette représentant entre 60 et 65 % du PIB à la fin de l'année 2008 et à la sortie de la crise, fin 2010, nous avons les uns et les autres engrangé 20 points de dettes en plus. Fin 2010, les niveaux de dette français et allemands sont quasi identiques, avec un très léger surcroît de dette allemande rapportée au PIB. Ce qui varie ensuite, c'est la rapidité avec laquelle nous stabilisons cette dette : les Allemands partant de beaucoup moins loin en termes de déficit, ils ont la capacité de restabiliser leur dette rapidement ; nous étant partis historiquement d'un niveau de 3 % de déficit là où les Allemands étaient proche de 0, pour revenir à l'équilibre et restabiliser notre dette, nous avons plus de chemin à parcourir. Cela explique que la dynamique de la dette à partir de 2011/2012 soit sensiblement divergente en France et en Allemagne.

Sur cette mention de chiffre de 3 % de déficit qui était en principe la limite haute de ce que nous pouvions nous permettre dans le Traité de Maastricht, ce qui frappe beaucoup est que nous avons tous eu un petit peu tendance à considérer, en Europe – les Allemands moins que les autres – que c'était une moyenne et pas une limite. Nous avons donc eu tendance à déplacer les curseurs et à considérer que si nous n'étions pas loin de 3 % mais en dessous, cela allait bien, en oubliant que le Traité disait qu'il s'agissait d'une limite haute à ne pas dépasser. Or, pour ne pas dépasser une limite haute, il faut se situer à bonne distance !

Une petite illustration pédagogique pour finir : que signifie tout cela pour le budget de l'État et pour le budget des ministères ? Sur la partie gauche du graphique, vous lisez sur les années 2006 à 2010, la progression effective des dépenses de l'État. Que s'est-il passé durant ces années qui n'ont pas forcément été très laxistes en termes de dépenses, puisque nous étions en stabilisation en volume puis en valeur des dépenses de l'État, c'est-à-dire dans la limite de l'inflation ? Quelque chose qui existait depuis très longtemps, on pensait que les charges de la dette allaient chaque année progresser, puisque nous accumulions plus de dettes, alors que ce n'était pas le cas. Tant que nous étions sous l'ombrelle de l'euro, nous avons vécu sous un régime d'anesthésie financière. Tout le monde prêtait à la zone euro sans trop se poser de question sur le risque, la qualité de signature. C'était un peu un régime d'eurobond implicite. Dans ces conditions, les taux d'intérêt ont toujours eu tendance à baisser. 1997/2008 correspond à une période longue de baisse progressive des taux d'intérêt et donc, l'on pouvait accumuler toujours plus de déficits et de dettes tout en stabilisant les charges de la dette ou en les faisant légèrement baisser. Les dépenses des ministères ont donc augmenté, par recyclage de ce que l'on n'avait pas dépensé sur les charges de la dette. Au fond, nous avons vécu dans un gel régime de vertu un peu relative. Actuellement, nous programmons une baisse des dépenses de l'État d'un milliard et demi d'euros en 2012 – cela vient d'être voté par l'Assemblée nationale de manière définitive – suivi, chaque année, d'une baisse supplémentaire d'un milliard d'euros. C'est l'effet auquel on arrive quand on parvient à mobiliser les six milliards d'euros d'économie que je vous ai mentionnés tout à l'heure, qui permettent d'éponger l'accroissement naturel des dépenses et de descendre même pour faire baisser en euros constants nos dépenses.

Nous avons un effort important à réaliser devant nous. Cela peut paraître un peu effrayant. Si nous voulons essayer de ne pas trop nous faire peur et nous dire que c'est raisonnablement à notre portée, sur notre cible de 115 milliards d'euros d'effort, nous avons déjà réalisé fin 2011, plus de 22 milliards d'euros. L'année 2012 dont le projet de loi de Finances de l'État et le projet de loi de Financement de la Sécurité sociale sont votés, sont cohérents avec ces 51,5 milliards d'euros d'effort. Ce n'est certes pas la moitié de 115, mais cela en est une part très substantielle. Cela ne retire rien au caractère drastique des efforts que nous avons devant nous, mais cela montre que nous savons mettre en œuvre en 2011 et voter en 2012, des efforts très substantiels.

J'ajouterai que l'année 2012 n'est pas encore formellement votée. Elle fera l'objet de projets de loi de Finances et de Financement l'année prochaine. Mais, elle est très largement programmée. Notamment la dimension réforme des retraites, si nous la laissons se dérouler, continue à produire à peu près les 3 milliards d'euros que je vous ai décrits. Sur les dépenses de l'État, depuis quelques années, nous vivons sous un régime de budget triennal. Le dernier couvre la période 2011/2013 et l'année 2013 a déjà fait l'objet d'arbitrages détaillés depuis maintenant un an et demi. Évidemment, ils peuvent être bouleversés et modifiés, mais on ne peut pas dire que 2013 soit une page blanche. Le gouvernement qui sera aux affaires à partir du mois de mai pourra le travailler, retravailler, confirmer ou infirmer, mais nous ne partons pas d'une page blanche et pour faire un budget, c'est un énorme plus quand on est dans une logique de tenue exigeante de la dépense.

Voici donc une année 2011 exécutée, une année 2012 votée et une année 2013 déjà très largement explorée. Il reste un gros travail à faire pour 2014/2016, plus exigeant que par le passé, mais quand nous voyons ce que nous faisons aujourd'hui, cela ne nous semble pas hors de portée. En tout cas, nous ne pourrions nous permettre de dévier de cette trajectoire.

J'espère ne pas avoir été trop long et avoir été suffisamment clair. Je suis à votre disposition pour répondre à vos questions, dans la mesure de mes moyens.

*(Applaudissements).*

## QUESTIONS-REponses

*Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur Marc VILLARD.*

### **Monsieur Marc VILLARD, membre élu de la circonscription de Bangkok**

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Directeur,

Merci pour cette présentation. Je suis sûr que notre rapporteur va vous demander très rapidement s'il peut disposer du PowerPoint pour le faire partager et l'étudier plus en détail. Je ne rentrerai pas dans une discussion sur les chiffres que vous nous avez présentés. Vous-même nous avez fait remarquer en introduction que les taux de croissance qui avaient été retenus pouvaient paraître un peu élevés pour certains et ce matin, la plupart de nos quotidiens nationaux nous signalent que la France est rentrée en récession, donc il faudra voir ! Par contre, il est fort intéressant d'avoir connaissance de la trajectoire de consolidation choisie, ce qui va nous permettre de mieux apprécier par la suite les présentations qui nous seront faites sur les programmes qui nous concernent directement. Donc, merci pour cette vision d'ensemble. Votre intervention aujourd'hui sera suivie par celle de Monsieur Laurent GARNIER, demain par celle de Monsieur SAINT-PAUL. Cela va nous permettre de travailler sur ces chiffres lors de notre prochaine session au mois de mars et d'être ainsi en mesure de faire des remarques et des suggestions pour les programmes qui nous concernent pour l'avenir.

Merci pour votre présentation.

*Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur Pierre GIRAULT.*

### **Monsieur Pierre GIRAULT, membre élu de la circonscription de Luxembourg**

Merci, Madame la Présidente.

Personnellement, c'est avec un plaisir non dissimulé que je vous ai entendu nous expliquer l'architecture et la structure de l'approche budgétaire, je le tiens à le souligner, avec beaucoup de sensibilité et de doigté dans une période quelque peu délicate.

Je désirerais aborder la question dans le cadre des recettes, concernant celles correspondant aux flux économiques, résultant de l'essence de la structure de non-résident fiscal français. Comme vous le savez, cette situation concerne un grand nombre de compatriotes, pour ne pas dire la quasi-totalité. Or, il y a un problème. Le fait que l'on ne fasse pas encore, là, la différence entre Français et autre nationaux contribue bien évidemment, au niveau des recettes afférentes, non seulement au voile opaque recouvrant la fiscalité des Français de l'étranger, mais aussi largement à ce que les guichets et les hauts lieux communs la concernant perdurent.

La question est simple : quand, à l'aune de ce que font la plupart des autres pays, va-t-on enfin introduire une comptabilité analytique *ad hoc* ?

### **Monsieur Julien DUBERTRET**

C'est une question redoutable, d'autant plus que je ne suis pas fiscaliste. Je voudrais juste être certain d'en comprendre les enjeux. S'agit-il d'appréhender la contribution économique des Français de l'étranger ? Ceci au travers des flux monétaires ou financiers qu'ils apportent au produit intérieur brut national ou s'agit-il d'autre chose ?

### **Monsieur Pierre GIRAULT**

C'est tout à fait cela, Monsieur le Directeur, c'est-à-dire savoir mesurer – comme le font beaucoup d'autres pays – ce que représente exactement l'expatriation dans tous les sens et la contribution des résidents français à l'étranger. Actuellement, les services de ce ministère ne font pas la différence entre ce que paie un Américain non résident fiscal français, mais qui a des opérations en France et un Français. Cela nous pose un grand problème au niveau de notre Assemblée, parce qu'on nous reproche beaucoup de coûter quelque chose, mais nous rapportons aussi. Or, il est de l'intérêt de tous que nous ayons une comptabilité analytique précise concernant les Français résidant à l'étranger.

### **Monsieur Julien DUBERTRET**

Je vais vous répondre en tant que Directeur de budget, puis en tant que citoyen, par exemple en faisant appel à des notions totalement extrabudgétaires.

En tant que responsable de l'établissement de la grande balance des comptes de la Nation - pardon si je suis un peu brutal - ce qui compte, c'est l'argent qui rentre dans les caisses du budget, de la sécurité sociale et des collectivités territoriales, c'est ce qui fait que de la même manière que cela se passe dans tous les États, il y a des dépenses et des recettes et on est sûr d'appréhender les recettes que l'on recouvre dans leur totalité, que l'on compte bien les dépenses et au-delà, que l'on mène de bonnes politiques. Mais, de ce point de vue-là, votre question n'est pas tout à fait celle des comptes publics. Elle vise plutôt à apprécier ce que peut représenter l'activité économique des Français de l'étranger autour de l'idée, si je comprends bien, que l'on appréhenderait un peu mieux les flux de dépenses exposés par la Nation au profit des Français de l'étranger et qu'en revanche, on aurait du mal à identifier ce que les Français de l'étranger apporteraient à la Nation sous forme de flux financiers

revenants, etc. Cela peut être une démarche intéressante, mais qu'en faisons-nous ? De mon point de vue, nous sommes dans un monde où, même s'il a un peu tendance à se replier sur lui-même, avec la zone dollar sur la zone dollar, la zone euro sur la zone euro, car telle est toujours la tentation en période de crise économique, je ne crois pas que l'on remette fondamentalement en cause l'idée que la libre circulation des personnes et des biens figure parmi les choix qui demeureront à la base de la plus grande prospérité économique possible. Cela relève de la spécialisation. Si l'on est un mauvais boulanger, un bon ferronnier et que l'on a un voisin qui est bon boulanger et mauvais ferronnier, mieux vaut que chacun sache ce en quoi il excelle, si une frontière passe entre les deux, le pain et le fer peuvent passer la frontière. On est donc plus intelligent en se spécialisant et on crée plus de richesse pour tous de cette manière. Je ne suis pas sûr que l'on en soit à ce point de remise en cause de l'intérêt qu'il y a à ce que des Français soient présents dans le monde et fassent rayonner notre pays, pour trouver une vertu économique démonstrative à ce que vous demandez. En revanche, dans votre situation, je comprends bien ce que vous voulez indiquer. C'est un travail de comptabilité nationale, mais il est presque impossible, tout du moins extraordinairement difficile. De la même manière, comment peut-on identifier exactement les flux qui sont liés au fait que des Russes, des Américains, des Anglais, des Chypriotes travaillent en France, produisent de la richesse taxée qui vient nourrir les budgets nationaux ? C'est moins une question économique et budgétaire qu'une question de théorie économique, voire de comptabilité nationale. Je comprends ce que vous voulez dire, cela a des vertus de démonstration politique, mais est-ce faisable ? J'ai un énorme doute. Cela ne risquerait-il pas d'avoir un coût plus lourd que l'intérêt que l'on pourrait en trouver ? Alors, comment faisons-nous ? Nous pouvons le faire sous une forme estimative, où à partir de la connaissance que nous pouvons avoir du nombre de nationaux implantés à l'étranger, nous pourrions estimer, sur la base de moyennes, d'échantillons statistiques, ce que pourrait être leur contribution. En tout cas, en ce qui me concerne, ne doutez pas que je suis persuadé qu'il vaut mieux, pour un État comme le nôtre, avoir des ressortissants largement répartis sur le monde, plutôt que repliés sur lui-même.

*Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur François SAINT-PAUL.*

#### **Monsieur François SAINT-PAUL**

Si je peux me permettre de compléter Monsieur le Directeur, pour aller dans le même sens que vous, cela me semble assez difficile. Si nous rentrons dans cette logique, il faudrait alors aussi tenir compte de ce que les étrangers paient en France et nous en arrivons à quelque chose de compliqué. Les calculs sur les chiffres ne supprimeraient pas le débat politique. Par contre, nous pouvons essayer de répondre à la question de ce que coûte, en net, l'administration consulaire des Français de l'étranger. Ainsi, le programme 151, ce sont 351 millions d'euros, dont une prestation versée aux Français à l'étranger qui ne relève pas de l'administration consulaire avec les 125 millions d'euros d'aides à la scolarité, 20 millions d'euros d'aides sociales, le service central d'État civil de Nantes, et notamment en recettes les 110 millions d'euros de recettes visas. Mais, c'est un calcul qui en vaut d'autres. Plus nous voudrions essayer d'avoir une vision globale, plus cela sera difficile. Des microcalculs sont possibles, mais se pose alors la question des termes que nous mettrons derrière. De toute façon, nous avons nos systèmes de conventions fiscales avec la réciprocité. À mon avis, c'est une question très compliquée.

*Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur Olivier CADIC.*

#### **Monsieur Olivier CADIC**

Bonjour, Monsieur le Directeur et merci pour cette présentation.

Le Premier ministre a dit que la France était l'État où la pression fiscale était la plus importante. Étant donné qu'il va vous présenter 40 milliards d'euros d'imposition en plus, afin d'anticiper sur notre compétitivité fiscale, avez-vous le taux de pression fiscale qui va être le nôtre en 2012/2013, suite à ces augmentations d'impôts ?

Deuxièmement, la commission Finances de l'AFE travaille sur le budget du ministère des Affaires étrangères et en particulier sur le programme 151 dont vient de parler le Directeur, qui intéresse les Français de l'étranger. Nous avons invité plusieurs fois un représentant de votre ministère pour être auditionné et nous n'avons reçu qu'une seule réponse positive en mars 2010, avec une intervention très appréciée d'Arnaud PHÉLLEP. Il est très important pour nos travaux et notre réflexion, que votre ministère partage ces orientations. Notre réunion plénière de septembre se tient généralement juste avant la présentation du budget par le Ministre. Avez-vous une solution pour permettre malgré tout une audition sur le budget à cette période ? Si ce n'est pas possible, pourriez-vous prendre l'engagement de déléguer un représentant pour notre session de mars, pour faire un point sur le rapport annuel de performance de l'année N-1, partager ces analyses pour l'année N et les cadrages anticipés pour l'année N+1 ?

Enfin, je voudrais vous entretenir du rapport de la Cour des comptes 2010 concernant la CFE, un organisme dont vous exercez la cotutelle avec les ministères de la Sécurité sociale. À la lecture du rapport, on peut lire :

Contrôle externe : absence de contrôle économique et financier, absence de contrôle interne et contrôle des risques. Comme il n'y a aucun contrôle externe ou interne, la caisse agit comme une entreprise autonome et non comme une entreprise soumise à la tutelle de l'État. Comme vous le savez sûrement, depuis sa nomination, le commissaire aux comptes a refusé de certifier les comptes en 2009, 2010 et 2011. J'ai demandé au Président de la Cour des comptes ce que ferait l'État si la Caisse était en déficit ou faisait faillite, il a répondu que la question n'était pas tranchée. Dans son rapport de 2010, la Cour de comptes demande l'institution d'un contrôle économique et financier, chargé de suivre tant l'équilibre des finances que la régularité des opérations de la CFE, comme votre ministère et celui de la Sécurité sociale l'avaient fait précédemment. Les élus de l'AFE, soucieux de la bonne marche de la Caisse, institution à laquelle je suis moi-même très attaché, vous seraient reconnaissants de les informer si la tutelle compte prendre une initiative visant à permettre l'institution d'un tel contrôle.

Merci.

*Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur le Directeur.*

**Monsieur Julien DUBERTRET**

Ce sont trois questions en une, je vais essayer de répondre à toutes les trois.

Vous m'interrogez sur le taux de prélèvements obligatoires qui résulte de ce qui a déjà été largement voté en réalité. Vous le lisez ici, ce sont des chiffres qui reposent sur un jeu d'hypothèses économiques, notamment de croissance, d'inflation, etc. Donc, vous lisez, 44,8 % de taux de prélèvements obligatoires en 2012 ; 45,3 en 2014. C'est à partir de 2013 que dans cette trajectoire, les économies en dépenses l'emportent sur les mesures en recettes, même si celles-ci sont incontournables si l'on veut enclencher rapidement le redressement.

Sur une présentation du programme 151, je n'y vois pas d'objection. Denis CHARISSOU, sous-directeur à la direction du Budget et qui a succédé à Arnaud PHÉLLEP se sent tout disposé à venir vous en parler au mois de mars. J'espère que ceci satisfera votre attente, même si le casting a changé, mais vous n'y perdrez rien !

Sur le rapport de la Cour des comptes sur la CFE, je ne connais pas bien le sujet. Je vais regarder ce qu'il en est et je vous répondrai. En tant que directeur du Budget, il est toujours mieux pour tout le monde quand il peut y avoir un petit regard d'un commissaire aux comptes, un certificat... l'on peut s'entourer de quelques garanties. Maintenant, cela ne veut pas forcément dire qu'il y a des soucis. Si la Cour des comptes a fait cela, c'est parce que c'est dans son code génétique d'estimer qu'une entité qui manie des deniers considérés comme suffisamment proches de la puissance publique pour que la Cour des comptes ait compétence à se prononcer dessus, elle s'estime légitime à demander qu'un minimum de garanties soient apportées quant au compte-rendu de l'utilisation des fonds. Je ne suis pas certain que cela soit plus polémique que cela. La Cour le fait peut-être d'une manière un peu abrupte, cela peut lui arriver, il ne s'agit pas de personnes toujours souples, mais cela fait aussi partie des qualités qu'on leur reconnaît. Il arrive que la Cour s'adresse à moi à peu près dans les mêmes termes. Je n'en sais pas plus. Je me renseignerai, si vous le souhaitez je vous apporterai une réponse, mais il n'est ni étonnant, ni très choquant que la Cour des comptes fasse ce genre de recommandations.

*Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Madame Catherine RECHENMANN.*

**Madame Catherine RECHENMANN, membre élu de la circonscription d'Abidjan**

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur,

Je voudrais vous parler de l'incertitude qui pèse quant à l'aide de l'État pour abonder le budget de la catégorie 3 aidée de la CFE. Cette mesure qui a été mise en place en 2002/2003 a été une véritable avancée pour nos compatriotes les plus démunis et les plus défavorisés. Les personnes en paient une partie, de même que l'État français et la CFE. Tout cela fonctionne bien jusqu'à présent. Enlever et retirer cet engagement de la part de l'État pénaliserait toutes ces personnes qui bénéficient d'une protection sociale. Elles reviendraient à 100 % en charge du ministère des Affaires sociales. Il faut faire très attention à ne pas les laisser sans protection sociale.

Merci.

*Madame la Présidente la remercie et donne la parole à Monsieur le Directeur.*



**Monsieur Julien DUBERTRET**

Je suis un peu embarrassé, vous me posez des questions extrêmement précises – importantes pour vous, je le reconnais...

**Monsieur François SAINT-PAUL**

C'est un débat à la fois traditionnel, assez ancien et qui a été tranché. La loi a été modifiée et nous apportons notre concours sur le programme 151 sur la base des crédits votés. Ce sont 498 000 euros.

En complément, je voudrais souligner une chose sur le programme 151, nous faisons des efforts considérables de compression de certaines lignes. Sur la ligne aides sociales en général, le niveau a été maintenu. Certes, cela n'est pas assez et il faudrait l'augmenter, mais je renvoie à la présentation de Monsieur DUBERTRET. Je retiens que ce que nous pouvons faire est indissociable d'un contexte. Imaginer pouvoir s'en extraire est impossible. C'est donc dans cet ensemble qu'il faut nécessairement réfléchir. J'en retiens aussi l'impression que nous sommes dans un trend, il peut y avoir une question de mix, mais avec une trajectoire qui fait qu'à la fin, il y a des chiffres, qu'on les aime ou non.

*Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur DUBERTRET.*

**Monsieur Julien DUBERTRET**

Une petite précision, il n'y a pas d'incertitude, effectivement, vous trouvez la réponse dans ce document budgétaire Action extérieure de l'État que vous connaissez sûrement : en page 192, il est prévu 498 000 euros au profit de la CFE et il est précisé dans le commentaire de cette ligne budgétaire que conformément à l'article 140 de la loi de Finances initiale pour 2011, il y ait un partage de coût de la mesure entre la CFE et le budget de l'État. Il n'y a donc pas particulièrement d'incertitude dans le sens où j'associe ceci à ce qui est prévu. Ensuite, nous ne sommes pas à l'abri des régulations budgétaires. Nous sommes dans une situation de finances publiques historiquement très difficile. J'essaie d'adopter un ton à la fois pédagogique et pas dramatisant, puisque cela ne servirait à rien, mais il ne faut pas occulter que nous sommes face à des années difficiles. Si je devais donner un sentiment un tout petit peu moins arithmétique que général, je dirais que le budget de l'Action extérieure de l'État a été particulièrement préservé ces dernières années. C'est également le cas de quelques autres, chacun son avis. D'autres budgets ont été particulièrement affectés. Quoi qu'il en soit, nous avons devant nous un chemin d'efforts plus forts et plus exigeants que ceux que nous avons connus. Je ne sais pas dire aujourd'hui sur quoi portera l'effort, mais j'ai envie de dire « un peu sur toutes les rubriques », peut-être avec des choix à faire pour privilégier telle ou telle action. La réponse n'est pas entièrement dans mes mains. Je ne fais que proposer des mesures et orientations au gouvernement, qui les valide ou les modifie.

*Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur le Sénateur Jean-Yves LECONTE.*

**Monsieur le Sénateur Jean-Yves LECONTE**

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Directeur,

D'une certaine manière, vous êtes devant l'équivalent d'un Conseil régional virtuel qui représente les Français de l'étranger. Connaissez-vous beaucoup de collectivités locales qui, alors que depuis dix ans, leur population a augmenté de plus de 50 %, devraient se contenter d'un maintien de leur budget sur certaines actions, voire de restrictions ? En termes d'action sociale, cela fait de nombreuses années que nous maintenons le même montant ; en termes d'écoles françaises à l'étranger, alors qu'il y a de plus en plus d'élèves dans nos écoles, nous sommes soumis à des plafonds d'emploi qui posent de plus en plus de problèmes pour la gestion des écoles de l'AEFE. Il faut donc bien prendre en compte que malgré tout ce que vous avez pu indiquer sur la situation des finances publiques, la situation pour les Français de l'étranger est particulièrement dramatique, compte tenu de l'augmentation de la population française à l'étranger.

Je soulignerai d'ailleurs que si nous en sommes là, c'est qu'à partir de 2008/2009, nous n'avons pu que constater les effets d'une politique économique qui a, par abandon de recettes, conduit à une situation effectivement très difficile. La crise arrivant dessus, nous sommes maintenant dans une situation très compliquée.

Quand nous regardons les comptes publics, vous avez présenté à la fois la situation des comptes sociaux et des comptes de l'État. D'une certaine manière, ces derniers sont dans une situation beaucoup plus dramatique que celle des comptes sociaux.

**Monsieur Julien DUBERTRET**

Détrompez-vous !

**Monsieur le Sénateur Jean-Yves LECONTE**

Le déficit des comptes de l'État dépasse largement le produit de l'impôt sur le revenu, ce qui en termes de déficit par rapport aux recettes, est quand même particulièrement inquiétant. Lorsque je vois cette présentation et que je vois depuis quelques années, le recours de plus en plus large de l'État aux partenariats publics/privés pour faire de très grosses opérations dans un certain nombre de ministères, quand on s'aperçoit que les engagements qui sont pris sur les prochaines années dépassent allègrement 1 ou 2 % du PIB et que c'est de l'extrabudgétaire, dénoncé par la Cour des comptes, vous avez toujours beau jeu de dire qu'ils sont génétiquement toujours assez cassants, cela étant, c'est une réalité. En dehors de tout ce que vous présentez en termes d'amélioration des comptes publics, il y a aussi ces partenariats publics/privés qui, dans un certain nombre de budgets ministériels, va de plus en plus asphyxier l'action des ministères. C'est réellement un sujet d'inquiétude qui, je le crois, mériterait, pour des raisons de sincérité, d'intégrer tous ces engagements dans les chiffres que vous présentez.

Je vous remercie.

*Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur Julien DUBERTRET.*

**Monsieur Julien DUBERTRET**

Pour commencer, la comparaison entre les Français de l'étranger et une collectivité territoriale ou un département ne me semble pas convenir. Il n'y a pas de dépense d'APA, de PCH, etc. et on n'est pas forcé de mobiliser des dépenses de personnel absolument considérables. Je n'y adhère pas.

Ensuite, prenons les chiffres, le programme 151, en 2008 : 293,9 millions d'euros ; PF 2012 : 368 millions. Cela n'a pas baissé. Vous trouvez que cela n'augmente pas assez vite, mais cela augmente sur toutes les rubriques. Offre de service public de qualité aux Français de l'étranger : 36 millions d'euros en 2008, 42 millions en 2011. Alors, évidemment, il y a des choses qui augmentent beaucoup, et notamment la prise en charge des frais étrangers, mais enfin, ne tombons pas dans une vision trop marquée par l'histoire ou par une vision exclusivement française. La France a le plus grand réseau diplomatique et consulaire dans le monde, le plus grand, le plus luxueux. Numériquement, c'est quand même beaucoup plus que ce que font tous les autres. Nous ne pouvons pas dire que ce n'est rien. Pouvons-nous nous permettre de le garder ? Je n'en sais rien, seul l'avenir le dira, mais nous ne pouvons pas dire que nous ne faisons rien. L'État continue d'accompagner la scolarisation des enfants à l'étranger. Quel État au monde a un pareil réseau d'enseignement à l'étranger ? Quel État est capable d'offrir ce service aux enfants de ses ressortissants ? Et est même capable d'offrir un outil de rayonnement aussi puissant ? Combien d'étrangers est-ce que je connais qui, n'ayant a priori aucun rapport avec la France, ayant été scolarisés, parlent parfaitement français et sont aujourd'hui des relais de croissance et d'influence de notre pays ? Alors, on peut penser que tout cela n'est rien, mais c'est déjà absolument sans comparaison avec ce qu'il se fait à côté.

Vous avez posé d'autres questions qui ont moins de relations avec les Français de l'étranger : les PPP. Mon avis, c'est que l'on en revient. N'oubliez pas qu'il n'y ait pas de vigilance sur ce point ou que c'est une copie cachée. Je vous invite à regarder les comptes certifiés de l'État tous les ans. Vous verrez qu'une annexe très claire retrace, sous le contrôle de la Cour, l'ensemble des PPP qui sont engagés. Et je ne suis pas particulièrement un ami des PPP et je vous prédis qu'il y en aura beaucoup moins à l'avenir, ne serait-ce que parce que l'on se rend compte qu'un État comme le Royaume-Uni, qui en a fait à outrance, se retrouve aujourd'hui extrêmement ennuyé par ce type d'engagements.

Les finances de l'État sont dans un plus mauvais État que la Sécurité sociale, ce n'est pas du tout évident. En ampleur, cela n'est pas pareil. Simplement, l'État compte dans ses déficits, celui des collectivités locales qu'il finance, qui n'apparaît pas chez les collectivités locales mais qui apparaît dans l'État, c'est un déficit partagé ; et le déficit lié à énormément de recettes et de transferts faits au profit de la Sécurité sociale. Donc, gardons-nous des illusions d'optique. Sur le déficit de l'État, on concentre les déficits de la plus grande partie de la Nation. Cette partie du déficit de la Sécurité sociale qui se voit, c'est-à-dire un déséquilibre d'une dizaine de milliards sur la maladie, enfin un peu moins maintenant et un déficit qui reste très important sur la vieillesse est un déficit qui est beaucoup plus difficile à résorber en termes dynamique que celui de l'État. Il est extrêmement préoccupant, d'autant plus que s'agissant particulièrement de la santé, il s'agit de dépenses de consommation courante. Donc, s'il y a bien une dépense pour laquelle il est particulièrement illégitime de s'endetter, c'est de la consommation courante.

Vous avez mon point de vue de directeur de Budget. Je ne crois pas que l'on oublie des copies cachées et des coûts cachés à travers les PPP. Ils sont bien recensés. Je vous prédis qu'ils n'ont pas beaucoup d'avenir. En ce qui me concerne en tout cas, je veillerai à ne pas trop les promouvoir.

*Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur François SAINT-PAUL.*

**Monsieur François SAINT-PAUL**

Pour compléter les propos de Monsieur le Directeur du Budget sur le fait que le réseau consulaire français est le plus développé, etc., je renvoie à ma comparaison et au calcul que je faisais tout à l'heure. Nous administrons près de 1,5 million d'enregistrés, plus les 2 millions au total, plus les visas, etc. Je prends le programme 151, j'ôte les 125 millions de prestations d'aides à la scolarité, les 20 millions de prestations aides sociales, j'ajoute les 110 millions de recettes visas : aujourd'hui, l'administration consulaire, 233 postes, coûte en net 100 millions d'euros.

*Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur John MAC COLL.*

**Monsieur John MAC COLL**

Monsieur le Directeur,

Nous apprécions votre intervention en ce qui concerne la maîtrise de la dépense publique. En ce qui concerne les revenus, tout dépend de la croissance bien sûr, mais en ce qui concerne la réduction des déficits, comparé à d'autres pays comme l'Allemagne, l'Angleterre, l'Australie dont je viens, bien sûr, les efforts semblent un peu timides. Le vrai problème n'est-il pas le poids de la dette ? Il y a une vélocité en ce qui concerne cette dette, surtout si nous souffrons d'une décote de la France dans ce domaine, en ce qui concerne le financement de cette dette, pourquoi ne pas la cristalliser, en disant un remboursement sur dix ou douze ans et chaque année, rembourser systématiquement cette dette. C'est ce qu'ils ont fait en Australie. Ils sont arrivés, en ce qui concerne cette crise mondiale, avec 0 de dette. Alors, je vous le dis purement et simplement, si un effort substantiel n'est pas fait en ce qui concerne le remboursement de cette dette... juste un exemple, lorsque le ministère des Affaires étrangères dispose de certains biens, des résidences consulaires, des instituts, j'ai été un peu choqué, en tant que banquier, de voir que l'on a une dette énorme, mais que l'on ne rembourse pas la dette à 100 %.

**Monsieur Julien DUBERTRET**

Je suis peiné que vous me disiez que l'effort n'est pas substantiel après vous avoir décrit la trajectoire de redressement qui est là. L'effort est très substantiel. On peut toujours faire plus. Ensuite, c'est une question de choix ou de nécessité, mais enfin, nous faisons des efforts très substantiels, qui se comparent tout à fait à ceux de pays qui ont la réputation d'en faire plus que nous, comme le Royaume-Uni. Je parle avec le directeur du budget anglais, comme avec celui d'Allemagne ou celui des Pays-Bas, la réalité est que nos efforts sont tout à fait comparables. Attention aux publicités faites par les uns et les autres, qui savent mieux communiquer que nous. Reprenez ce tableau, vous verrez que les efforts sont extrêmement substantiels.

Ensuite, si nous voulons rembourser la dette, il n'y a pas de miracle. Nous ne pouvons pas la cristalliser. La dette augmente tant que vous avez un déficit. Donc, la seule manière de la stabiliser est de revenir à l'équilibre. Vous voyez dans ce tableau que votre ratio de dettes sur PIB peut commencer à diminuer en 2013, à un moment en 2014 où la dette s'accroît en milliards, mais moins vite que le PIB. Ce n'est qu'à partir de 2016/2017 que vous pouvez parvenir à diminuer la dette en valeur absolue et à la rapporter à la richesse nationale. L'Australie n'a pas fait autrement. Aucun État ne peut prendre un décret de cristallisation ou stabilisation de sa dette et se dire « Je vais rembourser ». Il n'y a pas de miracle. Alors ensuite, on peut utiliser des cessions d'actifs pour se désendetter, très bien, maintenant, ce n'est pas en vendant quelques ambassades, aussi belles soient-elles que nous arriverons à quelque chose de très substantiel. Je ne dis pas que c'est une mauvaise piste. Céder des actifs inutiles est plutôt une bonne chose, parce qu'un actif inutile coûte cher. Mais, cela peut aussi être un piège. Je ne connais pas de source d'actifs publics aujourd'hui, qui, par sa seule cession permettrait d'échapper aux efforts qui sont là. Les efforts que je vous décris ici sont cent fois, mille fois plus puissants que toute cession d'actifs que nous pourrions réaliser. Nous ne sommes pas dans les ordres de grandeur des entreprises. Ce qui compte vraiment, c'est de diminuer et de tenir la dépense, de préserver la recette et de le faire, de manière continue, jusqu'à un moment où l'on revient à un niveau proche de l'équilibre. Là, on engrange les dividendes de la vertu.

*Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur François BOUCHER.*

**Monsieur François BOUCHER**

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Directeur,

Je voudrais simplement vous demander ce que vous pouvez nous dire s'agissant des propos de Monsieur Marc VILLARD : « Nous sommes rentrés en récession ». Y a-t-il une relation entre ce Plan de redressement des finances publiques et cette

récession ? Cela peut-il avoir un impact sur ces objectifs que vous nous proposez ici, qui pourraient être difficilement atteints, puisque cette récession, c'est quand même la machine économique qui est en train de se gripper.

**Monsieur Julien DUBERTRET**

Selon la définition technique, on considère que l'on est en récession quand la croissance est négative depuis au moins deux trimestres. L'Insee a fait une prévision de récession. Nous verrons ce qu'il en est, tout le monde peut se tromper, même l'Insee. Comme on le dit souvent, la prévision est difficile, surtout quand il s'agit de l'avenir et l'Insee a certes de beaux moyens de prévision, mais nous verrons bien. Toujours est-il que nous sommes face à un ralentissement économique qui semble significatif et général. Oui, bien sûr, quand la croissance est moins importante, cela a un effet. Les recettes publiques qui entretiennent un lien à peu près linéaire avec le produit intérieur brut ont toutes les chances d'être touchées : si vous avez un peu moins de croissance, vous avez un peu moins de recettes. L'ordre de grandeur généralement considéré est qu'un dixième de croissance en moins font un milliard de recettes en moins. C'est un calcul très grossier. Je vous mets un peu en garde contre ce calcul, dans le sens où, au voisinage d'un point, cela ne change pas grand-chose. Ce n'est pas parce que vous êtes à 1,2 ou à 0,8 et pas à 1 que cela va faire vraiment deux milliards en plus ou en moins. Ensuite, cela a indéniablement des effets. S'il y a une récession, cela pose des questions – je ne vais pas vous apporter les réponses, parce qu'elles ne relèvent pas de mon niveau de décisions – qui sont à peu près les suivantes : dans la mesure où les objectifs doivent être considérés comme intangibles, ce sont les moyens d'y parvenir qui ne le sont pas, pour la stabilité de la zone euro, nous avons besoin de respecter strictement notre trajectoire, comme les autres États. Quels sont ces moyens ? Faire davantage d'économie, davantage de redressements recettes, un mélange des deux ou encore davantage de réformes structurelles, c'est-à-dire essayer de réformer des éléments assez fondamentaux dans le fonctionnement de l'économie, de façon à rendre celle-ci plus performante. Il y a des avantages et des inconvénients à chacun des outils. Si vous voulez serrez la vis, le plus rapide est la recette, mais nous avons déjà beaucoup d'impôts... cela reste une possibilité si l'on est vraiment très pressé et s'il le faut absolument. Le deuxième outil consiste à faire plus d'économies. Mais cela signifie plus de sacrifices sur les dépenses de l'État ou de la Sécurité sociale. Cela fait partie des choses qui sont clairement envisageables. On a bien fait un milliard et demi d'euros d'économies en plus en 2012. Mais, si nous voulons faire des économies intelligentes, qui ne cassent pas la qualité de service, il faut les inscrire dans la durée. C'est ce que nous avons fait dans la RGPP : nous commençons en 2007, nous faisons du structurel et puis nous engrangeons au bout de quelques années, cela monte en puissance. C'est un outil indispensable, mais qui est moins rapide, moins souple, mais plus structurant pour l'avenir. Le troisième outil est la réforme structurelle. Je laisse là le champ libre à votre imagination. Vous avez peut-être tous des idées de réforme structurelle pour l'économie, ce n'est pas à moi d'en citer ici, c'est au-delà de ma condition. C'est quelque chose de très intéressant. C'est plus complexe aussi. C'est la dimension qui intéresse peut-être le plus les observateurs extérieurs. Parmi les mesures annoncées le 7 novembre, il y avait des économies supplémentaires sur la dépense, un peu de mesures de recettes supplémentaires et une accélération de la réforme des retraites. C'est cette dernière mesure qui a le plus été valorisée par les observateurs extérieurs comme étant quelque chose d'un peu structurant pour l'avenir. Tout cela sur fond de réflexion : les mesures qui sont prises pour faire face à une situation difficile gênent-elles la croissance ou la libèrent-elles ? Je n'ai pas de réponse a priori, voilà les instruments : l'économie supplémentaire, la recette supplémentaire et la réforme structurelle. On peut mixer les trois. On peut faire de la mesure de recettes ou de la mesure d'économie en dépenses qui a une composante structurelle. Cela s'appelle l'évaluation des politiques publiques.

*Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur Tanguy LE BRETON.*

**Monsieur Tanguy LE BRETON, membre élu de la circonscription d'Amsterdam**

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Directeur,

Ma question concerne le déficit, donc principalement le Budget de l'État et celui du ministère des Affaires étrangères, qui nous concerne directement en tant que Français de l'étranger, notamment les consulats. Vous avez comparé globalement le déficit au PIB, j'aurais aimé que vous fassiez une comparaison plus simple et plus frappante pour nous. Ma question est donc d'ordre pédagogique : est-il possible de nous dire la part sur les dépenses d'État, du ministère des Affaires étrangères, du recours aux recettes propres, celles de l'impôt et celles qui font appel à l'emprunt ?

*Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur le Directeur.*

**Monsieur Julien DUBERTRET**

Le déficit de l'État correspond à un « petit » 80 milliards d'euros. Les dépenses de l'État à 350 milliards d'euros. Cela signifie que les recettes fiscales et non fiscales définitives de l'État représentent à peu près 80 % de cela, 20 % sont couverts par l'emprunt. Ainsi, si nous ne présentons pas les choses en termes de déficit rapporté au PIB, mais rapporté aux ressources, nous dirions que nous avons plutôt un déficit de 20 %.

*Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur Francis NIZET.*

**Monsieur Francis NIZET**

Monsieur le Directeur,

Merci pour cet exposé fort clair. Vous avez l'art du pédagogue de présenter des choses certainement très complexes de façon très claire et transparente. Je reviens un peu sur la question de Monsieur LE BRETON, la mienne était similaire : vous ramenez effectivement le déficit par rapport au PIB, mais quand un bon père de famille gère le budget de sa famille, il a plutôt l'habitude de le rapporter au budget de l'État. J'aurais donc aimé que vous me donniez ce ratio.

Je posais par ailleurs une question d'actualité qui est celle de la mort annoncée de notre triple A de notation vis-à-vis des organismes financiers. Pouvez-vous nous dire l'incidence de cet événement semble-t-il très prochain, par rapport à vos prévisions ?

Enfin, puisque nous avons l'avantage d'avoir un expert et que nous sommes abreuvés par les informations venant des médias, faisant souvent appel au spectaculaire ou à la caricature, j'aimerais que vous nous parliez d'une des mesures les plus médiatisées, celle de la réduction des dépenses qui consiste à ne pas remplacer un fonctionnaire sur deux. On dit souvent que c'est ce que l'on fait dans la Fonction publique d'État et que cela est largement compensé par des abus dans la fonction territoriale et hospitalière. Qu'en est-il véritablement, pour vous qui êtes à même de nous donner les chiffres les plus certains ?

Enfin, selon vos prévisions, pouvons-nous espérer rejoindre un jour les fameux critères de Maastricht qui étaient pourtant gravés dans le marbre au lancement de ces traités européens ?

*Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur le Directeur.*

**Monsieur Julien DUBERTRET**

Si j'ai bien compris votre première question sur le pourcentage de déficit, elle est similaire à celle posée il y a un instant. 20 % des dépenses de l'État ne sont pas couvertes par l'impôt ou les recettes non fiscales. Sur le triple A, d'abord, il n'est pas encore perdu. Je ne suis pas capable de vous dire ce qu'il se passerait si d'aventure nous devions perdre cette note. Ceci a déjà été intégré par les marchés. Nous avons un écart de taux de financement entre dette française et dette allemande de 100 à 120 points. Cela reflète-t-il une différence de notation éventuelle à venir ? L'effet serait-il différent en cas d'aggravation de la note ? Je suis bien incapable de le dire. Je ne me hasarderai pas à faire un pronostic. Les pronostics sont souvent autoréalisateurs et nous sommes dans une situation où l'observation finit par déformer la réalité, ce qui n'est pas souhaitable.

Au-delà de la rigueur, de la tenue de la dépense, etc., ce qui est très attendu par tous les intervenants économiques, c'est beaucoup de clarté dans la ligne directrice que se donnent les États européens. Les 8 et 9 décembre, nous avons fait un pas dans la bonne direction. Est-ce considéré comme suffisant ? Je ne saurais le dire, l'appréciation varie d'un jour à l'autre. Je n'ai pas de réponse.

Je vous rappelle encore que nous n'avons pas perdu la note pour l'instant.

Le un sur deux, vous avez raison d'en parler, cela me permet de vous signaler de ne pas tomber, comme d'autres, dans une erreur d'optique. Le un sur deux que l'État pratique depuis 2008/2009 a permis de supprimer 150 000 emplois d'État sur la période. Il semble avoir été en effet à peu près contrebalancé par des créations d'emploi auprès des collectivités territoriales, qui sont de par la Constitution, très autonomes dans leur mode de gestion. Cela est regrettable, parce que c'est une charge très importante à venir pour elles. Il y a vraie question que vous avez raison de pointer, en termes de stabilité globale des finances publiques. Nous ne pouvons que souhaiter qu'il y ait beaucoup plus de rigueur et une vraie inversion de ce côté-là. C'est une question de soutenabilité pour les collectivités elles-mêmes. Attention, le un sur deux n'est pas une mesure forfaitaire, mais un objectif global. Ensuite, il a été décliné ministère par ministère, en fonction des possibilités de chacun. Il est des ministères où l'on crée de l'emploi, comme à la Justice ; d'autres où l'on stabilise, comme l'Enseignement supérieur et la Recherche ; d'autres où l'on supprime beaucoup plus que le un sur deux, c'est Bercy, c'est le ministère de l'Agriculture, le ministère des

Affaires étrangères. Cela se fait sur la base d'analyses précises et de mesures déterminées. Ce n'est jamais une démarche forfaitaire.

Enfin, votre dernière question sur les critères de Maastricht, une réponse est pour le déficit de la France en 2013, pour la dette cela prendra plus temps. Mais, encore une fois, ce n'est pas hors de portée. Dès lors que l'on revient à un niveau de déficit faible ou à l'équilibre, cela va très vite. Il existe plein d'exemples, au Canada, en Suède, d'autres encore. Les Pays-Bas étaient en très mauvaise situation dans les années 1980. Ils ont montré qu'en une dizaine d'années, dès lors que l'on revient dans des zones soutenables, on peut retrouver une dette à un niveau acceptable, soutenable, et qui ne vient pas préempter toutes les marges de l'économie, sous forme de dépense d'intérêts.

*Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur Guy SAVERY.*

**Monsieur Guy SAVERY**

Merci, Madame la Présidente.

Avant d'aborder deux points, j'aurais pu être plus court, mais mon intervention comprendra deux volets. Le premier consiste à remercier Monsieur le Directeur pour cette présentation, qui est pour moi une première fois. Je pense que beaucoup de mes collègues sont dans ce cas. Est-il possible d'avoir accès à ces documents ? Il existe certainement une étude identique pour les Français de l'étranger pour la période 2011 à 2016. Pourrions-nous en disposer ? Sans doute Monsieur SAINT-PAUL nous en parlera ensuite, parfait.

Madame la Présidente, je suis maintenant obligé de passer au deuxième volet concernant la CFE. D'une part, je regrette l'intervention de Monsieur CADIC, mais puisque Monsieur le Directeur a fait part de sa faible connaissance sur ce thème, je préfère rapidement nous faire un exposé là-dessus.

**Madame la Présidente**

Cela n'est pas possible. Je suis désolée, Monsieur le Directeur du Budget a répondu. Je pense qu'il l'a fait dans un sens qui permet de contenter chacun. Nous avons vingt-huit minutes de retard, je suis infiniment désolé...

**Monsieur Guy SAVERY**

Madame la Présidente,

J'étais le premier à lever la main et je passe le dernier.

**Madame la Présidente**

Je vous demande votre question, mais pas d'exposé, par respect pour toute notre Assemblée.

**Monsieur Guy SAVERY**

En tant que Présidente, vous auriez dû faire attention que d'autres personnes ont levé la main bien avant ! Merci Madame.

**Madame la Présidente**

Chers collègues, nous sommes en retard, je viens de le dire. Le débat et l'exposé étaient passionnants. Nous avons vu beaucoup de questions. En notre nom à tous, je remercie Monsieur Julien DUBERTRET.

*(Applaudissements).*

Merci, Monsieur DUBERTRET, vous avez compris que nous avons encore envie de vous entendre, alors revenez quand vous le pourrez.

**Monsieur Julien DUBERTRET**

Merci de votre accueil et de votre intérêt.

*(Applaudissements).*

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Laurent GARNIER, Directeur des Affaires financières du ministère des Affaires étrangères et européennes.*

**INTERVENTION DE MONSIEUR LAURENT GARNIER, DIRECTEUR DES AFFAIRES FINANCIERES DU  
MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET EUROPEENNES, RELATIVE AU BUDGET 2012 DU MAEE**

**Monsieur Laurent GARNIER, Directeur des Affaires financières au ministère des Affaires étrangères et européennes**

Merci, Madame la Présidente.

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Compte tenu de l'horaire, je vais essayer d'être assez bref dans ma présentation. Pas trop de chiffres, mais surtout, essayer de bien vous expliquer l'esprit dans lequel le budget 2012 a été construit. Ensuite, avec François SAINT-PAUL, nous pourrions répondre à vos questions.

Le ministère des Affaires étrangères a deux missions : action extérieure et aides publiques au développement. Globalement, nous disposons d'un budget de 5 milliards d'euros, 3 milliards pour la mission « action extérieure » et 2 milliards pour « l'aide publique au développement ». Je parlerai peu de cette dernière aujourd'hui, qui appelle sans doute moins votre intérêt.

Le Ministre a souhaité construire le budget 2012 dans le respect des enveloppes qui avaient été arrêtées pour le budget triennal 2011/2013. De ce point de vue-là, le changement de ministre qu'a connu le département n'a pas modifié cette trajectoire. Il avait dit d'emblée qu'il souhaitait s'inscrire dans le triennal et dans le respect des économies qui étaient prévues dans le budget. Notre triennal prévoyait en 2012 une diminution du budget de l'ordre de 1,2 %, soit environ 60 millions d'euros. Pour la moitié, vous avez la réfaction naturelle liée à la fin de la présidence du G8 et du G20. Pour le reste, il s'agissait d'économies de fonctionnement ou d'interventions prévues par les normes gouvernementales, ou d'économies plus ciblées.

Entre le moment où l'on construit un budget triennal et le moment où l'on construit une deuxième annuité, il se passe un certain nombre d'événements et en réalité, en 2012, nous avons connu un certain nombre de redéploiements. Trois idées principales peuvent être retenues : nous avons essayé de construire le budget 2012 en accordant une priorité à la sincérité budgétaire. Cela signifie que le premier objectif de la construction du budget était de couvrir toutes les dépenses absolument inéluctables ou obligatoires. La deuxième priorité était de poursuivre le financement de nos priorités politiques et/ou internes. La troisième de s'inscrire dans la discipline budgétaire, l'effort de maîtrise des finances publiques souhaité par le gouvernement, avec peut-être une nouveauté en 2012, de faire valoir, dans le débat budgétaire, la spécificité ou les contraintes spécifiques du ministère des Affaires étrangères.

Sur le premier axe, nous avons abordé la construction du budget 2012 avec quelques impasses budgétaires et nous avons eu une capacité de redéploiement, notamment sur les contributions internationales, qui nous a permis de tenir notre enveloppe triennale. Notamment sur les opérations de maintien de la paix, au moment où nous avons construit le triennal en 2010 et maintenant, les Nations Unies ont fermé la mission en République centrafricaine et au Tchad, ce qui a permis, pour le budget de la France, une économie d'une quarantaine de millions d'euros par an. Cette économie est engrangée pour 2012.

Le principe de budgétisation est que nous ne provisionnons pas d'événements de nouvelles opérations de maintien de la paix. Nous les constatons : nous constatons une fermeture, en revanche nous n'anticipons pas une ouverture.

Deuxième économie que nous avons pu réaliser : le gouvernement a modifié son hypothèse de taux de change euro/dollar en 2012. L'avenir nous dira si cela était un bon choix, mais nous sommes passés de 1,35 à 1,40, ce qui a permis d'économiser une quinzaine de millions d'euros sur notre budget. Par ailleurs, sur d'autres contributions internationales, nous avons remis les crédits, fait les ajustements qui étaient nécessaires.

Au total, et c'est un poste extrêmement important de notre budget, tout confondu sur les contributions obligatoires, nous avons réussi à faire une économie par rapport à la trajectoire, d'une quarantaine de millions d'euros. Donc, en gros, nous sommes passés de 880 millions d'euros en 2011 à 840 millions d'euros en 2012.

Le budget triennal, vous le savez, c'est un principe d'autoassurance. Quand vous avez de mauvaises nouvelles, on vous demande de les financer, mais quand vous avez des économies de constatation, le principe est également de vous les laisser. C'est ce qu'il s'est passé en 2012, nous avons conservé ces 40 millions d'économies sur les contributions internationales. Qu'en avons-nous fait ? D'abord, nous avons couvert nos dépenses obligatoires : la masse salariale et l'impact de l'effet change/prix. Chaque année, les revalorisations des personnels expatriés sont modifiées en fonction de l'inflation propre au pays où ils sont affectés et des effets change. Nous sommes plutôt dans une période où cela constitue une charge permanente et donc, nous avons remis à niveau la masse salariale. Donc, c'est assez technique, mais en réalité, c'est tout à fait indispensable.

Nous avons également remis à niveau les crédits d'aide à la scolarité, puisque sur l'ensemble bourses scolaires et prises en charge, l'annuité 2012 du budget triennal n'était pas au niveau, pour des raisons notamment de difficulté de prévoir la dynamique de ces aides à la scolarité au moment où nous avons fait le budget triennal. En gros, il nous manquait à peu près 13 millions d'euros, que nous avons donc remis dans le budget en 2012.

Et puis, nous avons également financé en 2012 le sommet de la francophonie, qui n'était pas budgété parce qu'il n'était pas connu au moment où nous avons fait le triennal. Cela fait typiquement partie des mouvements à faire année après année.

Ceci est le premier bloc, priorité aux dépenses obligatoires. Ensuite, qu'avons-nous fait de la marge de redéploiement ? Le Ministre a souhaité la mettre sur quelques priorités bien ciblées. D'abord, le programme de bourses pour les étudiants étrangers, qui est une des priorités du programme 185 « diplomatie d'influence, diplomatie culturelle » ; sachant que par ailleurs, 2012 a vu la concrétisation de la mise en place des différents établissements publics. Donc, l'Institut français, qui était déjà créé en 2011, qui est maintenant budgétairement un objet en année pleine. Nous avons également anticipé la création de CampusFrance qui sera créé début 2012. Donc, politique d'allocation de bourses, nous avons fait un effort supplémentaire par rapport à ce qui était prévu dans le triennal.

Deuxièmement, le financement des échéances électorales sur le programme 151. L'élection présidentielle et l'élection législative pour la première fois représentent un coût tout à fait important, de l'ordre de 17/18 millions d'euros au total. Une très grosse part est prise en charge par le ministère de l'Intérieur au titre de ses compétences. Le programme 151 lui-même a dégagé quelques moyens pour ces élections. Au total, 2,3 millions d'euros sur le programme 151, auxquels est venu se rajouter un transfert de 8 millions d'euros du ministère de l'Intérieur pour organiser les élections.

Troisième priorité : la sécurité et l'entretien de nos implantations diplomatiques. J'avais eu l'occasion de l'évoquer devant vous l'an dernier, la sécurité est une priorité extrêmement importante qui se traduit par des crédits supplémentaires pour la mise en sécurité des implantations diplomatiques, avec en 2012 une nouveauté qui est qu'il y aura également une enveloppe spécifique de 4 millions d'euros dédiée à la mise en sécurité des établissements scolaires dans les zones à risque et principalement en réalité dans la zone sahélienne. L'effort a également porté sur l'entretien de nos bâtiments. Nous avons désormais une politique immobilière qui repose quasi exclusivement sur les comptes d'affectation spéciale de l'immobilier de l'État qui consiste effectivement à financer les opérations d'investissement, de réhabilitation, mais aussi d'entretien, sur les cessions d'actifs. Une réflexion a été engagée dans le ministère, que nous n'avons pas réussi à mettre en œuvre dans le triennal, qui était de dire qu'il faut que le budget général prévoise des crédits d'entretien de nos bâtiments, qui ne doit pas dépendre exclusivement des cessions que nous arrivons à faire, même si celles-ci sont nécessaires. Nous avons donc réussi, pour la première fois en 2012, à réintroduire une dotation budgétaire au titre de l'entretien immobilier.

Voilà quelles étaient les priorités de financement. Voyez qu'elles sont à la fois ciblées, modestes et dans la continuité du budget 2011 et donc, du budget triennal.

Troisième axe, la maîtrise des finances publiques et la poursuite de l'effort du budget du quai d'Orsay de maîtrise des dépenses de l'État. Nous tenons la trajectoire de suppression d'emplois qui avait été décidée dans le cadre du triennal. Au total, sur une période de six ans, ce sont à peu près 1 150 emplois qui seront supprimés au ministère des Affaires étrangères. Nous avons obtenu quelque chose qui était très important pour nous en 2012, à savoir que pour des raisons RH ou de difficultés de recrutement, nous avons pris de l'avance dans nos suppressions d'emploi en 2010. Le ministre a obtenu que cette avance soit déduite de l'effort restant à produire entre 2011 et 2013. Les efforts que nous devons faire sur les dernières années du triennal sont donc plutôt moins importants que ceux qui ont été réalisés dans la période précédente. Je souligne également que les efforts de suppression 2012/2013 porteront, pour l'essentiel, sur le réseau culturel et de coopération, puisque c'est le réseau qui avait été le moins modifié en début de triennal.

Dernier aspect, le ministère contribue également aux économies de fonctionnement prévues par la norme gouvernementale, mais nous avons décidé cette année d'avoir une approche un peu différente, notamment entre l'administration centrale et les postes à l'étranger. Nous ne pouvons pas poursuivre les économies de fonctionnement sur les postes à l'étranger, parce que nous avons des facteurs de hausse spécifiques, qu'il s'agisse de l'inflation locale, des tarifs de transport aérien, de la volatilité des contrats ou des baux qui sont passés dans le domaine immobilier. Ce ne sont donc pas toujours les mêmes endroits qui subissent les hausses, mais globalement, nous avons une difficulté à poursuivre une diminution du budget de fonctionnement des postes.

Nous l'avons fait l'an dernier, nous avons fait 5 % sur le budget des postes, mais moins 15 % sur les frais de représentation, qui sont en réalité une des seules variables d'ajustement des budgets. L'on peut considérer qu'il faut poursuivre. Nous avons un dialogue avec les ambassadeurs, nous connaissons la situation et nous avons considéré que l'on ne pouvait pas reproduire en 2012 une nouvelle diminution à due concurrence.

Le ministre a plaidé avec succès pour que le ministère continue à faire des économies. Il n'y a pas de raison pour que ne nous soyons pas dans cette solidarité gouvernementale, mais en différenciant les sujets et en préservant les postes à l'étranger, qui sont notre priorité d'action.

Voilà ce que je voulais vous dire peut-être un peu rapidement en guise de présentation générale du budget. Je suis évidemment à votre disposition pour répondre à vos questions.



QUESTIONS-REPOSES

*Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur Francis NIZET.*

**Monsieur Francis NIZET**

Monsieur le Directeur,

Merci encore pour votre intervention. J'ai été un petit peu surpris, lorsque vous avez dit qu'il y avait, dans notre budget des Affaires étrangères, des dépenses obligatoires. Je fais allusion à des postes qui sont en ordre relatif, toujours très importants, qui sont le maintien de la paix, même si vous avez dit qu'il y avait des mesures techniques pour faire en sorte qu'elles ne soient pas aussi importantes, et également les contributions aux organisations internationales. Je ne sais pas si la presse en rajoute, mais je crois qu'il y a une liste à la Prévert d'une bonne centaine d'organisations dont on ignore souvent le titre, auxquelles la France continue de façon apparemment obligatoire à contribuer. Y a-t-il un toilettage au niveau de ces contributions que votre tutelle appelle « obligatoires » ?

Ensuite, vous avez parlé de notre mission d'influence et de diplomatie, de la contribution aux bourses étudiantes – qui sont évidemment un excellent dispositif pour faire venir les étudiants en France et contribuer par retour à étendre notre influence -, un effort est-il fait au niveau du ministère pour améliorer le nombre de bourses aux mérites ? Force est de reconnaître que parmi les 250 000 étudiants que nous recevons en France, nous n'avons pas forcément que les meilleurs, il serait bon de ne pas confondre enfants des élites financières et élites en termes de méritocratie.

Merci encore, Monsieur le Directeur.

*Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur le Directeur.*

**Monsieur Laurent GARNIER**

Merci.

Il est vrai que c'est une caractéristique que l'on oublie parfois, mais le budget des Affaires étrangères est extrêmement contraint. On a en tête un ministère régalien avec un réseau. C'est donc d'abord une dépense de masse salariale, un fonctionnement associé, mais les contributions internationales représentent près de 40 % de notre budget total. Le caractère obligatoire s'explique par le fait que quand nous sommes membres d'une organisation, nous n'avons plus le choix. L'appel à contribution qui arrive de cette organisation est une dépense obligatoire qui peut entraîner des pénalités auxquelles on ne peut échapper. Il en va de même des opérations de maintien de la paix, encore plus quand, en tant que membre du Conseil de sécurité, nous les votons. En réalité, le cas échéant, nous pouvons avoir le choix de sortir ou pas d'une organisation ; c'est un exercice relativement compliqué, notamment pour un pays qui joue un rôle très important au plan mondial.

Tout le système des Nations Unies et ses organisations générales et spécialisées représentent un nombre très important, cela prend également en compte toute la justice internationale. Le travail a été fait, il y a quelques années. Il consistait non pas à regarder si nous devions en sortir, mais à ne plus faire financer par le Quai d'Orsay les organisations très techniques. Nous avons transféré les crédits correspondants au ministère qui était techniquement compétent et qui, concrètement, nous représente dans ces organisations. Mais, en gros, c'était une quinzaine de millions à peine, donc plutôt des petites organisations. L'idée était alors de leur dire : vous êtes responsable du financement, si vous souhaitez sortir ou négocier les budgets à la baisse, c'est à vous de le faire. Effectivement, il n'y a pas de plan de sortie. Toutes ces organisations dans lesquelles nous sommes présents sont importantes du point de vue de nos intérêts et de la diplomatie. Nous faisons attention à être très vigilants et durs dans la négociation des budgets et à demander à ces organisations d'appliquer le zéro volume que nous appliquons nous-mêmes sur nos budgets. Un nombre croissant de pays pèse pour que les budgets soient maîtrisés. Mais, il est vrai que c'est un poids très important dans notre budget. Il y a quelques années, nous n'avions pas assez de crédits pour les financer, nous étions donc obligés de faire des ouvertures en cours d'année. Nous sommes maintenant dans des années où nous budgétisons correctement ces contributions.

S'agissant de la politique d'influence, je ne suis pas le plus à même de vous répondre sur le choix des étudiants. Je crois qu'il y a quand même une volonté de privilégier l'accueil d'étudiants à un niveau Master ou Doctorant et donc sans doute de sélectionner davantage les étudiants qui viennent. Mais c'est clairement, au sein du programme 185, l'outil d'influence qui est privilégié dans le cadre du triennal.

Sans abuser, Madame la Présidente, je m'aperçois que j'ai oublié de vous dire un mot de la déclinaison pour le budget du ministère des Affaires étrangères, du milliard et demi d'euros dont Monsieur DUBERTRET vous a parlé tout à l'heure, c'est-à-dire les deux plans de réduction du budget qui sont intervenus à l'automne. Sur les premiers 800 millions d'euros, le budget que

je vous ai rapidement présenté tout à l'heure a été diminué de 13 millions d'euros ; le deuxième « coup de rabot » a représenté près de 9 millions d'euros, essentiellement sur l'aide publique au développement. Cela fait près de 23 millions d'euros de diminution du budget. Heureusement, nous avions démarré le budget 2012 avec quelques marges de redéploiement, cela nous a permis de faire moins là où nous souhaitions faire porter l'effort, mais de ne pas diminuer l'effort que nous faisons par rapport à 2011. Ainsi que me le souffle François SAINT-PAUL, le budget 151 a été quasiment épargné par ces économies, notamment les politiques d'intervention. En revanche, le programme 151 a dû contribuer au titre notamment des frais de représentation propres à l'administration.

Il fallait que je vous dise cela pour terminer la présentation du budget.

Merci.

*Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Madame Hélène CONWAY, Sénateur représentant les Français établis hors de France.*

#### **Madame Hélène CONWAY, Sénateur représentant les Français établis hors de France**

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Directeur,

Je comprends que vous soyez content de pouvoir réagir et de pouvoir réaliser les économies que l'on vous demande de faire. En même temps, je ne crois pas que l'on puisse se satisfaire de passer de 880 millions d'euros à 840 millions d'euros, dans un ministère qui, depuis quinze ans, rend des postes et subit des coupes drastiques chaque année.

J'ai deux questions. Je suis assez inquiète. Vous avez parlé de 17 millions pour l'organisation des élections. Or, vous avez parlé de 8 millions venant du ministère de l'Intérieur et de 2,5 millions venant du ministère des Affaires étrangères. D'où viendront les 6,5 millions de différence ? Ensuite, pensez-vous raisonnable de supprimer des postes notamment dans le culturel, alors que cela contribue à affaiblir ou continue d'affaiblir notre diplomatie d'influence, puisque c'est le programme 185 qui subit les plus grosses coupes ?

Merci.

*Madame la Présidente la remercie et donne la parole à Monsieur le Directeur.*

#### **Monsieur Laurent GARNIER**

Merci Madame.

Sur le budget des élections, je passerai peut-être la parole ensuite à François SAINT-PAUL. Le chiffre que j'ai cité de 17 millions d'euros représente le coût total des élections, qui ne se limite pas à l'année 2012, puisque la préparation a commencé en 2011 et des dépenses et crédits ont déjà été engagés à ce titre. François SAINT-PAUL devrait pouvoir vous redonner la répartition entre le ministère de l'Intérieur, qui en supporte l'essentiel, et le Quai d'Orsay.

Sur le réseau culturel, je ne peux que redire ce que le Ministre d'État a exprimé aux parlementaires lors du vote du budget. Il a considéré que nous tenions encore l'annuité 2012 en termes de suppression d'emplois et qu'au-delà, il faudrait effectivement s'interroger sur la pérennité de l'universalité du réseau. Il y a eu un phasage dans les suppressions d'emploi. On a plutôt commencé par le réseau diplomatique et consulaire. La quote-part aujourd'hui supportée par le réseau culturel est équitable par rapport au reste des réseaux du ministère. Dans la chronologie des choses, sur le réseau culturel, les efforts sont plutôt en 2012/2013. Cela suppose effectivement des choix un peu lourds. Comme vous le savez, il y a derrière une restructuration des postes, des instituts qui vont fermer, notamment ceux qui sont dans une situation financière difficile. Il y aura des regroupements. Au total, c'est un effort sans doute avoisinant les 10 % qui sera fait pour le réseau. C'est un effort très conséquent, mais dont l'administration de tutelle considère qu'il est faisable, dans le cadre des efforts d'emplois demandés au ministère.

#### **Monsieur François SAINT-PAUL**

Sur les élections, je n'ai pas les chiffres avec moi, mais je peux vous assurer que sur ces questions de remboursement par le ministère de l'Intérieur, nous travaillons en très bonne coopération et qu'il n'y a pas de problème. Je ne peux pas vous donner la part qui va être remboursée, d'autant que certains remboursements seront ex-post, mais nous n'avons pas de difficulté à trouver un accord avec le ministère de l'Intérieur pour lui faire payer la part qui lui revient.

**Monsieur Laurent GARNIER**

J'ai retrouvé le chiffre, c'est de 12,5 pour l'Intérieur et 5 millions d'euros pour ton budget, mon cher François, globalement, sur plusieurs années.

**Monsieur François SAINT-PAUL**

Sur la question de l'évolution des réseaux, la part consulaire et la part du réseau culturel, le réseau culturel reste universel mais évolue. C'est-à-dire qu'il y a eu tout un effort d'ouverture, de fermeture, d'adaptation, qui n'a pas commencé avec la RGPP. J'ai les calculs devant moi, entre 2004 et 2011, il y a eu 13 fermetures de postes, 13 ouvertures, 21 transformations, etc. Le réseau consulaire, qui doit correspondre aux besoins de ses administrés et de la partie visa a une plasticité, une évolution. Il est beaucoup plus mobile, il a été beaucoup plus mobile que le réseau culturel, et ceci depuis très longtemps. En particulier en Europe, il y a eu un effort dans la première partie des années 2000, beaucoup plus important que sur d'autres réseaux.

*Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur Jean-Daniel CHAOUI.*

**Monsieur Jean-Daniel CHAOUI**

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Directeur,

Je voudrais témoigner sur les suppressions d'emploi. Je me suis déplacé dans plusieurs pays assez récemment et j'ai pu constater, surtout dans le réseau consulaire, que les délais de traitement des dossiers – et même le traitement des dossiers – deviennent de plus en plus difficiles. Un certain nombre de postes me semblent un peu dépassés par la quantité de travail qui leur est imposée. Je voudrais donc vraiment tirer la sonnette d'alarme dans ce domaine. Sur le terrain, l'on se rend compte que ce qu'impose l'Administration est de moins en moins tenable et nous allons être complètement dépassés par les événements. Le public en fait les frais et on administre de moins en moins bien les Français.

Comment explique-t-on que le ministère des Affaires étrangères donne plus de postes que d'autres ministères ?

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Directeur.*

**Monsieur Laurent GARNIER**

Vous avez raison, la situation est très difficile dans un certain nombre de postes. Il n'y a plus aucune marge de manœuvre et quand un agent est en vacances, en maladie, etc., le service peut être assez facilement désorganisé. C'est la raison pour laquelle, cette année, on a eu beaucoup recours à des vacances. Certes, il y avait le phénomène préparation des élections, mais y compris pour d'autres activités. C'est une des manières de répondre au flux très tendu qui correspond aux effectifs aujourd'hui. Un effort de vacataires est fait pour pallier aux difficultés.

Sur le culturel, une des facilitations pour réaliser des économies d'emploi dans ce secteur réside en la fusion des services des SCAC avec les établissements culturels à autonomie financière, qui permet quand même de faire des économies sur les fonctions supports, sans toucher aux emplois qui relèvent proprement de la politique culturelle.

Votre deuxième question est un peu compliquée. Je ne suis pas sûr que la réponse soit si simple. En réalité, quand on calcule le un sur deux, on prend les départs en retraite des fonctionnaires titulaires. Ainsi, on ne met pas dans l'assiette de calcul les recrutés locaux ou les contractuels, qui sont souvent d'ailleurs des fonctionnaires d'autres administrations, mais qui ne prennent pas leur retraite quand ils sont au ministère des Affaires étrangères. Donc, l'assiette est relativement étroite. Historiquement, le ministère des Affaires étrangères ne souhaitait pas faire le un sur deux sur les effectifs de titulaire, parce que dans les postes à l'étranger, il faut un minimum de fonctionnaires titulaires sur un ensemble de fonctions et que si nous appliquions le un sur deux aux départs en retraite, nous supprimerions trop d'emplois de titulaire. Nous avons donc négocié avec le ministère des Finances, en disant que nous allions faire un peu plus de suppressions d'emplois, mais mieux réparties sur l'ensemble des catégories. Alors, il est vrai qu'au total, nous faisons peut-être un peu plus que le un sur deux, mais le un sur deux est calculé sur une assiette qui n'est pas du tout représentative de notre structure d'emploi. Nous avons au ministère à peu près 40 % d'emplois de titulaires ; le reste se répartit en deux tiers pour les contractuels à durée déterminée et les recrutés locaux. En fait, nous avons plutôt préservé nos effectifs titulaires et nous avons accepté de supprimer davantage sur les autres catégories d'emploi. La réponse n'est donc pas si simple. C'était un résultat auquel le ministère souhaitait fortement aboutir. Du coup, nous avons supprimé un peu plus de recrutés locaux, notamment sur des fonctions supports.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Bérange EL ANBASSI.*

**Madame Bérangère EL ANBASSI**

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Directeur,

Bérangère EL ANBASSI pour le Maroc. Je suis très inquiète, mais je pense que l'ensemble de mes collègues le sont également, de droite comme de gauche, au sujet du budget des Affaires sociales pour l'étranger sur deux points. Les CCPAS viennent de se dérouler. Nous avons constaté que nous devons de plus en plus être très stricts quant à l'application des règles d'attribution des allocations, aussi bien de solidarité, adultes handicapés ou enfance en détresse, mais aussi sur un deuxième point de ce volet social, à savoir la subvention pour la troisième catégorie aidée de la CFE. Nous qui sommes des acteurs de terrain, nous voyons régulièrement que le budget social, même s'il ne diminue pas par les chiffres que vous nous donnez, mais du fait de l'accroissement de la population que nous devons secourir, nous sommes aussi très inquiets pour la troisième catégorie aidée de la CFE qui est indispensable. Déjà, elle ne permet pas à tous nos compatriotes d'être couverts. Si en plus, ceux qui ont la chance d'y accéder se voyaient exclus par le fait de la hausse de la cotisation, cela deviendrait intenable sur le terrain. C'est tous les jours que nous rencontrons de telles difficultés.

Merci.

*(Applaudissements).*

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Directeur.*

**Monsieur Laurent GARNIER**

Je ne vais pas vous dire des choses très nouvelles là-dessus. François SAINT-PAUL s'est exprimé tout à l'heure, ainsi que Monsieur DUBERTRET, en expliquant que le maintien de cette dotation était déjà en soi un réel effort. À défaut de pouvoir faire mieux, la stabilisation était un élément important. Le budget du 151, cette année, devait en priorité couvrir les dépenses obligatoires dont j'ai parlé tout à l'heure, les aides à la scolarité sur lesquelles il a fallu redoter les crédits et les élections. C'est donc un programme très sollicité, notamment en 2012, pour l'ensemble de ces facteurs. C'est un programme extrêmement préservé sur l'ensemble du budget de l'État.

Cela ne vous satisfait pas, je peux le comprendre, mais la contrainte était forte pour toutes les raisons que je viens d'indiquer.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT.*

**Monsieur Jean-Pierre CANTEGRIT, Sénateur représentant les Français établis hors de France**

Je voudrais remercier et féliciter ma collègue Madame EL ANBASSI du Maroc, lui dire que nous allons vous rendre visite, puisque le Bureau du Conseil d'administration de la Caisse va se rendre au Maroc aux alentours du 20 janvier. Nous nous verrons à ce moment-là.

Sur ce que vous avez dit en ce qui concerne la troisième catégorie aidée, vous imaginez que je partage totalement votre analyse. Le conseil d'administration se réunit lundi et nous allons beaucoup parler de cela. Monsieur SAINT-PAUL, Monsieur le Directeur, vous avez arbitré, dans les maigres budgets qui sont les vôtres, la dotation de la Caisse à 498 000 euros pour la troisième catégorie aidée, sur un budget estimé à 2,7 millions d'euros. Vous aviez demandé qu'il y ait une réunion extraordinaire du Conseil et, contrairement aux termes de la loi de 1984 et des décisions de la troisième catégorie aidée de la loi de 2002, nous avons proposé un partage dans les temps difficiles actuels, à savoir la moitié de votre ligne budgétaire des Affaires étrangères et la moitié de la CFE sur ces réserves. Nous en sommes maintenant seulement au quart sur cette dotation budgétaire, alors que les années précédentes, votre Direction avait réussi à tenir une aide tout à fait suffisante pour satisfaire la troisième catégorie aidée. Donc, comme Madame, je m'inquiète pour l'avenir de cette catégorie. La Caisse paiera tant qu'elle le pourra, mais il n'est pas certain que nous puissions continuer longtemps.

*Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur François SAINT-PAUL.*

**Monsieur François SAINT-PAUL**

C'est un peu toujours le même débat. Monsieur le Sénateur, ce n'est pas moi qui ai arbitré. Le Parlement a voté une loi, il vote ensuite les crédits. Je ne peux pas donner plus d'argent que le Parlement ne m'en octroie. Vous pouvez essayer de me mettre en cause personnellement sur ce genre de choses : non, j'exécute, en tant que chef du programme, les documents

budgétaires dont je dispose qui sont arrêtés par les autorités budgétaires compétentes. En l'espèce, nous avons eu le même débat, dans lequel vous êtes intervenu au Sénat, à l'Assemblée nationale. Tout ceci a été tranché. J'ai 498 000 euros à l'intérieur desquels, je verse une partie de façon anticipée. Vous ne pouvez donc pas en plus me taxer de mauvaise volonté sur cette affaire.

En d'autres termes, je ne conteste pas qu'il y ait des difficultés, je ne conteste pas que les besoins soient croissants, mais les décisions qui ont été prises ne l'ont pas été par ma personne propre, mais par le Parlement, sur un projet de loi de Finances arrêté par le gouvernement.

*Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur François NICOULLAUD.*

### **Monsieur François NICOULLAUD**

J'aimerais rebondir sur ce point. En effet, Monsieur le Directeur, on vous donne un budget, vous l'exécutez et vous n'avez pas de marge de manœuvre et comme vous l'avez dit, le Parlement lui-même vote un budget qui lui est proposé par le gouvernement. Le budget que le gouvernement présente au Parlement est préparé par des fonctionnaires, dont pour les Affaires étrangères, le Directeur des Affaires financières qui, lui, peut, au sein de la masse dont il dispose, faire des arbitrages. Bien sûr, il gère la pénurie, mais il dispose des marges de manœuvre et il peut faire glisser, selon les priorités du ministère, de l'argent à tel ou tel endroit, priver les uns, déshabiller l'un pour habiller l'autre. Bien sûr, c'est toujours le même jeu.

Cette considération générale m'amène quand même à ma question, s'agissant des emplois culturels par rapport à la masse des emplois du ministère et plus généralement, des crédits d'action culturelle dans la masse des crédits du ministère.

Monsieur le Directeur des Affaires financières, vous avez dit que vous considérez que la répartition des suppressions d'emploi avait été faite équitablement entre d'un côté le culturel, qui est une masse importante au sein des emplois du ministère, et le reste du ministère. En même temps, vous nous avez dit, et je l'ai bien vu à la façon dont vous avez négocié avec les finances, que vous avez fait glisser une partie du poids de la charge des titulaires, qui partent à la retraite, vers les recrutés locaux et les contractuels. Mais, la grande masse me semble-t-il – et vous me corrigerez si nécessaire – des recrutés locaux et des contractuels se trouve précisément du côté culturel. Donc, on peut se demander si cette partie du ministère n'a pas payé quand même un lourd tribut.

Il est facile de le vérifier et là, vous allez pouvoir nous donner la réponse, même si cela ne va pas au-delà de la décimale : est-ce que la part des emplois culturels dans le total des emplois du ministère a diminué cette année par rapport à l'année précédente, est-elle stable ou a-t-elle augmenté ? Est-elle passée peut-être de 53 % à 52 % ou l'inverse ? Qu'en est-il de cette année ? Qu'en est-il aussi des deux ou trois années précédentes ? Car on peut très bien imaginer qu'un effort spécifique soit fait une année pour rattraper précisément des évolutions différentes des années précédentes.

Comment cela se passe-t-il en évolution ? Est-ce qu'effectivement, la masse des emplois culturels sur les dernières années, dans la proportion des emplois du ministère, va plutôt en diminuant ou en augmentant ? Au-delà des seuls emplois, la masse des crédits culturels et d'aide au développement tend-elle plutôt – à base constante – à diminuer qu'à augmenter dans la masse des crédits du département ?

Merci beaucoup.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Directeur.*

### **Monsieur Laurent GARNIER**

Merci, Madame la Présidente.

Je n'ai pas directement le chiffre, mais la part des emplois du programme 185, programme culturel, va un peu diminuer en 2012, puisque c'est particulièrement sur ce programme que se feront les suppressions. Ce que je vais vous redonner, c'est sur les 1 150, comme cela, vous aurez un panorama qui vous permette d'avoir votre propre appréciation sur le sujet. Je vais vous redonner, sur les 1 150, qui sont la totalité des emplois supprimés entre 2009 et 2013, la part de chaque programme.

Le programme 105 « soutien au réseau diplomatique » est concerné par 424 emplois. C'est sur ce programme que se situent la majorité des recrutés locaux et non sur le culturel. Vous avez raison de dire que les contractuels sont beaucoup sur le culturel et la coopération. Mais, les recrutés locaux sont majoritairement sur le programme support. Sur le programme 151 « consulaire », ce sont 130 emplois – quasiment déjà derrière nous. Sur le programme 185 « programme culturel », ce sont 196 emplois ; sur le programme 209 « Coopération, aide publique au développement », 307 emplois. Voilà la répartition. Cela doit pouvoir vous aider à vous faire une opinion sur le poids relatif de l'effort demandé à chacun des réseaux, même si en réalité, il n'y a qu'un seul réseau à l'étranger.

*Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur Cédric ETLICHER.*

**Monsieur Cédric ETLICHER, membre élu de la circonscription de Moscou**

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Directeur,

Je rentre d'Asie centrale, région en forte croissance, avec des moyens très importants, des régions pétrolières et gazières avec une forte dynamique et des personnes qui veulent venir en France. Malheureusement, nous ne sommes pas capables de délivrer des visas, étant donné que nous n'avons pas le personnel nécessaire dans nos consulats. Résultat des courses, ces gens vont acheter des visas chez les Italiens, chez les Espagnols. Certains viendront quand même en France en vacances, mais la majeure partie ne viendra pas. Nous sommes passés de 6 000 à 12 000 visas délivrés depuis 2009. Cependant, l'argent des visas va au budget et non au Ministère qui met à disposition les moyens de fonctionnement des Consulats. Je trouve cette solution absurde, parce que finalement, nous perdons de l'argent car devant les difficultés d'obtention de visa, ces gens ne viendront pas en France. Ces personnes qui veulent venir en France, du fait des difficultés de délivrance de visas, n'y viennent plus et c'est l'Etat français et toute l'économie française qui en pâtissent.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur François SAINT-PAUL.*

**Monsieur François SAINT-PAUL**

Non, cela ne fonctionne pas ainsi. Nous avons effectivement des difficultés et des tensions sur les visas, mais nous y faisons face en général. L'année dernière, nous avons traité 2,25 millions de demandes de visas ; nous en avons accordé 2 millions. Comment gérons-nous les affectations ? Nous regardons les ratios, nous faisons des transferts de poste à poste, nous traitons avec des vacances. C'est une gestion extrêmement fine. D'ailleurs, même dans ces ratios, il faut être extrêmement prudent. Il est très difficile de comparer un ratio à Moscou, avec un taux de refus de 2 % et un ratio à Alger avec un taux de refus de 30 %. Nous essayons de faire notre maximum et nous le faisons en bonne entente avec le ministère de l'Immigration, puisque sur ces questions, nous les associons au maximum.

Après, il faudrait que les 110 millions reviennent au Quai d'Orsay. C'est vraiment une autre question. Est-ce qu'avec un tel système, aurons-nous plus d'argent ? La question ne se pose pas ainsi. Parce qu'on va nous dire : « D'accord, je vous donne ces 110 millions, je vous donne de la recette conditionnelle, vous serez fonction de la recette visa, mais je vais vous ôter de la recette définitive. Vous ne pouvez pas rajouter d'argent comme cela.

Pour illustrer mon propos, des modèles du type de celui que vous développez peuvent être dangereux. En Europe, seul un pays a développé une agence spéciale pour les visas, c'est le Royaume-Uni. Or, il n'y a plus de réseau consulaire britannique, parce que la fonction visa est une fonction centrale. Le jour où vous l'ôtez des consulats, je ne vous garantis plus des consulats partout. C'est la première chose.

Deuxième chose, vous avez vu les récents scandales au Royaume-Uni sur la porosité des frontières, etc., liée exactement à cette affaire. Donc, et en termes d'efficacité, pour la politique de l'immigration et pour la stabilité de nos consulats, je ne recommande absolument pas, personnellement, de nous lancer dans cette voie. Par contre, nous pouvons faire autre chose et nous le faisons : améliorer la gestion, la programmation, le déplacement et actuellement, nous avons un problème sur l'Asie, notamment sur la Chine. Nous avons développé l'externalisation et nous sommes en train de développer la biométrie externalisée, qui permettra d'aller plus loin. Il y a des choses à faire, mais si nous étions si mauvais, nous n'aurions pas deux millions de personnes qui nous demandent des visas.

*Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur Bruno DELL'AQUILA.*

**Monsieur Bruno DELL'AQUILA, membre élu de la circonscription de Djibouti**

Monsieur le Directeur,

Je vais parler d'un sujet qui peut paraître marginal, il s'agit des frais de représentation que vous allouez aux ambassadeurs. Je ne sais pas si vous avez de grandes économies sur ce budget. Concernant ma circonscription toutefois, la diminution tant globale que qualitative des réceptions, voire de l'entretien des résidences donne une image dégradée de la France. Je pense qu'il ne faut pas aller au-delà, voire remonter un petit peu.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Directeur.*

**Monsieur Laurent GARNIER**

C'est pour cela que je vous disais tout à l'heure qu'en 2012, il n'y aurait pas de nouvelle diminution des enveloppes de frais de représentation et de fonctionnement. Cela ne veut pas dire que nous avons le budget que nous souhaiterions avoir, notamment parce que l'entretien notamment des résidences ou des chancelleries, c'est ce que l'on fait à la fin, quand il reste un peu de crédits. On paie d'abord ces contrats, cette prestation obligatoire, etc. C'est le constat qui nous a conduits à ne pas aller plus loin.

**Madame la Présidente**

Merci, Monsieur GARNIER, pour votre exposé très clair, pour votre patience à répondre à des questions difficiles. Je suis sûr que vous comprenez la légitime inquiétude de toute l'Assemblée. Merci infiniment.

*(Applaudissements).*

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Anne-Marie DESCOTES, Directrice de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger.*

**INTERVENTION DE MADAME ANNE-MARIE DESCOTES,  
DIRECTRICE DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ÉTRANGER,  
RELATIVE AU BUDGET 2012 DE L'AEFE**

**Madame Anne-Marie DESCOTES, Directrice de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger**

Merci beaucoup, Madame la Présidente.

En effet, nous avons pris un peu de retard, mais ce sont des sujets importants. Je vais essayer de ne pas être trop longue dans ma présentation, pour laisser de la place aux questions.

Nous avons fait adopter dans de bonnes conditions le projet de budget pour 2012 lors du conseil d'administration qui s'est déroulé le 30 novembre dernier, avec un certain nombre de points très encourageants et positifs. Pour vous en présenter les grandes masses budgétaires, je voudrais dire d'abord que globalement, et comme cela a déjà été indiqué en début de séance et ce matin par le Secrétaire d'État, Monsieur COURTIAL lui-même, nous avons la chance, à l'AEFE – et c'est je crois la traduction directe de la priorité qui est accordée par nos autorités à l'action de l'AEFE et au rôle des établissements français à l'étranger. Nous bénéficions d'une grande stabilité dans notre dotation budgétaire, même si – et je vais le montrer tout à l'heure – nous devons nous aussi contribuer à l'effort national du fait des contraintes qui ont été rappelées, tant dans le budget du siège que dans le budget général.

De quelle masse parlons-nous pour l'année 2012 ? Au titre du programme 185, la subvention qui est nous allouée était fixée au départ à 422 508 564 euros. Elle s'est trouvée amputée de 3 millions d'euros suite au coup de rabot qui a été exposé par le Directeur du Budget tout à l'heure et donc, qui a eu des incidences sur le ministère, à hauteur de 13 millions d'euros et donc, un impact à hauteur de 3 millions sur l'AEFE. La subvention est donc ramenée à 419 508 564 euros. Je précise que ces économies ne sont pas des réductions pérennes. Elles ne se sont pas traduites pour nous par des suppressions de postes. C'est donc une bonne nouvelle, parce que cela ne s'inscrit pas dans la durée.

Au titre du programme 151, la dotation est de 125,5 millions d'euros. Sur ces deux subventions, la règle de la réserve légale a été légèrement modifiée, puisqu'elle est de 6 % pour 2012 pour le programme 151. En conséquence, à aujourd'hui, le montant de la réserve atteint 4 723 019 euros sur la dotation du programme 185 et 7,53 millions sur le programme 151. Cela réduit d'autant ces deux subventions.

Mais, encore une fois, la réserve légale, comme son nom l'indique, est une réserve. Nous présentons l'état de nos comptes à la fin de l'année et faisons valoir des besoins qui justifient ou non le déblocage de la réserve.

En ce qui concerne l'année 2011, sur le programme 185, nous avons été très vertueux et donc, nous avons tenu dans l'enveloppe. En ce qui concerne le programme 151, nous n'avons pas été moins vertueux. Mais, les anticipations de prévisions qui avaient été faites sur le nombre de bourses, l'évolution des bourses scolaires et de la PEC étaient assez exactes. Nous avons donc sollicité le dégel de la réserve, que nous avons obtenu dans son intégralité. Nous avons donc pu boucler l'année.

À ce total de 532 755 545 euros inscrits désormais au budget primitif 2012 s'ajoutera une dotation exceptionnelle de 4 millions d'euros qui apparaîtront en Décision budgétaire modificative au prochain conseil d'administration et qui, comme l'a

rappelé tout à l'heure le Directeur des Affaires financières, sont des crédits réservés exclusivement à la mise en sécurité de nos établissements, en particulier dans la zone Maghreb et Sud-sahélienne.

J'ai indiqué tout à l'heure que l'AEFE, en tant qu'opérateur de l'État, devait participer à l'effort général. J'ai indiqué à quelle hauteur nous participions à l'effort de ce coup de rabet pour 2012. Pour 2011, nous avons également contribué à hauteur de 900 000 euros au Plan emploi décidé au printemps par le Président de la République.

Voilà pour ce qui concerne le budget général. S'y ajoutent les efforts demandés à toutes les administrations et à tous les opérateurs publics en ce qui concerne le siège : 10 % sur le fonctionnement et sur les emplois. Là aussi, nous avons dû faire notre part. Cette réduction s'est traduite par des emplois en moins au niveau du siège de l'AEFE.

Néanmoins, l'AEFE et le réseau peuvent rester dynamique et répondre assez bien aux attentes des familles, j'espère même de mieux en mieux, parce que les familles sont au rendez-vous et consentent un effort très important depuis 2009. Nous avons mis en place cette contribution de 6 % pour faire face à la non-compensation des pensions civiles et au transfert de la charge immobilière. Mais, je voudrais aussi souligner qu'en parallèle à cet effort des familles à travers les frais de scolarité, un effort constant de l'Agence permet de contenir la hausse des frais de scolarité. Elle paraît souvent extrêmement importante, mais elle est contenue par les mesures d'accompagnement que nous prenons constamment. Nous avons d'ailleurs en fin d'année, présenté au moment du conseil d'administration, sur plusieurs dizaines d'établissements, des efforts au niveau de la réduction des taux de participation au financement des résidents à hauteur de 8 millions d'euros. Au fur et à mesure de la progression des effets de la crise économique, nous tenons compte des situations difficiles que rencontrent certaines familles et certains établissements, je pense en particulier à la Grèce, puisque nous avons tenu récemment le conseil d'administration du lycée franco-hellénique d'Athènes.

Ce souci de contenir la hausse des frais de scolarité est évidemment très présent dans ce contexte tout à fait particulier que nous avons aujourd'hui. Mais, encore une fois, il est difficile de ne pas avoir d'augmentation de frais de scolarité, tout simplement par les coûts de fonctionnement augmentent au quotidien pour les établissements, parce qu'il y a des projets immobiliers et parce que les salaires des recrutés locaux peuvent être parfois amenés également à augmenter de manière importante.

Un effort particulier de l'Agence, aussi, au cours de cette année 2011, et cela va malheureusement se poursuivre en 2012, pour gérer au mieux les crises et accompagner les établissements, les familles et les personnels concernés. Vous imaginez bien que lorsque nous devons fermer un établissement, il faut évidemment trouver des solutions, dans un premier temps, pour rapatrier les personnels, assurer leur réintégration quand ils sont titulaires. Pour les autres, il faut aider les établissements à payer les frais de fonctionnement et les frais concernant les recrutés locaux.

En ce qui concerne la gestion des personnels, je pense que nous pouvons souligner les avancées très importantes que nous avons pu enregistrer. La question du statut des personnels résidents est au centre des réflexions depuis longtemps. Elle avait été mise en exergue par la commission qui s'était réunie en 2007/2008 sur l'avenir de l'enseignement français à l'étranger. Il nous était apparu, dans le cadre de la RGPP, qu'il serait trop ambitieux et trop risqué aussi d'engager une réforme profonde du statut telle qu'elle était imaginée au moment où, par rapport, nous étions demandées des suppressions de postes, alors même que l'on espérait, dans cette réforme telle qu'elle était conçue, profiter de ce que pouvaient représenter les dotations financières pour les expatriés et en faire bénéficier les résidents. Je pense que c'était une opération qui, encore une fois, était risquée dans le cadre de la RGPP, puisqu'on nous demandait en parallèle de supprimer très rapidement les postes d'expatriés et nous risquions de nous trouver, au bout du compte, devant une réforme qui n'aurait plus eu sa source de financement telle qu'elle était prévue dans l'esprit de cette réforme. Nous avons donc décidé de procéder de manière moins ambitieuse, mais plus pragmatique, par petits pas et je crois que nous avons franchi des étapes importantes, d'abord avec la réforme de l'avantage familial, qui aujourd'hui, a été très clairement portée au niveau minimum des frais de scolarité tel que cela figurait à l'origine dans le décret et nous avons tout récemment obtenu – et c'est quand même une très grande victoire – l'autorisation de doter de manière complémentaire, l'enveloppe qui sert à financer l'ISVL pour les enseignants résidents. Ce système fonctionnait de manière assez fermée, puisque les variations autorisées n'étaient faites qu'en référence à l'indemnité d'expatriation et que nous devons toujours faire ces évolutions dans des limites extrêmement précises, minimales et à enveloppe constante. Nous étions donc arrivés au terme du processus et depuis deux ou trois ans, dans certains pays, nous avons des mouvements de protestations et de grèves qui avaient des conséquences importantes sur le fonctionnement des établissements. Nous avons donc réussi à convaincre nos autorités au plus haut niveau que cette augmentation de dotation – nous avons fait sauter ce verrou et bien évidemment, il n'y a pas de dotation nouvelle de la part du budget de l'État, mais la possibilité pour l'AEFE de gérer différemment ces crédits, puisque beaucoup de familles nous avaient dit qu'elles étaient d'accord pour que nous puissions prendre, à la fois sur les marges de l'AEFE et des établissements, pour aider à financer ce complément d'ISVL et donc, nous avons pu aboutir, présenter cette réforme au conseil d'administration et donc, nous avons l'autorisation d'augmenter l'enveloppe de l'ISVL dès 2012 à hauteur maximum de 2,5 millions d'euros et donc, nous finalisons aujourd'hui, avec le



ministère du Budget, donc les équipes de Monsieur DUBERTRET, la répartition de cette enveloppe. En parallèle, nous avons pris l'engagement d'ici le printemps, de présenter une réforme de fond des modes de calcul et d'évolution de cette ISVL.

Autre avancée très importante que nous avons pu présenter au conseil d'administration, c'est la possibilité pour nos personnels de bénéficier également des effets de l'arrêt RIST concernant le congé maladie et les personnels en situation de congé maladie, qui jusqu'à présent voyaient leur indemnité amputée dès le premier mois. Aujourd'hui, ils se verront appliquer les mêmes règles que les agents du ministère des Affaires étrangères. C'est aussi une avancée importante. Il restera à s'attaquer aux autres aspects peu satisfaisants du décret 2002-22, en particulier cette fameuse clause des trois mois de faux résidents, génératrice de beaucoup d'incertitudes juridiques en particulier dans certains pays pour les personnels. Cela sera la prochaine étape pour l'année 2012.

Voilà grossièrement les grands points que je voulais mettre en avant. Je suis bien sûr à votre disposition pour détailler certains points du budget et de son évolution si vous le souhaitez, tant en ce qui concerne les personnels, qui constituent le gros de nos dépenses, mais également sur les projets immobiliers ou autres sujets.

Je n'ai pas parlé du volet 151, là aussi je suis à votre disposition pour en détailler les chiffres.

*(Applaudissements).*

## QUESTIONS-REPONSES

*Madame la Présidente la remercie et donne la parole à Monsieur John MAC COLL.*

### **Monsieur John MAC COLL**

Merci, Madame la Présidente.

D'abord, nous saluons l'avancée concernant la réforme de l'ISVL.

### **Madame Anne-Marie DESCOTES**

Pour laquelle vous nous aviez apporté un soutien tout à fait décisif lors de votre précédente Assemblée.

### **Monsieur John MAC COLL**

Merci, Madame la Directrice.

Nous continuerons le combat et je dois dire que, en tant que président de cette commission depuis de nombreuses années, l'Agence a fonctionné « le nez sur le pare-brise » pendant longtemps ; je pense que cette fois-ci enfin, le budget de l'Agence est cristallisé, stable. Mais, nous serons vigilants pour que l'Agence continue à avoir les moyens de faire face à sa politique.

*Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur Dominique DEPRIESTER.*

### **Monsieur Dominique DEPRIESTER, membre élu de la circonscription de Rome**

Merci, Madame la Présidente.

Merci, Madame la Directrice.

Stable certes, mais le coup de rabot de 3 millions d'euros qui sera donné aura-t-il des conséquences pour l'Agence ? Sur quelle ligne budgétaire va-t-il falloir économiser pour l'éponger ? Une deuxième question à propos des charges : vous avez rappelé que l'augmentation des 6 % de droits d'écolage qui remontent vers l'Agence, dont 3 % doivent servir à compenser la part patronale des pensions des personnels pèse-t-elle de plus en plus lourd au sein de l'Agence ? Ou est-elle à présent stabilisée ?

### **Madame Anne-Marie DESCOTES**

En ce qui concerne les 3 millions du coup de rabot, dans la présentation et la construction du budget, nous avons été capables de les absorber, notamment au travers des prévisions concernant la masse salariale, considérable et construite à partir de paramètres que nous maîtrisons aussi bien que possible, mais jamais totalement, parce que nous ne pouvons pas savoir à l'avance qui nous allons recruter, à quel niveau et avec quels frais. Mais, en général, nous avons une petite marge de souplesse qui devrait nous permettre d'absorber ces 3 millions d'euros. Nous l'avons vu sur l'année qui vient de s'écouler. Si tel n'était

pas le cas, nous pourrions puiser dans le fonds de roulement. Mais, le ministère du Budget a souhaité que nous essayions, dans la construction, d'absorber ces 3 millions sans puiser immédiatement sur le fonds de roulement.

En ce qui concerne les pensions civiles, pour l'instant, nous tenons complètement dans notre enveloppe et nous avons aussi la possibilité, avec les 3 % des 6 %, de financer nos opérations immobilières. Nous avons une capacité d'investissement qui est, pour l'instant, assez satisfaisante. Nous aurons probablement une difficulté avec les pensions civiles, si les taux qui seront appliqués devaient être ceux qui sont annoncés à partir de 2013, où le taux de contribution va franchir la barre des 70 %. Là, nous aurions une réelle difficulté. Pour l'instant, cet effort demandé aux familles est largement suffisant, dans la mesure où il s'est accompagné, depuis 2008, d'une augmentation constante des effectifs. Jusqu'à 2013, cela sera la difficulté de l'exercice dans la préparation du prochain triennal. Mais là, nous avons déjà préparé la tutelle à une demande de compensation supplémentaire. Encore une fois, il me semble que nous avons été maltraités. Le Directeur du Budget n'est plus là, mais il sait ce que j'en pense. Dans ce transfert de charge, nous avons été compensés de manière forfaitaire et non à la hauteur réelle des besoins. Encore une fois, au moment de la discussion du prochain triennal, il faudra envisager une révision de ce montant de compensation.

*Madame la Présidente la remercie et donne la parole à Madame Bérangère EL ANBASSI.*

#### **Madame Bérangère EL ANBASSI**

Merci, Madame la Présidente.

Madame la Directrice,

Une question très précise au sujet des droits annuels d'inscription qui ont été instaurés au Maroc particulièrement, à cette rentrée, et qui ne sont appliqués qu'aux nouveaux entrants de l'année 2010/2011. Certains parents d'élèves ont fait un recours. Où en est la réflexion de l'Agence à ce sujet ?

#### **Madame Anne-Marie DESCOTES**

Elle est encore en cours. C'est un sujet qui ne concerne pas que le Maroc et sur lequel nous souhaitons avoir tous les éléments. Le service juridique y travaille. Je rappelle simplement que cette mesure n'a pas été prise par l'Agence seule, mais lors d'une discussion avec les parents, sur une suggestion des associations de parents. Aujourd'hui, elle est remise en cause, il nous faut regarder cela de près. C'est ce que nous sommes en train de faire.

*Madame la Présidente la remercie et donne la parole à Monsieur Cédric ETLICHER.*

#### **Monsieur Cédric ETLICHER**

Merci, Madame la Présidente.

Madame la Directrice,

J'ai deux questions. La première concerne les postes d'expatriés qui sont, telle est la règle, en diminution constante. D'un autre côté, nous voyons des postes se créer, dont je n'ai malheureusement pas encore compris toute la spécificité et tout l'apport dans le fonctionnement. Dans certains établissements, on a besoin d'expatriés, on nous les enlève. D'un autre côté, dans l'encadrement, on trouve des postes nouveaux. Peut-être que ces postes d'expatriés seraient plus nécessaires dans certains établissements.

La deuxième question concerne l'accès à l'ANEFE pour les EGD. Il semble que les EGD n'y aient pas accès. Sur certaines informations, j'ai l'impression qu'ils pourraient maintenant en bénéficier.

Dernier point, je voudrais vous remercier pour l'acceptation de revalorisation des recrutés locaux de Moscou. Je sais que la nouvelle est fraîche. Je ne manquerai pas d'apporter cette information à Moscou si elle n'y est pas encore arrivée.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Anne-Marie DESCOTES.*

#### **Madame Anne-Marie DESCOTES**

Merci de votre question qui me rappelle que j'ai oublié un point tout à fait essentiel. J'ai dit tout à l'heure que nous devons continuer à contribuer aux efforts, même si c'était de manière relativement mesurée par rapport à d'autres opérateurs ou d'autres administrations. Je n'ai pas indiqué l'effort qui nous était demandé, en particulier en ce qui concerne les postes et je

rappellerai d'abord qu'en 2008, lorsque les mesures de RGPP ont été annoncées, on souhaitait voir l'Agence rendre 200 postes d'expatriés par an, ce qui faisait 600 sur trois ans, il n'en serait plus resté un seul en ce qui concerne les enseignants. Cette mesure d'économie a été considérablement diminuée : 50 la première année, 80 la deuxième en 2010. En 2011, nous n'avons eu aucune fermeture et donc, un effort nous a été demandé pour l'année prochaine. Nous devons rendre en 2012, 9 postes de résidents et 6 postes d'expatriés. Je dirai que l'effort est supportable, s'il ne devait pas se renouveler.

En ce qui concerne les postes d'enseignants, aujourd'hui, nous avons environ 1 100 postes d'expatriés, dont un peu moins de la moitié sont des postes qui étaient jusqu'à présent des postes d'enseignants. Nous avons pu sauver ces postes d'expatriés, hors personnels d'encadrement, à la condition expresse de les transformer en postes de conseillers pédagogiques, c'est-à-dire des postes de pilotage du réseau, avec ce que l'on appelle des « postes à profil » recrutés sur entretiens. Hormis quelques postes dans des pays particulièrement difficiles, la règle est aujourd'hui partout de transformer les postes d'enseignants expatriés en postes de conseillers pédagogiques. C'est-à-dire que selon des formules qui varient d'un établissement à l'autre, ces enseignants font un peu d'enseignement et beaucoup de conseil pédagogique. Ils sont les relais des IAIPR sur le terrain, les coordonnateurs et animateurs de discipline soit dans un établissement, soit dans plusieurs établissements dans plusieurs pays soit dans une région et ils doivent évidemment contribuer massivement à la formation des recrutés locaux. Du fait que nous sommes aujourd'hui sous plafond d'emploi de titulaires et que les effectifs augmentent, nous devons mettre encore plus qu'auparavant, l'accent sur la formation des enseignants recrutés locaux. Voilà à quoi servent les conseillers pédagogiques.

Évidemment, nous avons tout un travail à faire sur la cartographie de ces postes. Nous n'avons pas établi la cartographie idéale en prenant tous les postes et en les redistribuant. On ne peut pas procéder de cette façon. Ce serait très déstabilisant pour les établissements. Nous avons donc procédé par étapes en travaillant sur les enseignants qui arrivent si possible en fin de contrat, pour éviter les mesures brutales de carte scolaire. C'est pour cela que les évolutions sont en cours. Nous devrions arriver à une cartographie à peu près stable à l'été 2012.

*Madame la Présidente la remercie et donne la parole à Monsieur Francis NIZET.*

#### **Monsieur Francis NIZET**

Oui, Madame la Directrice, merci.

J'aimerais simplement vous parler de deux dispositifs qui ne sont pas des dispositifs majeurs de votre Agence, que sont le dispositif FLAM, doté grâce au combat de certains de nos Sénateurs, de quelques centaines de milliers d'euros, ce qui est quand même une somme assez négligeable par rapport aux grandes masses que vous avez décrites. J'attire votre attention sur le fait que ce dispositif est très utile, vous le savez. J'ai même souvent l'impression qu'il a été parfaitement inventé pour la situation chinoise où résident de nombreuses petites communautés de-ci de-là. Ce dispositif, évidemment, est un excellent outil pour donner quelques leçons de français à des enfants qui, malheureusement, ne peuvent bénéficier de la proximité d'un établissement du réseau AEFÉ. J'attire votre attention sur le fait qu'il est nécessaire que ce dispositif – excusez-moi du terme un peu brutal – ne se bureaucratise pas de trop. Vous en avez recueilli la tutelle pour des raisons très techniques de niveau de budget particulier, il est important que la certaine liberté pédagogique et la certaine liberté fonctionnelle qui avaient été données à ces associations loi 1901 ne soient pas trop mises au pas d'une bureaucratie qui pourrait être budgétivore.

Le deuxième point, le fameux dispositif label qui est en train d'être lancé : j'ai peur que beaucoup de nos postes ne soient pas suffisamment informés du dispositif et les candidatures qui pourraient se présenter ne sont pas suffisamment sollicitées.

Merci.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame la Directrice.*

#### **Madame Anne-Marie DESCOTES**

Merci, Monsieur NIZET.

Sur le programme FLAM, nous sommes totalement mobilisés. Au moment où la gestion en a été transférée à l'AEFE, la dotation budgétaire – comme s'en souviennent certains – qui était de 300 000 euros a failli être réduite à zéro. Nous avons donc non seulement eu un soutien – et les Sénateurs ont été bien présents en ce sens – pour que la dotation soit maintenue et l'année suivante, l'AEFE a doublé la dotation. Nous y sommes très attachés et nous avons engagé une réflexion en concertation avec des membres de cette Assemblée et des administrateurs de l'AEFE pour essayer de mieux faire fonctionner le système et de manière plus efficace.

Sur le label, la signature définitive par le Ministre d'État est extrêmement récente. Un télégramme vient juste de partir dans les postes. Des explications complémentaires suivront.

*Madame la Présidente la remercie et donne la parole à Madame Nelly MULLER.*

**Madame Nelly MULLER, membre élu de la circonscription d'Athènes**

Madame la Directrice,

Je voulais vous remercier pour toute l'attention que vous portez à nos dossiers de bourses. Je sais que vous êtes très attentive à nos remarques, surtout lorsque certains sont rejetés par le système Scola et surtout lorsqu'ils vous reviennent, que vous les étudiez. Je viens justement d'avoir une très bonne nouvelle : certains dossiers qui vous ont été présentés ont été acceptés. Je vous en remercie au nom de toutes ces personnes.

Mais, il est un point sur lequel nous n'avancions pas, c'est sur le justificatif de charge de garde d'enfants, lorsque les crèches n'existent pas, dans certains pays. Que devons-nous faire ? Faut-il laisser ces parents en difficultés ? Dans certains pays, il n'y a aucune possibilité de donner le moindre justificatif. Faut-il en rester là ou continuer à vous redemander tous les ans la même chose, pour avoir toujours la même réponse ?

**Madame Anne-Marie DESCOTES**

Je suis un peu à court pour vous répondre. La question ne m'a pas été soumise hier en commission nationale, en tout cas pas dans les sujets transversaux. Je vais regarder cela de nouveau avec la commission.

**Madame Nelly MULLER**

Cela est très important en Turquie. Merci beaucoup.

*Madame la Présidente la remercie et donne la parole à Monsieur Jean-Daniel CHAOUI.*

**Monsieur Jean-Daniel CHAOUI**

Merci, Madame la Présidente.

Madame la Directrice,

Je ne vais pas vous poser de question sur Madagascar, simplement, je me suis déplacé dans d'autres pays en Afrique centrale et j'ai découvert qu'un certain nombre de lycées à Yaoundé, à Douala, à Libreville, avaient énormément de postes vacants qui n'avaient pas été pourvus, du fait qu'il n'y avait pas eu de candidat. Il semble qu'il y ait un problème d'attractivité important pour ces postes. Quel est l'état de la réflexion sur ce sujet ?

**Madame Anne-Marie DESCOTES**

Nous connaissons bien cette situation. Ce n'est pas simplement une double réflexion, mais deux réponses. D'abord, effectivement, il ne s'agit pas simplement d'un problème d'établissements, ce sont les pays et les villes qui sont très peu attractifs. Des candidats se présentent, mais lorsqu'ils ont leurs premiers vœux dans des établissements plus facile, *de facto* l'établissement se retrouve sans personnel résident.

Nous avons apporté deux réponses et incité les comités de gestion à nous aider à en apporter une troisième. Premièrement, nous allons essayer de remettre un ou deux postes d'expatriés dans ces pays qui ne trouvent pas de personnel titulaire. Nous avons réformé l'ISVL et j'espère que cela sera un signe encourageant. Et troisièmement, nous poussons les comités de gestion, et je crois qu'à Libreville, ils ont compris que cela était nécessaire, à investir dans la construction de logements, parce que ce sont des pays peu attractifs, où en particulier le logement est prohibitif pour les résidents. Nous leur avons expliqué que pour avoir des titulaires, il fallait peut-être aider et mettre à disposition des logements. Je pense que cela sera fait, également à Kinshasa.

*Madame la Présidente la remercie et donne la parole à Monsieur Olivier CADIC.*

**Monsieur Olivier CADIC**

Merci.

C'était juste une petite remarque pour abonder sur ce que disait Francis NIZET et pour soutenir la position de la directrice concernant les écoles FLAM et pour vous donner juste un ordre d'idée pour le Royaume-Uni, puisque c'est un objectif du Plan-école, en l'espace de quatre ans, nous sommes passés de 10 écoles à 48 petites écoles FLAM, de 700 élèves à 2 898 cette année. C'est autant en termes de nombre que ce qui est Charles de Gaulle, donc c'est un potentiel formidable. Je vous remercie de prendre cela bien en compte.

**Madame la Présidente**

Merci.

Merci, Madame la Directrice, de votre dévouement que nous connaissons tous. Vous savez parfaitement que nous sommes derrière vous. Nous vous soutenons.

*(Applaudissements).*

**Madame Anne-Marie DESCOTES**

Absolument, je le sens et je vous remercie. Merci beaucoup.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur John MAC COLL.*

**Monsieur John MAC COLL**

Madame la Directrice,

Vous avez mentionné le fait que les instructions viennent d'être envoyées aux postes en ce qui concerne le Label. Comme cette Assemblée a beaucoup travaillé avec Monsieur Jean-Paul REBAUD à l'époque, puis-je vous demander, pour information, que les membres de cette Assemblée puissent également recevoir copie de ces instructions ?

**Madame Anne-Marie DESCOTES**

Tout à fait. Nous vous les ferons parvenir.

**Monsieur John MAC COLL**

Merci beaucoup.

**Madame la Présidente**

Merci beaucoup, Madame la Directrice.

**POINT D'INFORMATION SUR LA PREPARATION DES ECHEANCES ELECTORALES 2012**

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Odile SOUPISON, directrice adjointe des Français à l'étranger et de l'administration consulaire.*

**Madame Odile SOUPISON, Directrice adjointe des Français à l'étranger et de l'administration consulaire**

Merci, Madame la Présidente.

Plusieurs points sur les élections ont été évoqués ce matin. Je peux peut-être faire un point très rapide sur les nouveautés depuis la séance plénière. Le ministère de l'Intérieur n'a pas souhaité être présent ce jour pour évoquer la question des élections, parce qu'il y a un référé et donc un contentieux sur le décret Députés des Français de l'étranger. Le ministère de l'Intérieur souhaite ne parler de cette question qu'une fois que ce dossier aura été examiné par le juge administratif. Donc, d'une façon générale, je n'évoquerai pas les questions qui font partie du contentieux, c'est-à-dire la question du vote par correspondance par courrier.

Depuis septembre, sur le plan juridique, deux arrêtés sont parus le 15 octobre : l'arrêté déterminant le plafond des dépenses pour les frais de transport et l'arrêté déterminant la liste des pays où un compte peut être ouvert par dérogation, puisqu'il s'agit de pays où il y a un contrôle des changes, soit impossibilité partielle ou totale de transférer de la monnaie.

Est paru par ailleurs un deuxième décret très récemment, en fin de semaine dernière, modifiant le décret de 2005 sur l'élection présidentielle, texte pris après avis du Conseil constitutionnel, qui comporte trois éléments importants pour la suite des opérations électorales. Le premier porte sur la composition des bureaux de vote. Pour les élections présidentielles, jusqu'à présent, la composition des bureaux de vote à l'étranger était en décalage par rapport à la composition de droit commun. Dorénavant, ce décalage n'existe plus, nous avons une uniformité dans la composition des bureaux de vote, que ce soit en France métropolitaine ou à l'étranger, pour les députés ou pour le Président de la République. Il n'y a donc plus besoin que de deux assesseurs, ce qui facilitera les choses pour le déroulement des scrutins au printemps prochain.

Deuxième élément, la commission électorale a été chargée, pour l'élection législative, de l'envoi du matériel de propagande et matériel de vote. À cet effet, c'est l'ensemble de la Direction des Français de l'étranger qui assure son secrétariat. Il s'agissait en fait de donner à la commission électorale des moyens matériels pour fonctionner, puisque celle-ci est composée de trois personnes.

Autre élément, qui n'est pas fondamental, ce texte tire les conséquences de modifications législatives dans la loi organique et dans les lois députés, pour tout ce qui est communication des listes électorales. Le système est complètement aligné sur le dispositif complété au printemps dernier.

Il reste un élément du dispositif juridique à compléter, l'arrêté sur le vote électronique avec les modalités pratiques, qui viendra compléter le décret sur des modalités très précises. Cet arrêté est dans les services du Premier ministre.

Sur le plan juridique, même s'il ne s'agit que d'un document qui a le caractère de circulaire, nous devons être en mesure de mettre en ligne très vite maintenant un guide du candidat spécifique pour l'élection des députés des Français de l'étranger, qui paraîtra en même temps que le guide spécifique des députés des Français de l'étranger que la commission nationale des Comptes de campagne est en train de mettre au point. C'est quelque chose qui devrait intervenir, de l'information que nous avons eue en début de semaine, dans le courant de la semaine prochaine. Cela étant, je ne maîtrise pas la mise en ligne du document de la commission des Comptes de campagne.

Voilà sur l'aspect juridique. Nous avons continué la poursuite de la mise à jour des listes électorales. Début décembre, compte tenu des propositions d'inscription et de radiation, nous étions 1,119 million d'électeurs, y compris les personnes qui n'ont pas déclaré voter pour le Président de la République et/ou aux législatives. Pour le corps électoral Président de la République/Députés, nous dépassons le million. Mais, ce sont des chiffres provisoires, puisqu'il reste 14 jours pour intégrer les évolutions que les évolutions peuvent encore faire prendre en compte dans les consulats.

Sur la préparation de l'organisation des scrutins, nous avons continué à travailler sur le dispositif de bureau de vote. Nous avons demandé à nouveau à nos postes de revoir le dispositif des bureaux de vote afin d'intégrer, si besoin était, des évolutions dans un sens positif ou négatif de populations françaises ou, pour des raisons de sécurité. Nous leur avons donné le 19 décembre comme date limite pour réagir. Nous sommes le 16, nous n'avons pas tout. Mais, nous sommes aujourd'hui à 747.

Pour préparer l'ensemble des postes à ces scrutins, deux opérations sont en cours : munir les postes de moyens et donc, nous leur avons donné 338 mois de vacation à compter du 1<sup>er</sup> janvier pour les six premiers mois. Je ne sais pas combien cela représente d'équivalents hommes. Cela fait des moyens substantiels et nous les leur donnons dès le premier janvier, de façon qu'ils puissent continuer leur travail. Nous sommes en train de préparer la mise à disposition de la répartition des crédits, sachant que tout ce qui est envoi du matériel électoral, que ce soit pour l'élection présidentielle ou l'élection législative, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, sera fait à partir de Paris, via la commission électorale.

Sinon, un formateur tourne sur le monde en ce moment. En 2011, nous avons réalisé des formations à Beyrouth, Madrid, Lisbonne, Casablanca, Dakar, Alger, Bruxelles et Stockholm. Formations qui ont été ouvertes à tous les membres potentiels de bureaux de vote, les conseillers AFE étaient invités, les assesseurs potentiels, les agents des postes. Ces formations – qui nous donnent le sentiment d'être bien ressenties vu de Paris – sont complétées par la mise à disposition d'un didacticiel sur la formation, auquel chacun a accès avec un système de mot de passe, que nous avons mis à disposition des postes, qui peuvent le mettre à disposition des membres du bureau de vote. Sur le premier trimestre 2012, nous prévoyons 20 missions : Pretoria, Tananarive, Delhi, Tel Aviv, Rome, Berlin, Montréal, Washington, Singapour, Pékin, Moscou, Libreville, Édimbourg, Londres, Mexico, Rio, Buenos Aires, Bern, Zurich, San Francisco, Abou Dabi, Vienne et Sofia. L'objectif est de mailler l'ensemble des circonscriptions en fonction des nœuds des foyers de listes électorales.

Voilà en termes de formations. Sinon, sur le vote électronique, je ne pense pas avoir quoi que ce soit de plus à ajouter. En termes de communication, pour terminer, une campagne de communication a été faite entre fin octobre et le 15 décembre. Nous ne sommes pas en mesure de dire s'il y a un lien direct, mais nous constatons une augmentation du nombre d'inscriptions sur

les listes électorales dans l'ensemble des circonscriptions. Je prends juste des chiffres que je mets en face à face par rapport à des dates.

Ainsi que nous vous l'avions dit en septembre, nous avons prévu une campagne à la fin de l'hiver, début du printemps 2012. Les modalités sont en train d'être déterminées. Cela pourrait être une campagne en trois ou en deux phases, avec sans doute une première phase d'information générale sur les modalités de vote pour l'ensemble des scrutins, une deuxième qui précéderait l'élection présidentielle, une troisième qui précéderait l'élection législative, en mettant bien en évidence les différentes modalités de vote, les périodes d'ouverture du vote électronique, les spécificités pour permettre aux électeurs de bien avoir connaissance des particularités liées à chaque élection.

À côté de cela, il sera procédé à un renvoi systématique à chaque électeur avant l'élection présidentielle et avant les élections législatives d'un courrier indiquant d'abord quel est le bureau de vote à l'urne auquel il est rattaché et précisant par ailleurs les modalités de vote pour chacune des élections. Cette campagne de communication sera probablement, comme celle qui a été faite à l'automne, une campagne partagée entre l'audiovisuel et le Web.

## QUESTIONS-REPOSES

*Madame la Présidente la remercie et donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.*

### **Madame Martine SCHOEPPNER**

Merci, Madame SOUPISON.

Je profite de cette communication sur les élections pour attirer l'attention de tous mes collègues sur un point très précis. Le décret prévoit que l'AFE élise trois représentants des conseillers élus au bureau de vote électronique. En mars, nous avons souligné les difficultés que cela soulevait et il y avait eu une résolution demandant une modification du décret. Il n'a pas été donné suite à cette résolution, nous devons donc agir. Je considère que la politique de la chaise vide est toujours la plus mauvaise et donc, je demande que ce point soit mis à l'ordre du jour et que nous élisions le plus tôt possible les trois collègues qui représenteront l'AFE dans ce bureau de vote. Quelles que soient les difficultés, cela nous serait reproché si nous ne pouvons pas être présents et si nous ne le faisons pas.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Tanguy LE BRETON.*

### **Monsieur Tanguy LE BRETON**

Merci, Madame la Présidente.

Madame le Sous-Directeur,

Tous ceux qui sont inscrits sur les listes électorales mondiales ont reçu un courriel en début de semaine, pour nous informer de la création de monconsulat.fr. A priori, c'est une bonne nouvelle. Pourriez-vous nous donner en retour le résultat de cette campagne assez importante, puisque j'imagine que vous avez dû l'envoyer à 500 000, 600 000 personnes.

Pour ma part, j'ai tenté de jouer le jeu et donc de faire comme si je n'avais plus mon Numic, mais je n'y suis pas parvenu. J'ai eu par ailleurs beaucoup de retours de personnes qui n'y sont pas non plus parvenues. Quel a été votre retour ? Merci.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Gérard MICHON.*

### **Monsieur Gérard MICHON, membre élu de la circonscription de San Francisco**

Sur l'intervention de Madame SCHOEPPNER, je suis un peu étonné que nous continuions puisque c'est une intervention directe au collège des vice-présidents, sur le fait qu'effectivement, cela soit mis à l'ordre du jour, soit de demain, soit de la réunion de mars, très officiellement et que vous ayez pris acte. Je ne crois pas me tromper, il s'agissait d'une interpellation du collège des vice-présidents ?

### **Madame la Présidente**

Monsieur MICHON,

Nous en avons parlé ce matin au collège des vice-présidents. Nous sommes dans une situation tout à fait impossible. C'est une équation absolument ingérable et c'est ce que nous avons redit ce matin à l'administration. Il est impossible pour nous d'élire des représentants alors que nous savons parfaitement qu'ils ne pourront pas venir. Nous redemandons à l'administration de faire passer ce décret qui permettrait que nous soyons représentés. Lesquels d'entre nous sont prêts à rester trois semaines ou six semaines...

**Monsieur Gérard MICHON**

Madame la Présidente,

Il y a une interpellation formelle du collège des vice-présidents, un décret qui a certaines dispositions, qui n'a pas été modifié. Toute Assemblée d'élus que nous sommes, nous sommes soumis à la loi et nous devons faire en sorte que le décret soit satisfait tel qu'il existe.

**Madame la Présidente**

Je m'adresse à Madame Odile SOUPISON : vous voyez bien l'équation, avons-nous une chance d'avoir un décret qui prenne en compte notre demande ?

**Monsieur François SAINT-PAUL**

Si vous me le permettez, je vais répondre. D'ailleurs, je vais répondre aussi en même temps à Monsieur LE BRETON.

Sur monconsulat.fr, effectivement, de temps en temps, des personnes me disent avoir des difficultés, ne pas y arriver. Peut-être y a-t-il à un moment une difficulté particulière. Il faudrait réessayer. En tout cas, le succès dépasse nos prévisions. Au 15 décembre, le nombre de personnes distinctes qui se sont connectées sur le site s'élève à 48 000, le nombre total de connexions à 52 000, le nombre de comptes créés à 38 604. C'est vraiment quelque chose qui fonctionne bien, avec des progressions de 3 à 4 000 par jour ! Ceci m'amène à une deuxième chose : je pense que sur le vote électronique, nous avons tous un enjeu commun et qu'il y a probablement un très fort gisement. Je souhaite que le taux de participation soit le meilleur et que dans celui-là, la forme électronique ait un très bon résultat, parce que c'est quelque chose de très important pour l'avenir. Aux dernières élections partielles de l'AFE, nous avions déjà fait un bond de cinq points, dans un camembert qui s'était réduit, mais nous étions passés de 11 à 15 %. Donc, les choses avancent. Cela frémit et cela bouge vraiment.

Madame la Présidente, vous faites référence à la demande et à la lettre qui a été signée. Nous l'avons transmise. Nous attendons toujours la réponse. J'espère que vous aurez une réponse, mais à ce stade, je ne peux pas vous dire quand. Il y a quand même une chose que je peux vous dire, quand vous dites que personne ne veut subir une contrainte de trois semaines, non, la contrainte, ce sont trois ou quatre jours. Il peut effectivement y avoir convocation supplémentaire et là, il peut y avoir des suppléants, mais ce ne sont pas trois semaines de présence à Paris. J'aurais tendance à dire : réfléchissez, attendez, vous aurez peut-être une réponse positive ou négative. Aujourd'hui, il n'est pas évident de changer un décret. Il faut trouver les crédits. Peut-être les trouverons-nous. Le problème est posé. Peut-être vous répondra-t-on : vous avez posé une question importante... C'est quelque chose qu'il faudra regarder pour la fois prochaine. Je ne peux pas vous dire le sens de la réponse.

Maintenant, indépendamment de cette question, le vote électronique va être un succès. Il va fonctionner. Après, il y a un trou, un problème, une difficulté... L'AFE veut-elle en être ? C'est la question. Je ne me prononce pas sur le fond, mais je crois que c'est un peu comme cela que la question se pose. De toute façon, le bureau de vote électronique, même si les élus ne sont pas représentés, nous avons le quorum. Encore une fois, je n'ai pas la réponse. Madame la Présidente, je l'attends aussi impatiemment que vous, mais je n'en dispose pas pour l'instant. Je pense que cela va fonctionner, tous nos clignotants sont au vert, y compris sur les tests, etc. Monconsulat.fr montre qu'il y a un bon gisement. En êtes-vous ou non ?

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Gérard MICHON.*

**Monsieur Gérard MICHON**

Sur ce point précis, Monsieur le Directeur, vous n'êtes pas précisément interrogé par le Rapporteur. Nous apprécions vos observations. Il y a actuellement un décret qui n'est pas modifié. Il y a des dispositions à prendre pour rentrer dans le cadre de ce décret. C'est de la responsabilité du collège des vice-présidents de mettre à l'ordre du jour ce point, que nous ayons des élus. Vous avez rappelé les contraintes, qui sont ce qu'elles sont. Nous avons l'obligation de nous soumettre à ce que la loi nous impose. C'est aussi simple et clair que cela. Il y a donc une demande à l'issue de l'intervention du Rapporteur, du collège des vice-présidents : où et quand désignons-nous nos délégués ? Je comprends que cela ne soit pas aujourd'hui, pas demain, mais il y a cela à mettre à l'ordre du jour.



*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur François SAINT-PAUL.*

**Monsieur François SAINT-PAUL**

Comprenez-moi bien, j'ai bien vu votre lettre, je souhaite une réponse. Je ne peux pas vous dire dans quelle direction elle peut aller actuellement. Peut-être aussi pouvons-nous souhaiter qu'elle aille dans certaines directions, mais que cela s'avère difficile avec le temps qui reste, etc. Par contre, je vous ai donné mon avis en opportunité. Il me semble important, pour une telle échéance, que l'AFE soit dans le bateau. J'aimerais bien la voir dans le bateau pour le test.

*Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.*

**Madame Martine SCHOEPPNER**

J'ai fait mon intervention parce que selon le règlement intérieur, c'est quand même le Bureau qui donne les avis au collègue des vice-présidents pour fixer l'ordre du jour. Ce n'est pas seulement le collège des vice-présidents qui choisit ce qu'il veut. Le Bureau suggère. Maintenant, si le collège des vice-présidents ne souhaite pas le faire, il reste une autre voie, que je prendrai, c'est tout simplement que le collègue des vice-présidents agissant à la place du ministre en son absence, j'adresserai ma requête au ministre qui, lui, pourra le mettre à l'ordre du jour. Mais, je ne trouve pas que cela soit la meilleure solution.

**Madame la Présidente**

Nous devrions pouvoir nous débrouiller sans cela. Inutile d'arriver à ce genre d'extrémité.

De toute manière, il ne semble que nous ne pouvons pas désigner avant le mois de mars.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur François SAINT-PAUL.*

**Monsieur François SAINT-PAUL**

Je vous ai donné mon sentiment sur l'orientation. Nous avons tous le même but et je pense qu'une participation de l'AFE est souhaitable. Faut-il passer par une élection ou une désignation ? Je ne sais pas comment sont les choses.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Gérard MICHON.*

**Monsieur Gérard MICHON**

Nous apprécions à nouveau vos observations, de mettre l'AFE dans le bateau, etc., mais le souci n'est pas là. Nous avons à désigner. Cela peut être fait en mars, ce n'est pas la peine de le faire là, mais que cela soit définitif et que nous nous alignions sur le décret. Tant mieux si le décret est modifié, mais actuellement, il ne l'est pas. Il faut donc bien qu'il y ait des choses exprimées concrètement comme l'a dit le Rapporteur, par le collègue des vice-présidents que vous représentez, en nous disant : « Oui, à la session de mars, l'AFE prend l'engagement d'avoir les représentants qu'impose le décret ». Il n'est pas la peine d'aller au-delà de cela.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur François SAINT-PAUL.*

**Monsieur François SAINT-PAUL**

Envoyez-moi quelques élus pour le test !

**Madame la Présidente**

Le Bureau des vice-présidents se réunit demain. Nous allons en discuter et nous vous donnerons notre décision.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Marie-Françoise d'ANGLEMONT de TASSIGNY.*

**Madame Marie-Françoise d'ANGLEMONT de TASSIGNY, membre élu de la circonscription de Genève**

Merci.

Madame la Directrice,

Cette question est pour vous. Pour le consulat de Genève et de la région, énormément de personnes vont venir voter et le consul se fait beaucoup de souci sur l'aspect des pièces justificatives pour prouver l'identité. Comme il y a une grande partie de binationaux, ne serait-il pas envisageable que les pièces de certains binationaux, qui sont des cartes d'identité ou passeports suisses, puissent servir à prouver l'identité des votants ? Il a très peur que sur le nombre impressionnant, les personnes n'aient ni leur passeport français, ni la carte d'identité française. Cela est-il accepté ? Il m'a posé la question, je me permets de la transmettre.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Odile SOUPISON.*

**Madame Odile SOUPISON**

Merci, Madame la Présidente.

C'est un point dont notre consul général à Genève nous a parlé. L'état des textes prévoit des pièces d'identité française ou étrangères permettant de justifier l'identité, mais il y a besoin que ces pièces comportent la photographie et la signature du titulaire. On ne peut donc pas prendre n'importe quelle pièce. À ce jour, je sais que le ministère de l'Intérieur est en train de revoir – nous avons besoin d'être calés, puisque nous sommes sur une élection nationale - par rapport à ce qu'il se fait en France métropolitaine. Je crois comprendre, mais je n'ai pas plus d'éléments, que le ministère de l'Intérieur réfléchit à une évolution des pièces justifiant l'identité. Si évolution il y avait, nous devrions bien entendu nous caler derrière avec la préoccupation de permettre à nos Français de voter. Mais, il ne faut pas non plus que nous allions dans le sens qui favorise l'usurpation d'identité, d'autant que nous avons quand même quatre modes de vote et que nous avons besoin, si vous regardez bien le décret du 17 juillet, selon le mode de vote, qu'une photocopie de la pièce d'identité avec signature soit fournie.

Il n'est peut-être évident d'aller voter avec un permis de chasse de je ne sais quel pays qui ne comporte ni signature du titulaire... je pousse le raisonnement à l'extrême.

*Madame la Présidente la remercie et donne la parole à Monsieur Claude CHAPAT.*

**Monsieur Claude CHAPAT, membre élu de la circonscription de Berlin**

Je vous remercie. Je vais revenir très brièvement sur les propos de notre collègue Tanguy LE BRETON. Ce matin, Monsieur le Directeur, vous nous avez déjà dit que 38 000 comptes avaient été ouverts sur monconsulat.fr. J'en prends acte, cela est bien. Cependant, je vous parle des cas où cela ne fonctionne pas et il y en a. Plusieurs personnes m'ont dit avoir essayé en vain. Je peux vous confirmer, je l'ai essayé avec mes deux filles qui ont voulu s'inscrire pour faire une demande de vote par correspondance et cela n'a pas marché. Or, elles sont beaucoup plus aguerries que moi en matière informatique.

Une deuxième question que je souhaiterais poser à Madame SOUPISON : est-il exact que l'on peut être inscrit sur une liste électorale sans être immatriculé dans un consulat ?

**Madame Odile SOUPISON**

Oui, bien sûr, c'est l'application d'un article de la loi organique de 1976.

**Madame Béragère EL ANBASSI**

Juste une précision, Madame SOUPISON, quelles sont les pièces justificatives à fournir pour s'inscrire uniquement sur la LEC ?

**Madame Odile SOUPISON**

Je n'ai pas la loi organique, mais des pièces justifiant de la nationalité française et de résidence.

**Madame Béragère EL ANBASSI**

La résidence secondaire est-elle prise en compte ? Le problème se pose très précisément pour des personnes qui passent trois mois au Maroc et seront à la date des élections au Maroc. Il se dit actuellement dans les consulats de France au Maroc que

ces personnes, avec un justificatif type contrat de bail ou un acte de propriété, pourront s'inscrire sur la LEC. Cela est-il exact, dans la mesure où ils ne sont pas résidents.

**Madame Odile SOUPISON**

Je vérifierai le point et je me permettrai de vous rappeler. L'essentiel est que la personne qui s'inscrit sur une liste électorale, que ce soit en France ou à l'étranger, ne soit pas inscrite pour voter pour le même scrutin dans un autre endroit. Rien n'interdit à quelqu'un d'être inscrit en France et à l'étranger, à la condition qu'il ait fait le choix pour les élections présidentielle, législative et référendum, de voter d'un côté ou de l'autre. Nous nous assurons avec l'Insee qu'effectivement, que nous n'avons pas des personnes qui « émargent » des deux côtés.

Sur le justificatif de résidence, je vais regarder ce qui est indiqué.

**Madame la Présidente**

Merci, Madame SOUPISON. Je pense que le point évoqué est extrêmement important parce, à ce moment-là, les résultats pourraient être faussés dans bien des circonscriptions.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Tanguy LE BRETON.*

**Monsieur Tanguy LE BRETON**

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Directeur,

Deux points, d'abord pour réagir à vos propos de tout à l'heure, je ne veux pas laisser dire que l'administration serait le promoteur du projet et les élus non. Je voudrais quand même vous rappeler que nous portons le projet depuis le début et que nous collaborons au sein d'une commission élus et administration sur ce projet. Je voudrais vous appeler aussi à plus de modestie par ailleurs sur le vote électronique à venir. Je vous rappelle que les deux dernières occasions n'ont pas été de grande réussite. Je vous appelle donc à un peu de retenue et de modestie.

Sur le point précédent, sur l'envoi par email sur monconsulat.fr, ce que je voulais dire et ce que mes collègues ont rappelé, c'est que dans l'email, il y avait plusieurs angles pour arriver sur des endroits différents sur Internet, notamment effectivement l'inscription sur monconsulat.fr. Il y avait plusieurs choix, notamment celui de créer un compte. Je veux bien comprendre que cette procédure fonctionne. Celle dont je parlais et celle aussi qui m'a été rapportée et qui ne fonctionne pas, c'est notamment la possibilité de récupérer son Numic directement sur Internet. Mais, ce dont je vous parle ne concerne pas une ou deux personnes, mais beaucoup. Je voudrais que vous l'entendiez, c'est tout.

Merci.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur François SAINT-PAUL.*

**Monsieur François SAINT-PAUL**

Cher Monsieur LE BRETON,

Vous m'appelez à la modestie, je vous répondrai deux choses. Premièrement, je ne connais pas beaucoup de sites comme monconsulat.fr qui, en trois semaines, arrivent à 40 000 comptes créés. Donc, je ne suis pas modeste et je n'ai pas l'intention de l'être.

Deuxièmement, sur le vote électronique, que se passe-t-il ? Nous allons être les premiers, non seulement en Europe, mais dans le monde à le faire, pour des élections législatives, avec un comité de pilotage où il y a l'Agence nationale de sécurité des systèmes d'information, la CNIL, les prestataires extérieurs, le ministère de l'Intérieur. C'est un projet d'une lourdeur et d'une complexité très certaines. J'admire beaucoup l'engagement de tous ceux qui y participent. Quand je vois la qualité du travail qui est réalisé, ne me demandez pas la modestie !

*(Applaudissements).*

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean-Pierre CAPELLI.*

**Monsieur Jean-Pierre CAPELLI**

Monsieur le Directeur,

Qu'en est-il de cette rumeur qui enfle sur la double adresse électronique, qui découlerait du fait que certains administrés, qui ont donné leur adresse électronique pour communiquer avec le consulat, qui ensuite ont reçu des informations dont ils ne voudraient pas, d'où une certaine idée de demander aux personnes de fournir deux adresses électroniques, une pour communiquer avec le consulat et l'autre pour les élections ? Tuer la rumeur le plus vite possible sera le mieux !

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur François SAINT-PAUL.*

**Monsieur François SAINT-PAUL**

Quand vous allez dans monconsulat.fr, on demande les adresses électroniques. Donc, je réponds à votre rumeur, comme vous dites. J'ai l'impression qu'il y a des réflexions aussi à ce sujet qui pourraient se développer demain. J'ai entendu parler d'un projet de résolution. Il y a l'adresse numéro 1 qui est celle qui fait partie des données qui figurent sur la liste électorale consulaire (LEC). Et puis, il y a l'adresse numéro 2, qui est réservée à la communication avec l'administration et à la réception du mot de passe du vote électronique. Évidemment, vous pouvez mettre la même adresse en 1 et en 2. Je dirais même une chose, si jamais vous ne remplissez pas la première, qui est celle qui vous intéresse, vous, élu, puisque c'est celle qui fait partie de la LEC et qui a donc vocation à être communiquée aux candidats et aux groupements politiques, si vous ne remplissez que la 2, lors de l'enregistrement, la 2 devient la 1. Si vous ne donnez qu'une seule adresse, elle est sur la LEC. Si vous donnez deux adresses, vous pouvez donner la même ou deux adresses différentes. Quel est l'intérêt des groupements politiques, de l'administration, de l'usager ? Nous souhaitons conserver – et je dis bien conserver – la capacité pour l'administration de dialoguer avec les administrés, dans une adresse qui n'a pas vocation à être diffusée, distribuée à l'extérieur si quelqu'un veut avoir une adresse particulière.

Je voudrais aller plus loin là-dessus, sur la réflexion un peu philosophie et politique. La loi dit que quand on donne la LEC, on donne la LEC y compris son adresse courriel. Mais, la loi n'a pas dit que toutes les adresses courriels doivent être données sur la LEC. L'administrateur peut très bien et vous pouvez aussi, pour des raisons de sécurité, avoir intérêt à avoir un canal tout à fait sécurisé, qui n'a pas vocation à sortir. C'est la solution que nous avons privilégiée. Donc, du point de vue légal, pour moi, il n'y a pas de problème.

Deuxième chose, je crois que nous avons tous le même objectif : favoriser le développement d'une administration efficace, électronique, qui ne substitue pas à l'administration, mais qui permettra d'aller plus vite, mais aussi celui de favoriser une vie politique au sein des communautés françaises à l'étranger. En procédant ainsi, nous arrivons à atteindre les deux objectifs. Si par contre, on disait : « attention, toute adresse électronique que vous donnez à l'administration va se retrouver dans le maelstrom général », là, moi, j'éprouve une difficulté vis-à-vis de mon objectif de favoriser une relation avec l'administration et vous pouvez arriver, à ce moment-là aussi quelque chose qui est que les gens ne veulent plus du tout rien recevoir électroniquement et ils ne donnent plus d'adresse électronique.

C'est simplement cela. Quand on parle de deux adresses, je renvoie au portail monconsulat.fr, mais soyez bien assurés que notre objectif est de favoriser, aussi bien, parce qu'il faut que nous coexistions et que nous nous développons ensemble, aussi bien le canal développement de la vie politique et par Internet, d'autant plus que cela permettra, de temps en temps aussi peut-être, de dépasser certaines réticences au niveau de la loi locale – voyez à quel pays je peux penser – et le guichet électronique. Donc, il n'y a absolument aucune volonté d'exclusion.

**Monsieur Jean-Pierre CAPELLI**

Monsieur le Directeur,

Je partage vos deux objectifs, il n'y a pas que le moment des élections, il y a la vie après, la télématique et tout ce que vous voulez, mais faire coïncider les deux... n'aurait-il pas mieux valu laisser passer 2012 pour recueillir ? Il est toujours temps qu'il y ait une adresse privilégiée de communication avec le consulat ?

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur François SAINT-PAUL.*

**Monsieur François SAINT-PAUL**

Nous avons déjà des adresses de ce type dans Racine. Encore une fois, deux adresses... moi, je n'en ai qu'une. Si j'étais au consulat, je remplirais françoissaintpaul@yahoo.fr. Je ne suis pas sûr qu'il y ait beaucoup de personnes qui aient de multiples adresses.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Gérard MICHON.*

**Monsieur Gérard MICHON**

Monsieur SAINT-PAUL,

Je suis obligé de réagir un peu violemment à ce que vous avez dit. Vous avez parlé du maelstrom général, etc. Il n'y a pas en France, l'administration et les administrés : il y a la Nation, il y a le fait que l'ensemble des personnes qui s'inscrivent le font d'une certaine façon et que l'administration, comme la politique qui n'est pas un gros mot, utilise les canaux. Il y a des lois. Il y a des adresses qui sont données. Je crois savoir, je suis même très bien placé pour savoir qu'une proposition d'avis sera faite demain, à laquelle vous avez la nuit pour vous préparer – vous n'avez pas besoin de la nuit, je le sais bien – pour ménager les apparences quant à la communication qui sera faite aux administrés des raisons pour lesquelles on leur demande deux adresses, qu'il y a une adresse d'usage, normale, etc. et une adresse qui concerne les données personnelles ou confidentielles. Que les deux soient présentées comme cela, dont vous aurez l'usage et l'obligation, sans que vous n'avez le choix de faire ce qui vous plaît ou ce qui ne vous plaît pas, vous aurez l'obligation d'utiliser ces deux adresses. Je veux bien qu'il y en ait deux, comme le mode d'emploi en aura été présenté aux administrés. La proposition qui vous sera faite sera que l'on demande à l'administré, que la première adresse soit l'adresse d'usage et que la seconde soit réservée à des communications confidentielles. Et ensuite, en ayant ce mode d'emploi qui aura été communiqué à l'administré, ce dernier aura communiqué ces adresses d'une certaine façon. Il serait malheureux et malencontreux que l'administration dise ou ose dire qu'il y a une adresse qui sera dans ce que vous avez appelé le maelstrom – j'ai cru comprendre par vos mimiques que vous l'avez regretté vous-même – cela n'est pas à communiquer aux administrés qu'une adresse sera à tout vent. Les deux adresses communiquées au consulat le sont sous un contrôle administratif rigoureux. Il se trouve qu'il peut y avoir une de ces adresses qui sera utilisée par l'administration pour des communications sensibles, dont en tant qu'administration, vous serez juge et seul juge. Et, ce qui est très important, nous, en tant que vous contrôlant politiquement – cela est vrai, Monsieur le Directeur, je suis désolé, mais il en est ainsi – nous sommes dans la même barque, chacun joue son rôle et le nôtre est de dire qu'est-ce qui est communiqué à l'administration et qu'est-ce qui va lier l'administration dans l'avenir, d'utiliser telle adresse de telle ou telle manière. Ce que nous allons vous proposer demain, par le biais d'un avis de la commission des Lois qui s'est autosaisie, c'est que la première adresse soit l'adresse usuelle et rien d'autre. Nous n'allons pas parler, il serait malheureux que nous le fassions, d'une adresse à diffuser et d'une à ne pas diffuser. Nous allons vous parler d'adresse usuelle d'une part et d'autre part, d'adresse pour les communications sensibles.

Voilà, Monsieur le Directeur, ce qui vous sera proposé en tant qu'avis demain par la commission des Lois.

**Madame la Présidente**

Je pense que nous pouvons clore ce sujet dont nous reparlerons demain.

**Monsieur François SAINT-PAUL**

Non, permettez-moi de répondre. D'abord, quand j'ai dit « maelstrom », je vous prie de bien vouloir m'en excuser, je ne voulais pas être mal interprété. Je souhaite le maximum de taux de participation, le meilleur taux de participation. Vous voyez tout le soin que nous prenons et Madame SOUPISON le rappelait, pour le meilleur déroulement et les meilleures performances pour les élections. C'était une expression tout à fait malheureuse, impropre et je le regrette. Ne voyez de ma part aucun mépris, bien au contraire. Je suis pour le développement de la vie politique à l'étranger, car seul ce développement permettra de donner à l'AFE, aux députés, etc. toute la légitimité nécessaire pour porter les intérêts et les préoccupations des Français à l'étranger.

Sur le point et la résolution, effectivement, puisque vous êtes en train de donner votre avis, je vais vous donner le mien, puisque je l'ai devant moi. Vous dites, voilà ce qu'il faudrait mettre :

*La première adresse électronique est votre adresse usuelle. La seconde, qui est facultative, pourra être utilisée pour vos échanges avec l'administration.*

Je ne suis pas d'accord. D'abord, ce n'est ni vous, ni moi qui allons déterminer si la première adresse est l'adresse usuelle, mais l'usager. Il faudrait mettre :

*La première adresse figure sur la LEC (qui, en application de la loi, peut-être être communiquée aux candidats et groupements politiques).*

Deuxième chose :

*La seconde adresse, qui est facultative, est réservée à vos échanges avec l'administration – dont la réception du mot de passe électronique –*

Parce que c'est cela le point important.

*Cette adresse peut être différente ou la même que la première.*

Encore une fois, pour moi, cela sera la même. J'en suis là dans mes réflexions. Je vais bien dormir. Je sais l'avis que vous allez donner. Je vous ai donné le mien. Je pense que le système que nous avons prévu est un bon système. Je suis très attaché au développement de la vie politique à l'étranger. Toute présentation qui reviendrait à dire que les solutions que nous avons préconisées et que nous employons seraient contraires à la loi ou à l'esprit de la loi ou viseraient à dévoyer le système ou à l'affaiblir ne correspondent pas vraiment ni à nos intentions, ni à ce que nous faisons. Je pense que nous avons tous les arguments pour cela.

Dernier argument : si l'on plaiderait pour que tout passe par un canal qui va être accessible aux groupements politiques, etc. et si l'on dit : « Non, pas de privacy pour l'administration », sur le vote électronique, nous sommes en avance, nous sommes les pionniers. Les Français de l'étranger sont les pionniers et nous devons leur offrir ce système. Beaucoup à l'Intérieur vont critiquer tout cela. Je ne souhaite pas être critiqué sur le fait que tout cela est contestable au regard de certains principes, y compris Constitutionnels, respect de la vie privée, etc. Essayons d'avoir une position qui nous permette d'atteindre nos deux objectifs : le développement de la vie politique et la relation préservée avec l'administration.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.*

#### **Madame Martine SCHOEPPNER**

Pour les présidentielles, nous ne pouvons voter qu'à l'urne ou par procuration. J'ai plusieurs demandes que je ne sais comment traiter. Pour les personnes handicapées ou alitées qui ne peuvent pas se déplacer le jour de l'élection, mais qui ne peuvent pas non plus se déplacer pour aller faire une procuration au consulat ou aux éventuelles permanences, pouvons-nous leur proposer quelque chose ?

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Odile SOUPISON.*

#### **Madame Odile SOUPISON**

Merci, Madame la Présidente.

Tout simplement, il convient de demander à nos postes de faire des tournées consulaires, ce qui leur a déjà été dit, afin qu'ils aillent voir ces personnes afin de recueillir les procurations, sachant que ces dernières ont une durée de validité relativement longue et le nombre de procurations que quelqu'un peut recevoir est de trois. Le chiffre est aligné pour les élections présidentielles et législatives, ce qui devrait éviter des erreurs.

#### **Madame la Présidente**

Madame SOUPISON,

Il ne reste que ma question... Elle a trait au vote par correspondance. Il est donc un autre décret dont l'Assemblée avait demandé la modification, c'était le fait que l'on demandait aux électeurs qui avaient déjà choisi dans les consulats, de voter par correspondance, de redire qu'ils voulaient voter ainsi entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> mars. Où en sommes-nous ?

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Odile SOUPISON.*

**Madame Odile SOUPISON**

Merci, Madame la Présidente.

Je ne peux que redire ce que j'ai dit au début. Nous ne pouvons pas parler ici du vote par correspondance que vous évoquez, puisqu'il y a un recours contentieux sur le décret et que nous ne pouvons pas parler d'un sujet qui est pendant devant le juge administratif.

**Madame la Présidente**

Merci.

Vraiment, je vous remercie de toute votre patience.

*(Applaudissements).*

Nous passons à la synthèse des questions orales.

## SEANCE DES QUESTIONS ORALES ET D'ACTUALITE

QUESTIONS ORALES**Madame la Présidente**

Comme vous avez pu le constater, elles ne sont pas du tout par ordre. Notre Secrétariat général a choisi la thématique. Le numéro de la question est le numéro d'ordre d'arrivée au Bureau du Secrétariat général.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Denis FRANÇOIS, Secrétaire général de l'AFE.*

**Monsieur Denis FRANÇOIS, Secrétaire général de l'AFE**

C'est une présentation test. Certains nous avaient demandé que les questions puissent être présentées par thématique. Évidemment, si cela ne vous convient pas, nous changerons.

*Question orale n°5 de Monsieur Francis NIZET, membre élu de la circonscription électorale de Tokyo, relative aux problèmes d'insertion de certains élèves du réseau AEFÉ lors d'un retour dans un établissement scolaire en France.*

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Francis NIZET.*

**Monsieur Francis NIZET**

Je remercie fortement Monsieur le Secrétaire général de cette nouvelle thématique, puisque j'apparais en premier alors que j'ai posé la question en cinquième. Merci encore, Monsieur le Secrétaire général, je savais bien que nous étions complices...

La réponse me convient tout à fait. Je suis très attaché au problème des enfants handicapés à l'étranger, en particulier dans le réseau. J'estime que le principe de territorialité de l'aide sociale peut se défendre, sinon ce serait une ouverture de la boîte de Pandore d'une dérive budgétaire. Mais, cela n'est absolument pas acceptable en ce qui concerne les enfants handicapés et le fait que l'on s'intéresse également au retour en France est très important. J'apprends que le réseau RASED qui a pu être mis au nu pendant un temps, qui était le dispositif absolument miraculeux est maintenant qualifié de :

*N'est plus une formule d'avenir.*

Il y aurait donc un autre dispositif. Il semblerait que le ministère de l'Éducation nationale fasse très attention au retour de ces enfants à métropole. Merci encore.

**Madame la Présidente**

Je voudrais quand même attirer votre attention, chers collègues, sur le fait que si vous êtes satisfait, ce n'est pas la peine de retarder indéfiniment la clôture des travaux.

*(Applaudissements).*

*Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n°9.*

**Question orale n°9 de Monsieur Tanguy LE BRETON, membre élu de la circonscription électorale d'Amsterdam, relative à rendre plus juste et plus clair le mode de calcul des bourses scolaires et saisir préalablement l'AFE pour toute modification.**

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Tanguy LE BRETON.*

**Monsieur Tanguy LE BRETON**

Merci, Madame la Présidente.

La question est de savoir qui doit définir le mode de calcul des bourses scolaires. Nous l'avons constaté localement, mais cela ne concerne pas qu'Amsterdam, or la réponse évoque ensuite le cas précis d'Amsterdam, chose que je ne faisais pas. J'ai souhaité rester générique. À l'avenir, je voudrais ne pas revenir sur la circonscription quand j'évoque une question générale.

Ma question était :

*L'AFE peut-elle être saisie à chaque fois que l'on revoit le mode de calcul des bourses, même si c'est pour affiner un coefficient.*

Nous avons constaté que des familles à revenus relativement aisés se trouvaient aussi favorisées dans l'attribution des bourses et notamment du montant alloué, que des familles à revenus modestes, tout simplement pour des questions d'intégration dans le calcul, de leur remboursement d'emprunt. C'est ce genre de calcul qui reste pour nous assez opaque et je voudrais qu'il y ait une saisie préalable à chaque projet de modification du mode de calcul ou que ce mode de calcul lui-même puisse être débattu avec les élus.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Odile SOUPISON.*

**Madame Odile SOUPISON**

Merci, Madame la Présidente.

Je souhaitais juste préciser, sous le contrôle de l'AEFE, que s'agissant des questions de bourses, les textes prévoient que les élus AFE sont associés et participent aux commissions locales des bourses et à la commission nationale des bourses. À ma connaissance, aucun texte ne prévoit la consultation de l'AFE sur la définition des critères de bourses. Les décisions concernant le régime de bourses relèvent de l'établissement public, après avis des commissions locales et de la commission nationale.

*Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n°4.*

**Question orale n°4 de Madame Claudine LEPAGE, Sénateur représentant les Français établis hors de France, relative aux commissions bancaires qui pénalisent fortement les petites retraites.**

*En l'absence de Madame Claudine LEPAGE, Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n°1.*

**Question orale n°1 de Monsieur Philippe LOISEAU, membre élu de la circonscription électorale de Berlin, relative aux statistiques PACS.**

*En l'absence de Monsieur Philippe LOISEAU, Madame la Présidente indique que l'on passe à la question N°6.*



**Question orale n°6 de Madame Daphna POZNANSKI, membre élu de la circonscription électorale de Tel Aviv, relative à la téléadministration et à la fraude.**

*La réponse n'apportant pas de commentaire, Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n°10.*

**Question orale n°10 de Monsieur Tanguy LE BRETON, membre élu de la circonscription électorale d'Amsterdam, relative au remboursement de frais pour les participants bénévoles aux réunions organisées par l'administration à l'étranger.**

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Tanguy LE BRETON.*

**Monsieur Tanguy LE BRETON**

C'est une question sérieuse : de quelle manière associer plus largement les bénévoles représentants d'associations dans les comités consulaires, à l'administration et autres. Je ne vois pas pourquoi cette question ne serait pas débattue de manière honorable. La réponse dit que si cela n'est pas prévu dans les textes, on ne peut pas le faire. Je trouve cela assez réducteur. Si l'on veut réellement que les personnes participent à ces commissions consulaires – et je parle notamment pour ceux qui sont dans des circonscriptions extrêmement vastes, comme en Amérique du Sud, etc. – il faut y mettre les moyens. Je regrette que la réponse dise, que comme cela n'est pas dans les textes, on ne le fait pas.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Odile SOUPISON.*

**Madame Odile SOUPISON**

Merci, Madame la Présidente.

Je pense qu'il y a en droit budgétaire, une règle qui consiste à dire qu'il n'y a pas d'indemnité sans texte. C'est ce principe que l'on retrouve ici. Maintenant, on peut regretter que les textes régissant les commissions locales ne prévoient pas une telle indemnisation. Vous suggérez une modification des textes qui suppose de pouvoir assumer, en termes de crédits. Après, il y a peut-être un arbitrage à faire, mais c'est une question d'opportunité que je sou mets juste à la réflexion de l'Assemblée, entre l'octroi d'aide sociale à nos compatriotes en difficultés et l'octroi d'indemnités aux personnes participants aux commissions, les crédits étant, je le rappelle, limitatifs, et les crédits d'aide sociale n'ayant pas connu d'évolution positive depuis un nombre important d'années.

*Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n°2.*

**Question orale n°2 de Monsieur Joël DOGLIONI, membre élu de la circonscription électorale de Caracas, relative au taux de recensement des adresses électroniques des électeurs.**

*En l'absence de Monsieur Joël DOGLIONI, Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n°7.*

**Question orale n°7 de Madame Daphna POZNANSKI, membre élu de la circonscription électorale de Tel Aviv, relative à la fongibilité des crédits alloués à l'aide sociale consulaire.**

*La réponse n'apportant pas de commentaire, Madame la Présidente indique que l'on passe à la question suivante.*

**Question orale n°3 de Madame Claudine SCHMID, membre élu de la circonscription électorale de Genève, relative à la détention d'un Plan d'épargne en actions (PEA) par les Français établis hors de France.**

*La réponse n'apportant pas de commentaire, Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Pierre GIRAULT.*

**Monsieur Pierre GIRAULT**

Merci, Madame la Présidente.

Je voudrais savoir quelle publicité va être donnée au niveau des réseaux bancaires. C'est toujours là le problème : la publicité et l'application de ces mesures.

Désormais, puisque l'on peut avoir son transfert de PEA pour une résidence fiscale à l'étranger, désormais quelqu'un à l'étranger peut donc ouvrir un PEA.

**Madame la Présidente**

Il semble que personne n'ait de réponse à cette tribune. Peut-être est-ce à nous, en tant que conseillers, à faire de la publicité.

**Monsieur Pierre GIRAULT**

Il y a là une précision fondamentale à trouver. Merci.

*Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n°8.*

**Question orale n°8 de Monsieur Francis NIZET, membre élu de la circonscription électorale de Tokyo, relative aux dispositifs d'aide pour les entreprises créées à l'étranger par des entrepreneurs français.**

*En l'absence de Monsieur Francis NIZET, Madame la Présidente indique que l'on passe aux questions d'actualité.*

QUESTIONS D'ACTUALITE

**Question d'actualité n°2 de Monsieur Richard YUNG, Sénateur représentant les Français établis hors de France, relative à l'indexation, dans certains pays, du plafonnement de la PEC sur l'inflation.**

*En l'absence de Monsieur Richard YUNG, Madame la Présidente indique que l'on passe à la question numéro 2.*

**Question d'actualité n°5 de Monsieur Jean-Louis MAINGUY, membre élu de la circonscription électorale de Beyrouth, relative à l'avenir des écoles et des lycées français en Syrie.**

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean-Louis MAINGUY.*

**Monsieur Jean-Louis MAINGUY**

Madame la Présidente,

La réponse est partiellement satisfaisante. Je dois vous avouer que nous sommes très loin des éléments de terrain. Actuellement, en Syrie, nos deux établissements qui ont trois ans d'âge, celui d'Alep et celui de Damas, sont aux mains des directeurs syriens. Ils ne sont pratiquement plus français. Et ceci est tout à fait dommageable. J'ai été très étonné, ce matin, en entendant les uns et les autres, d'entendre qu'il n'y avait presque aucun problème sur la Syrie concernant ces deux établissements. Je reçois de nombreux mails me disant combien tous les parents, tous les élèves, sont actuellement désespérés au vu de la situation qui prévaut dans ces deux établissements. Personnellement, je trouve qu'il aurait fallu, et c'était le but de mon intervention de ce matin, lors du passage du Secrétaire d'État, mettre en exergue l'ensemble de la situation qui prévaut aujourd'hui en Syrie, à l'ordre du jour de cette session, sinon de la prochaine. Parce que nous ne pouvons pas passer outre des choses qui se passent essentiellement dans une de nos communautés de Français de Syrie et les ignorer comme si tout se passait pour le mieux dans le meilleur des mondes.

**Madame la Présidente**

Merci, Monsieur MAINGUY, pour cet éclairage dont croyez bien, nous sommes tous désolés. Je pense que cela relèverait plus de Monsieur Serge MOSTURA, Directeur du Centre de crise.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Odile SOUPISON.*

**Madame Odile SOUPISON**

Merci, Madame la Présidente.

Je voulais juste répondre à Monsieur MAINGUY sur un point. Il vient de m'être dit que le proviseur de Damas est actuellement dans les locaux de l'AEFE et travaille à distance avec la personne sur place. Nous transmettons vos interrogations et vos inquiétudes à Madame DESCOTES, qui reprendra contact avec vous.

**Madame la Présidente**

Madame DESCOTES n'a pas pu rester en raison du retard.

*Madame la Présidente indique que l'on passe à la question numéro 7.*

**Question d'actualité n°7 de Messieurs Jean-Louis MAINGUY et Marcel LAUGEL, membres élus de la circonscription électorale de Beyrouth, relative à la sécurité des Français résidant sur le territoire syrien.**

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean-Louis MAINGUY.*

**Monsieur Jean-Louis MAINGUY**

Madame la Présidente,

La réponse peut être là-aussi satisfaisante en partie seulement. Quand on parle de sécurité, on parle de deux volets de sécurité : un volet immédiat, qui est celui de la sécurité au quotidien. Ce volet-ci n'est malheureusement pas pris en compte parce qu'il n'est que la conséquence des prises de position tout à fait légitime de la France sur le plan international, mais qui entraînent au quotidien et dans la vie de chacune et chacun de nos concitoyens, de très graves conséquences. Ceci pour commencer, sans compter bien sûr qu'aujourd'hui, une véritable francophobie est en train de se développer en Syrie, suite aux différentes décisions de la France sur le plan international, que je ne critique pas.

D'autre part, il y a bien sûr l'autre plan de sécurité, qui est celui d'un éventuel départ des 3 000 Français qui résident actuellement encore en Syrie, pour la plupart binationaux, qui sont tout à fait inscrits dans le canevas syrien, eux, leurs familles, leurs enfants, et ce sans doute depuis plusieurs générations. Aujourd'hui, nous n'avons pas la possibilité, vu l'ensemble des structures qu'il nous reste, il n'y a plus de consulat ni à Alep, ni à Lattaquié, et il n'y a pas non plus de véritable structure effective dans la chancellerie et dans le consulat de Damas. Donc, si le Secrétaire d'État ce matin, nous dit qu'il y a effectivement une permanence, je veux bien le croire, mais lorsque je suis à Alep et que je dois faire cinq heures et demie de route pour rejoindre Damas sur des routes totalement insécures, non, je ne peux pas arriver à mon chef de poste. Il y a donc réellement un problème de terrain, qui n'est pas relevé par l'administration. Partant de ce principe, il faut réellement que tous ces points soient relevés et étudiés avec les personnes de terrain que nous sommes.

Merci.

**Madame la Présidente**

Monsieur MAINGUY, je pense que vous avez parlé longuement avec le Secrétaire d'État sur tous ces points.

**Monsieur Jean-Louis MAINGUY (Hors micro) :**

Non Madame la Présidente, l'entrevue n'a pu avoir lieu.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur François SAINT-PAUL.*

**Monsieur François SAINT-PAUL**

D'abord, nous sommes tous évidemment extrêmement préoccupés par ce qu'il se passe en Syrie et par les développements tragiques dans ce pays. Tragiques pour son peuple et qui nous préoccupent profondément. Je peux vous assurer qu'il n'y a pas de jour où le Ministre ne s'en préoccupe pas et n'agit pas en ce sens, y compris lorsqu'il s'agit de faire évoluer des positions au Conseil de sécurité, parce que New York, c'est loin de Damas, mais en même temps, beaucoup de choses en dépendent pour l'avenir. Je voudrais tout d'abord souligner à quel point nous suivons quotidiennement la situation.

Ensuite, sur les décisions qui ont été prises concernant la chancellerie, les lycées, etc., ce sont des décisions qui ont été mûrement pesées et qui ont été prises par le Ministre d'État, et que nous appliquons bien entendu. Nous avons conscience que la situation reste dramatique et qu'il faut essayer de répondre au mieux à l'évolution qui n'est pas bonne. Mais en même temps, ce sont des décisions qui ont été prises. Je prends note de toutes les préoccupations que vous avez estimées. S'agissant des fonctionnaires qui restent sur place, soyez assurés qu'ils sont eux-mêmes très préoccupés de la situation. Je voudrais aussi à cette occasion leur rendre hommage, parce que je crois qu'ils sont particulièrement visés, compte tenu des positions que la France a adoptées, et compte tenu de l'action que la France mène pour que les choses changent dans ce pays.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean-Louis MAINGUY.*

**Monsieur Jean-Louis MAINGUY**

Madame la Présidente,

Monsieur le Directeur,

Merci de votre réponse. J'aurais simplement voulu vous dire que j'ai vécu personnellement les vingt ans de guerre au Liban. Je peux vous assurer, pour avoir été à Alep il y a quelques semaines à peine, qu'il n'y a rien à voir entre ce qui se passait au Liban depuis vingt ans, comme atmosphère d'insécurité totale et ce qu'il se passe à l'heure actuelle en Syrie. Oui, bien sûr, nous avons les médias. Oui, bien sûr, il y a des choses qui se passent. Je ne dis pas le contraire. Mais, je dis que les décisions auraient pu être temporisées. Parce que je ne vois pas, dans le passé, de précédent équivalent à une décision de fermeture de consulat ou de réduction d'effectifs drastique d'un établissement scolaire, qui, en plus, et ce sera la parenthèse, ne peut même pas être compatible avec le système syrien. L'école française d'Alep est la seule à pouvoir donner l'enseignement qu'elle donne pour l'instant. Donc, si les élèves veulent changer de système, ils ne seront pas admis dans le système syrien. C'est simplement pour vous dire le désarroi dans lequel se trouvent toutes les familles. Nous avons 650 élèves à Alep, un peu plus de 820 sur Damas où c'est le même cas. Alors, quand je ne vois pas, dans l'histoire du Liban en tout cas, de fermeture d'établissement ou de réduction drastique des effectifs d'un établissement – et Dieu sait si nous en avons des lycées, ils étaient déjà au nombre de cinq il y a trente ans – je m'interroge !

Merci.

*Madame indique que l'on passe à la question n°3.*

**Question d'actualité n°3 de Madame Christiane CICCONE, membre élu de la circonscription électorale de Washington, relative l'application de la circulaire préélectorale.**

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Louis SARRAZIN.*

**Monsieur Louis SARRAZIN, membre élu de la circonscription de Vienne**

Il n'y a pas de réponse, c'est bien là le problème. J'ai eu aussi quelques problèmes quand j'ai fait une permanence dans une des ambassades de ma zone et on m'a opposé une circulaire qui doit être rédigée en termes assez restrictifs, puisqu'elle amène les ambassades à avoir peur d'héberger un conseiller à l'AFE qui vient juste faire une permanence à l'intérieur de leur ambassade. J'aimerais quelques détails sur ce texte.

*Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Madame Odile SOUPISON.*

**Madame Odile SOUPISON**

Merci, Madame la Présidente.

La question est en attente de réponse simplement parce qu'elle nous a été communiquée très tard. Dans le cas particulier évoqué sur Washington, nous sommes bien informés de la situation. Notre ambassade a proposé non pas une salle dans les locaux diplomatiques, mais en dehors, pour la tenue d'une réunion. Ce n'est pas la salle qui était demandée. Ce type d'approches des ambassades s'inscrit dans un cadre qui s'impose à tous nos chefs de postes comme agents publics, c'est tout simplement l'obligation de neutralité et d'impartialité. Il n'a échappé à personne qu'il y a beaucoup de déplacements, de manifestations. Les chefs de postes préfèrent effectivement mettre dans ce cadre de neutralité et d'impartialité qui incombe à

chaque agent public, proposer des locaux hors locaux diplomatiques et consulaires. C'est une approche uniforme, quelle que soit la demande, dans le strict respect du principe d'égalité.

Dans le cas qui vient d'être évoqué oralement, c'est ce qu'il s'est passé à notre ambassade à Tirana. Dans ce cas particulier, nous avons fait remarquer à notre ambassadeur qu'un élu AFE avait, en tant qu'élu AFE, la possibilité de faire une permanence dans les locaux de l'ambassade. Je pense que les choses se sont déroulées de cette façon.

*Madame la Présidente indique que l'on passe à la question numéro 4.*

**Question d'actualité n°4 de Monsieur Tanguy LE BRETON, membre élu de la circonscription électorale d'Amsterdam, relative à la nécessité de communiquer une adresse électronique au consulat.**

*La réponse n'apportant pas de commentaire, Madame la Présidente indique que l'on passe à la question numéro 6.*

**Question d'actualité n°6 de Monsieur Jean-Louis MAINGUY, membre élu de la circonscription électorale de Beyrouth, relative à l'avenir de la Chancellerie détachée de France à Alep en Syrie.**

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean-Louis MAINGUY.*

**Monsieur Jean-Louis MAINGUY**

Merci, Madame la Présidente.

Une fois de plus, je ne peux pas être d'accord lorsque la réponse me dit que l'administration des Français résidant dans la province nord de la Syrie relève directement de la section consulaire de l'ambassade de France à Damas. Nous sommes à 500 km de la capitale. Je ne vois pas comment, dans l'état d'insécurité actuel, nous pouvons prendre une voiture et rejoindre la capitale, pour le moindre changement de carte consulaire ou d'un passeport, si nécessaires. C'est pourquoi j'avais proposé dans ma question, la possibilité d'accueillir dans les locaux qui existent encore à Alep, une mission ponctuelle et mensuelle d'un agent consulaire qui viendrait de Damas pour résoudre les problèmes administratifs de nos concitoyens sur place. On me dit que cela est à l'appréciation de l'ambassadeur. Il va falloir peut-être tout simplement le dire, pas seulement moi-même, mais que poussé sans doute par la haute administration, cela se fera d'une manière beaucoup plus précise.

*Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Madame Odile SOUPISON.*

**Madame Odile SOUPISON**

Merci, Madame la Présidente.

Je n'ai rien à ajouter de plus. C'est à notre ambassadeur sur place à Damas d'apprécier dans quelles conditions il peut effectivement organiser des missions consulaires. J'ai vu dans l'après-midi, un mail du chef de Chancellerie à Damas concernant la question de l'inscription sur la liste électorale. Très clairement, il y avait une approche, un dialogue par SMS avec tous les Français, pour voir comment le poste bouclait la liste électorale consulaire avant la fin de l'année. Même s'il n'y a pas de déplacement physique ou de la proximité physique immédiate, il y a vraiment un travail au quotidien de proximité à l'égard de nos Français.

*Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n°8.*

**Question d'actualité n°8 de Monsieur Tanguy LE BRETON, membre élu de la circonscription électorale d'Amsterdam, relative à l'uniformisation du processus d'inscription consulaire et à la standardisation du formulaire.**

*La réponse n'apportant pas de commentaire, Madame la Présidente indique que l'on passe à la question numéro 1.*

**Question d'actualité n°1 de Monsieur Richard YUNG, Sénateur représentant les Français établis hors de France, relative aux agents contractuels de l'État et des établissements publics de l'État en service à l'étranger.**

*En l'absence de Monsieur le Sénateur Richard YUNG, Madame la Présidente indique que la session des questions orales et d'actualité est terminée.*

**Madame la Présidente**

Je vous remercie d'avoir eu la patience d'attendre jusqu'à maintenant. Je vous souhaite une excellente soirée. À demain.

*La séance est levée à 19 h 25.*

**SAMEDI 17 DECEMBRE 2011 - MATIN**

*La séance est ouverte à 10 h 25 sous la présidence de Madame Daphna POZNANSKI, vice-Présidente de l'AFE.*

**EXAMEN DES DEMANDES DE CHANGEMENT DE COMMISSIONS**

**Madame la Présidente**

Madame Anne-Catherine GUILLET remplace Monsieur le Sénateur Jean-Yves LECONTE à la commission de l'Union européenne ; Madame Hélène CONWAY est aux Affaires culturelles, Madame CONWAY n'est pas remplacée pour l'instant à l'AFE. Nous souhaitons demander à Monsieur Robert PETRI-GUASCO si son désir d'intégrer une nouvelle commission est toujours d'actualité. Madame Élisabeth RAYER AL YOUSSEF intègre la commission des Affaires culturelles.

Le collègue des vice-présidents a été saisi d'une demande d'avis présentée par la commission des Lois et je vais passer la parole à Monsieur Georges-Francis SEINGRY, président de la commission des Lois. Merci de nous rejoindre, Monsieur SEINGRY. Il s'agit d'une proposition qui concerne la double adresse électronique sur le site monconsulat.fr. Nous en avons un peu parlé hier, mais là, nous allons devoir décider.

**PROPOSITION D'AVIS DE LA COMMISSION DES LOIS ET REGLEMENTS**

**Monsieur Georges-Francis SEINGRY, membre élu de la circonscription de Bruxelles**

Bonjour, chers collègues.

Ceux qui ont eu l'occasion de se rendre sur le portail monconsulat.fr n'auront pu que se réjouir de la mise en place du nouveau portail, à la fois pour sa clarté, sa facilité de manipulation et également sa dénomination beaucoup plus explicite que l'ancienne, GAEL, qui était un peu ésotérique pour beaucoup de personnes. Pour la commission des Lois, cela semble de bon augure pour l'avenir de l'administration électronique.

Cependant, chers collègues, en consultant attentivement le portail, nous constatons qu'il est désormais demandé une deuxième adresse électronique destinée plus spécifiquement à la communication avec l'administration. Très honnêtement, nous pouvons parfaitement comprendre ce souhait de l'administration d'avoir une adresse pour communiquer avec les Français résidant à l'étranger. En revanche, là où nous pouvons difficilement suivre l'administration, c'est quand elle attribue une fonction à chacune de ces deux adresses en disant que la première est destinée à faire partie des données qui figurent sur la liste électorale et que la seconde est réservée à la communication avec l'administration, mais aussi à la réception du mot de passe du vote électronique. Nous y voyons tout de suite un danger : c'est que cette première adresse électronique ne finisse en adresse

dormante et inutilisée, ce qui serait en réalité un détournement du but poursuivi par le législateur dans la loi organique. C'est pourquoi, le bureau de la commission des Lois a adopté à l'unanimité, un projet d'avis que notre Rapporteur général va maintenant vous lire.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.*

### **Madame Martine SCHOEPPNER**

*Objet : double adresse électronique sur le site monconsulat.fr.*

*L'Assemblée des Français de l'étranger constatant l'instauration d'une double adresse électronique sur le nouveau portail monconsulat.fr, qui remplace le guichet d'administration électronique GAEL, la première destinée à faire partie des données qui figurent sur la liste électorale consulaire et la seconde étant réservée à la communication avec l'administration et à la réception du mot de passe du vote électronique, considérant que cette mesure, en créant deux niveaux de données peut conduire à un détournement du but qu'a entendu poursuivre le législateur, en mettant à la disposition des élus et des candidats, un moyen effectif de communication avec les électeurs, demande au Président de l'AFE, Ministre des affaires étrangères et européennes, que l'ensemble des informations électorales, en ce compris la transmission du mot de passe du vote électronique, soit communiqué via la première adresse électronique, réservant la seconde facultative à la seule communication à l'administration et cela avec effet au 31 décembre 2011 au plus tard tout particulièrement dans la perspective des élections en 2012 et de la clôture des listes électorales consulaires à cette même date et insiste pour que la description suivante soit faite aux usagers : « la première adresse électronique est votre adresse usuelle. La seconde qui est facultative pourra être utilisée pour vos échanges avec l'administration. ».*

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Gérard MICHON.*

### **Monsieur Gérard MICHON**

J'ai un commentaire sur le test et un commentaire motivé en partie par la discussion qui a été entamée hier et en partie par la discussion qui a été poursuivie entre moi-même et le Directeur qui mérite d'être rendue publique pour que le Directeur puisse y réagir devant cette Assemblée.

D'abord, je voudrais faire remarquer - et là, c'est quelque chose qui vient directement de la conversation qui a pu avoir lieu entre Monsieur SAINT-PAUL et moi-même - que la sécurité supplémentaire que peut fournir la deuxième adresse, si elle en fournit, est totalement illusoire. Là, c'est le technicien qui parle, même si je ne suis plus dans le circuit de la sécurisation des données électroniques, je le fus et vous ne trouverez jamais un organisme bancaire qui vous communiquera un numéro de carte de crédit par courrier. La raison en étant que la communication par courrier, sauf dans des cas qui sont sécurisés à l'entrée et à la sortie - et nous ne sommes pas dans ce cas de figure lorsque nous nous adressons à des électeurs dont la plupart n'ont pas de serveur sécurisé - pour qui est un petit peu vicieux, est exactement l'équivalent de crier sur la place publique. Nous avons parlé de hackers, mais ce ne sont même pas des hackers très doués qui sont capables de lire les courriers électroniques. Que l'adresse soit ou non confidentielle, la communication d'une donnée en clair, d'une donnée très sensible comme un numéro de carte de crédit ou mot de passe permettant de voter, si elle n'est pas accompagnée de quelque chose d'autre, est quelque chose de non sécurisé. La seule sécurisation vient de, ce qui est correctement fait, je tiens à le dire, sur le site monconsulat.fr, d'un protocole SSL (*Secure Sockets Layer*), qui est utilisé dans le compte monconsulat. Les données qui passent par le compte monconsulat.fr sont sécurisées. Les données qui transiteraient par un courrier simple sont non sécurisées donc, elles ne peuvent être qu'un élément de sécurité supplémentaire, n'apportant pas la sécurité principale.

Cela, c'était sur le plan technique. Cela veut dire que maintenant, l'administration est informée, si elle ne l'était pas, publiquement des bases techniques qui sont à faire. Je suis sûr que les prestataires de service sont au courant de ceci et que le protocole résiste à l'analyse que je viens de décrire. D'un point de vue légal, l'adresse courriel telle qu'elle est citée dans la loi organique est une adresse au singulier et il est dit quelque part ailleurs que dans la loi organique, que ce qui est communiquée à l'administration dans le cadre des procédures électorales est réputé faire partie de l'adresse. L'interprétation par défaut s'il y a plusieurs adresses, c'est que si vous avez deux, trois, quatre adresses, il s'agit les coordonnées électroniques de l'électeur, elles appartiennent donc à la chose qui est de droit communicable et qui est à communiquer. Ce qui, d'après ce que je comprends, va à l'encontre du but recherché.

Voilà mes deux arguments : l'un technique, l'autre juridique sur le fait que cette simple communication de deux adresses pose problème. Elle pose problème au même titre que vous n'êtes pas sans savoir que par exemple, les membres d'un service culturel d'un consulat ne peuvent pas utiliser des adresses électroniques qui ont été communiquées dans le cadre de la procédure électorale. S'ils ont des adresses électroniques de Français, ils se sont constitué le fichier comme tout le monde et n'importe qui, c'est-à-dire en demandant la communication petit à petit, une par une des adresses électroniques des personnes avec qui ils veulent communiquer dans un cadre qui n'est pas le cadre officiel électoral.

*Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur François SAINT-PAUL.*

**Monsieur François SAINT-PAUL**

Merci, Madame la Présidente.

Je voulais un peu donner notre avis sur ce projet. Je dirais trois choses, point 1 : que dit la loi ? Point 2 : que fait monconsulat.fr ? Point 3 : que propose l'avis ?

Que dit la loi ? Là, c'est la loi organique.

*La liste électorale consulaire comporte pour chaque électeur, des indications prévues aux articles L 18 et L 19 du Code électoral et le cas échéant, celles de son rattachement à un bureau de vote et celles de son adresse électronique.*

La loi organique dit que la liste électorale comprend l'adresse électronique.

Que fait monconsulat.fr ? Monconsulat.fr, qui, je le répète, marche bien et Monsieur LE BRETON m'avait reproché - et j'accepte son reproche - un excès d'immodestie de moi-même, mais aussi de l'ensemble de la DFAE vu les chiffres. Nous sommes à 40 000 comptes créés en trois semaines, c'est remarquable. 38 000, c'était au 15, vu la vitesse, vous pouvez en ajouter 3 000 par jour donc, je dis 40 000. Il dit :

*Pour vous contacter, merci de bien vérifier, de compléter l'exactitude des données ci-dessous, etc., vos adresses électroniques.*

Puis, est inscrit :

*Adresse électronique numéro 1, adresse électronique numéro 2.*

L'adresse électronique numéro 1 est accompagnée d'un petit point d'interrogation, si vous voulez demander à quoi elle correspond. Là, cela vous renvoie à une case qui dit :

*Fait partie des données qui figurent sur la liste électorale consulaire (LEC) ».*

Puis, est inscrit :

*Adresse électronique numéro 2.*

Là, vous avez aussi un point d'interrogation et si vous cliquez sur le point d'interrogation, il vous est indiqué :

*Réservée à la communication avec l'administration et à la réception du mot de passe du vote électronique.*

Cela veut dire que vous avez deux canaux : l'adresse LEC et l'adresse pour vos communications avec l'administration. Vous allez me dire qu'il s'agit à chaque fois de deux adresses séparées. Mais non, car nous pouvons donner la même adresse. Moi, par exemple, je n'ai qu'une adresse mail, donc, je vais inscrire la même adresse dans les deux champs. J'irai même plus loin : si quelqu'un dit qu'il ne veut pas inscrire son adresse sur la LEC et qu'il ne remplit que sa deuxième adresse, cela est possible. Mais quand il valide, l'adresse numéro 2 est recopiée à l'adresse numéro 1. Donc, elle rentre automatiquement sur la LEC. Pour moi, monconsulat.fr applique la loi et ce que dit la loi organique.

Dans ces questions un peu informatiques, finalement, nos objectifs et intérêts peuvent être différents, mais ils sont complémentaires et il faut les conjuguer. Ils doivent tous aller dans le même sens. Premier intérêt : développer, encourager, susciter les échanges par Internet entre les Français à l'étranger, y compris la communication politique. Cela est souhaitable



aussi compte tenu du fait que les autorités locales peuvent préférer des échanges électroniques à des manifestations sur place. En outre, nous sommes unis sur un même objectif : tout ce qui peut encourager à un meilleur taux de participation, nous devons le faire. Encourager la vie politique est un objectif que nous partageons et que l'administration partage avec vous. En encourageant la récupération des adresses électroniques et en faisant en sorte qu'il y en ait toujours une sur la LEC, nous essayons de mettre toutes les armes de notre côté.

Deuxième objectif que nous avons et que nous pouvons partager : encourager l'administration électronique, le contact direct avec l'utilisateur, non pas comme moyen de substitution à d'autres formes de contact qui seraient débranchées, le contact physique, mais comme moyen d'aller vers le plus rapide, le plus efficace, et comme moyen d'alléger les démarches au guichet. De ce point de vue-là, monconsulat.fr est un outil plébiscité par les usagers. Monconsulat.fr est un outil d'avenir sur lequel nous comptons bien nous appuyer à l'avenir. J'écoutais Monsieur DUBERTRET hier, qui était très intéressant, qui ne nous promettait pas un avenir rose pour ce qui concerne les moyens. Le développement, l'encouragement de l'administration électronique, doivent être considérés comme un outil favorable.

Et puis, il y a une troisième chose que nous pouvons aussi partager que nous avons en commun et que nous devons avoir en commun avec nos usagers, c'est le respect de ce que les expatriés souhaitent faire, ce que nous appelons en anglais, la *privacy*, c'est-à-dire : ont-ils plusieurs adresses ? Comment veulent-ils que nous nous adressions à eux ?

Je vous ai rappelé le texte de la loi. Je vous ai expliqué le fonctionnement de monconsulat.fr qui applique la loi.

Que dit l'avis de la commission des Lois et Règlements ? Le premier paragraphe :

*Constatant l'instauration d'une double adresse électronique...*

Encore une fois, je vous ai dit, ce n'est pas une double adresse, vous pouvez inscrire la même adresse dans les deux champs donc, ce n'est pas ainsi qu'il faut rédiger les choses. Pour moi, il faudrait écrire :

*Constatant l'instauration d'une adresse électronique sur le nouveau portail monconsulat qui remplace le guichet d'administration électronique destiné à faire partie des données qui figurent sur la liste électorale consulaire, et la possibilité d'une seconde réservée à la communication avec l'administration dont la réception du mot de passe du vote électronique.*

Le premier paragraphe ne me paraît donc, pas refléter exactement les choses.

Deuxième paragraphe, le considérant :

*Considérant que cette mesure, en créant deux niveaux de données peut conduire à un détournement du but qu'a entendu poursuivre le législateur en mettant à disposition des élus et des candidats un moyen effectif de communication avec les électeurs.*

Là, sommes-nous dans l'interprétation, le procès d'intention ? Je vous ai expliqué monconsulat.fr. Il est écrit :

*La première adresse fait partie des données qui figurent sur la liste électorale consulaire.*

Je cherche à mettre des adresses courriels dans monconsulat.fr. Or, ce site est plébiscité, il fonctionne et même quand les gens ne remplissent pas l'adresse 1, l'adresse 2 est recopiée. Nous pouvons certes nous inquiéter, mais là, monconsulat.fr applique la loi. Ensuite,

*Demande que l'ensemble des informations électorales...*

C'est ce qu'il y a sur la LEC.

*En ce compris la transmission du mot de passe du vote électronique.*

D'abord, « en ce », ce n'est pas tout à fait français. Ensuite, en ce qui concerne la transmission du mot de passe de vote électronique..., le mot de passe du vote électronique est dans la deuxième adresse. La loi organique n'a pas dit « et y compris le mot de passe électronique », soit communiqué via la première..., etc., etc. Enfin, la phrase, à la fin :

*La première adresse électronique est votre adresse usuelle.*

Mais ce n'est ni à moi, ni à vous de, mais à l'utilisateur de choisir l'adresse qu'il veut mettre.

*La seconde qui est facultative pourra être utilisée pour vos échanges avec l'administration.*

Je ne suis pas d'accord car nous avons une deuxième adresse qui peut être la même que la première.

En conclusion, dans le fond, nous avons les mêmes objectifs, la même envie que monconsulat se développe - cela marche -, qu'électoralement, le débat prend forme, que l'administration électronique aussi se développe en soutien de nos expatriés. Nous avons aussi le souci de respecter la *privacy*, la part de responsabilité de l'utilisateur. Mon sentiment, c'est que monconsulat.fr applique la loi, mais que cet avis l'interprète. Maintenant, vous adoptez la position que vous voulez, mais j'ai l'impression que dans cet avis, il y a beaucoup de suppositions et de façons de voir peut-être des inquiétudes là où il n'y aurait pas lieu d'en avoir. Je vous ai donné mon avis, mais quand je regarde la loi organique, je dis que monconsulat.fr respecte la loi. Merci.

*Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur Jean-Pierre CAPELLI.*

#### **Monsieur Jean-Pierre CAPELLI**

Monsieur le Directeur,

J'ai réfléchi après la conversation que nous avons eue hier soir. Bien sûr, nous poursuivons des mêmes objectifs, mais moi, je crois que cette histoire de double adresse électronique arrive trop tôt et peut créer la confusion. Il serait sage d'attendre la fin 2012, de faire un bilan, de voir, une fois que les gens auront reçu des rafales de messages, car s'il y a 10 candidats, cela va forcément provoquer une réaction. Aujourd'hui, nous sommes les 17, ceux qui se sont inscrits n'ont qu'une adresse, et les 48 000 dont vous avez parlé seront peut-être 60, quand ils auront reçu ces rafales de messages durant la campagne électorale, ils réagiront peut-être par la suite. Pour nous, il serait sage d'attendre la fin 2012 et de voir si 10 %, 20 %, ou 50 % se sont désinscrits. Là, je trouve que nous détournons un petit peu la décision initiale qui était centrée sur la participation électorale des Français de l'étranger, une adresse électronique, c'était clair... Je sais que par exemple, le consulat général de France à Genève qui a une liste de 100 000 lecteurs avait, je crois, seulement quelques milliers d'adresses électroniques, 5 000, et ils se retrouvent maintenant avec 45 %, je sais par exemple qu'il a envoyé 50 000 courriels à la place de 50 000 lettres, ce qui fait une économie de 50 000 euros. Je comprends que vous soyez très intéressés, mais je dis « Attention, danger ! ». Nous avons un tempo à prendre en compte.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur François SAINT-PAUL.*

#### **Monsieur François SAINT-PAUL**

Merci, Monsieur CAPELLI.

Je comprends ce que vous dites, mais je pense que nous avons intérêt dès le départ, à permettre aux gens de mettre deux adresses, les deux adresses pouvant être la même. En effet, supposez que nous ayons des réactions négatives et que des gens se désinscrivent, je ne voudrais pas qu'ils se désinscrivent également du canal administratif. D'ailleurs, ce qui va être intéressant, c'est d'avoir des chiffres, de mesurer tout cela : combien de gens vont mettre plusieurs adresses ? Il n'y en aura peut-être pas beaucoup finalement. Mais, supposez que vous ayez des réactions négatives suite à une réception trop importante de mails, je ne voudrais pas qu'ils se désinscrivent et qu'ils coupent le canal avec le consulat. Je pense que nous appliquons la loi et nous le faisons de la façon la meilleure compte tenu de l'ensemble des intérêts que nous partageons.

*Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur Jean-Jacques RATEAU.*

#### **Monsieur Jean-Jacques RATEAU**

Merci, Madame la Présidente.

Ma question est une question tout à fait technique, mais qui permettrait tout de même d'illustrer la situation : connaissons-nous le nombre d'adresses électroniques qui figurent sur les LEC ? Ceci est une question globale mais il serait intéressant d'avoir les chiffres par pays et par zones géographiques également afin de voir exactement ce que représentent les adresses électroniques par rapport à l'ensemble.

Deuxième question : pour ceux qui n'ont pas d'adresse électronique et qui devraient normalement voter, allons-nous avoir une action complémentaire importante pour les joindre, que nous ne nous intéressons pas seulement à ceux qui ont une adresse électronique ? Merci beaucoup.

*Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur Gérard MICHON.*

### **Monsieur Gérard MICHON**

Je ne veux pas que ce soit enterré dans le débat et dans l'interpellation initiale que j'avais vis-à-vis du Directeur, un élément qui n'est ni dans la loi, ni dans la résolution qui nous est présentée, qui est un argument de principe autour de ce qui va être fait de l'adresse. Je vous l'ai signalé, c'est un point important, je pense que cela a été traité par votre prestataire de services, mais la raison pour laquelle je vous la pose, c'est que je n'en suis pas sûr et que je vous en confie la responsabilité de la vérification : même si dans peut-être 90 % des cas comme vous l'avez dit fort justement, les gens vont donner une seule adresse, même s'ils ne le font pas, cette deuxième adresse n'apporte pas un niveau de sécurité supplémentaire. Pourquoi ? Une raison est technique, l'autre raison est simplement humaine dans la mesure où c'est la même que la première, elle n'apporte pas de choses supplémentaires. Donc, là, la question cruciale est que nous ne pouvons pas envoyer un mot de passe à une adresse électronique, ce n'est pas possible. Si vous me trouvez un exemple, de par le monde d'un organisme bancaire qui envoie le numéro d'une carte par courrier, signalez-le moi, parce qu'à ce moment-là, il faut virer les gens qui sont dans la communication. Aucun numéro de carte bancaire n'est envoyé par un organisme bancaire par courrier. Donc, en aucun cas de figure, vous ne pouvez envoyer quelque chose qui est une vertu opérationnelle en elle-même par courrier. La seule façon de le faire et j'ai bien vérifié, le site monconsulat.fr, non pas permettra, mais permet dès aujourd'hui de le faire, puisque la partie qui est confidentielle dans monconsulat.fr est sous protocole SSL, donc, protocole sécurisé. Le symptôme du protocole SSL, c'est si vous voyez en début de l'adresse le « https :// ». Et dès qu'il y a ce « https », cela indique une sécurisation qui est au niveau actuel du niveau militaire, c'est-à-dire que c'est quelque chose qui fait qu'électoralement, là, vous pouvez demander à l'électeur d'aller sur monconsulat.fr, de regarder la page https, de lire son code confidentiel que vous lui aurez envoyé et là, il y a sécurisation.

Pour illustrer concrètement la différence entre les deux choses, je vais vous dire une chose que l'administration a faite par le passé, en 2003, qui n'était pas correcte. Nous avons eu une élection qui s'est tenue de cette façon : avait été envoyée aux électeurs une lettre, cela avait été fait de façon très rapide, puisqu'il s'agissait de répondre à une loi qui avait été votée à l'instigation du Sénateur DEL PICCHIA quelques semaines avant. Je veux simplement donner l'exemple concret d'une fausse sécurisation. Sur la lettre qui avait été envoyée, était masqué de façon argentée, comme pour les billets de loterie, un numéro qui permettait de voter, c'est-à-dire que c'était un permis de voter qui était simplement masqué. La sécurisation n'existait que dans le cas où une personne, un électeur, s'attendait à recevoir le permis de voter, ne le voyant pas arriver, pouvait suspecter la fraude et s'en inquiéter. Cela n'a pas été le cas. Pourquoi ? Parce que cela ne correspondait pas à un objectif de sécurisation. Si nous envoyions un mot de passe par une adresse courriel, nous serions dans ce cas de figure et cela voudrait dire que nous pourrions envoyer de façon non sécurisée quelque chose qui doit l'être, comme un numéro de carte bancaire. Si nous sécurisions monconsulat et que nous demandions à l'électeur de lire son mot de passe en allant sur monconsulat.fr qui est actuellement parfaitement sécurisé, autant que j'ai pu le voir, à ce moment-là, nous aurions le niveau de sécurisation de type militaire qui est le standard qui doit être fait. Alors, je suis désolé d'avoir pris le temps de donner cet exemple, mais cela méritait d'être expliqué.

*Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur François SAINT-PAUL.*

### **Monsieur François SAINT-PAUL**

Deux choses : pour répondre à la première question : combien de récupérations d'adresses courriels avons-nous ? Effectivement aujourd'hui, notre objectif est d'en récupérer le plus possible. Je regardais les chiffres, aujourd'hui, je crois que nous sommes déjà autour de 50 %. Et puis, ce travail peut se poursuivre après le 31 décembre, parce que je suis persuadé nous avons découpé nos 800 bureaux de vote pour PR, pour lequel il n'y a pas de technique de vote à distance et là, pour les législatives, nous avons deux techniques de vote à distance, et qui pourraient considérablement alléger les bureaux de vote. N'oublions pas que pour les élections AFE, les dernières de juillet 2010, vote par correspondance : 65 %, vote par Internet : 15 %, chiffre en augmentation donc, c'est vraiment quelque chose sur lequel nous travaillons beaucoup. Et nous avons déjà de premiers bons résultats. Est-ce qu'il va y avoir une campagne d'information, etc. ? Oui, tout à fait. Cela est prévu plus tard, des lettres seront envoyées pour expliquer comment faire et toute une campagne médiatique sera menée. Je souhaitais vous rassurer là-dessus.

Pour répondre à ce que vous disiez sur l'informatique, je ne suis pas informaticien donc, je ne peux pas vous répondre plus techniquement sur le fond. Ce que j'imagine, c'est qu'entre tous les techniciens dont nous nous entourons plus l'Agence nationale de système de sécurité d'information, plus la CNIL, etc., je suppose que ces points absolument essentiels que vous relevez, ont dû être dûment traités.

Supprimé :

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Michel CHAUSSEMY.*

#### **Monsieur Michel CHAUSSEMY, membre élu de la circonscription de Munich**

Je soulignerais un problème tout simple : l'électeur lambda qui va donner les deux adresses, il va donner la première adresse, il va penser que s'il donne cette adresse, il va recevoir beaucoup d'informations et qu'il ne veut pas. Donc, il ne donnera que la deuxième adresse, celle qui est sécurisée. Ainsi, il pense être tranquille en ne recevant que ce qui l'intéresse du consulat. Vous allez le passer automatiquement sur la première liste. Il va donc recevoir tous les courriels, etc., et au bout de quelques mois il va se dire qu'en fin de compte, le consulat l'a trompé et il retirera son adresse électronique pour ne plus être embêté. C'est un risque à courir.

*Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur François SAINT-PAUL.*

#### **Monsieur François SAINT-PAUL**

Là, j'applique la loi, car la loi organique me dit qu'il faut qu'il y ait une adresse électronique. Je crois que je ne peux pas faire autrement.

*Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur le Sénateur Robert-Denis DEL PICCHIA, Sénateur représentant les Français établis hors de France*

#### **Monsieur le Sénateur Robert-Denis DEL PICCHIA**

Je ne vais pas être très long. Dans cette affaire, il y a deux choses à voir de façon claire et nette : la loi, l'État doit prendre toutes les dispositions pour encourir à la communication de l'information des électeurs auprès des élus et auprès des candidats. La loi le prévoit. Il faut le maintenir et même le consolider. Pour ce qui est de l'adresse électronique, il est vrai que c'est un cas particulier. Depuis la loi de 2003 que nous avons votée ici, au Sénat et à l'Assemblée nationale, il est obligatoire d'avoir une adresse électronique en plus de l'adresse postale. Le système pour les Français de l'étranger est dérogoire, mais la loi prévoit que toutes les informations concernant la possibilité de communiquer avec l'électeur doit figurer sur une liste qui doit être communiquée officiellement aux candidats dans cette circonscription et aux élus d'une façon générale. Là, nous sommes devant un problème. Monsieur le Directeur, je comprends très bien que l'administration a besoin de sauvegarder une possibilité de communication, que communiquer par courrier postal coûte beaucoup trop cher à notre époque et que ce n'est plus vraiment moderne, puisque nous voulons une administration sur Internet. Je comprends aussi cette proposition qui a été faite, qu'il faille peut-être la modifier un petit peu, mais ne pourrait-il y avoir un compromis entre l'administration et cette Assemblée qui serait le suivant, Monsieur le Directeur : pour le constatant, l'instauration d'une double adresse électronique, vous avez raison. Il ne s'agit de l'instauration d'une double adresse électronique, mais de la possibilité qui est donnée de l'instauration d'une double adresse électronique si la personne qui s'adresse à monconsulat.fr veut le faire ; elle n'en est pas obligée, mais elle peut le faire. Si elle ne le fait pas et qu'elle n'a qu'une seule adresse, il n'y en aura qu'une. Donc, c'est une possibilité de l'instauration.

Mais, sur quoi sommes-nous bloqués ? Sur un doute, une peur par les élus de voir que peut-être, les personnes qui s'inscriraient ne voudraient pas avoir de communication, mais la communication politique, c'est la loi ! Alors, après, je crois que quelqu'un a fait la proposition d'attendre ce qu'il va se passer pendant cette première élection et de voir à la fin de l'année 2012 pour l'année suivante et pour les élections à l'AFE. La proposition que je pourrais faire comme compromis qui me paraîtrait acceptable, c'est que finalement, sur monconsulat.fr, moi, je n'ai rien contre le fait qu'il y ait deux adresses. La seule chose, c'est qu'il ne faut pas qu'il y ait confusion entre élection, et administration. Et la seule chose que je vois qui me gêne, c'est l'inscription à la réception du mot de passe du vote électronique. Vous devriez laisser les deux adresses et supprimer cette partie de phrase :

*La seconde étant réservée à la communication avec l'administration.*

Cela, c'est du domaine de la vie privée entre le consulat et la personne qui est sur la liste du consulat. Si vous enlevez le reste, c'est très acceptable, nous pouvons accepter très facilement la deuxième adresse qui est réservée à l'administration et

donc, à la vie privée tandis que la première sera celle de la liste électorale et comme la liste électorale en France, elle est publique et elle est communiquée avec toutes les informations.

Moi, je crois qu'il y a un compromis qui pourrait être acceptable et je pense que l'Assemblée, ici, l'accepterait si mes collègues en sont d'accord. Merci.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur François SAINT-PAUL.*

**Monsieur François SAINT-PAUL**

Merci, Monsieur le Sénateur.

D'abord, je pense que nos points de vue se rapprochent. Je n'avais pas été là au cours de précédents débats, mais il m'avait été rapporté qu'effectivement, sur le principe même d'avoir la possibilité de récupérer deux adresses, parce que les adresses peuvent être les mêmes, il y avait une inquiétude au point tel qu'il y avait une remise en cause de ce principe des deux canaux qui peuvent être identiques. Je suis heureux de constater que de ce point de vue-là, nous nous rejoignons dans le fait qu'il faut préserver ces deux possibilités qui peuvent être les mêmes.

Sur la proposition qui a été faite sur le fait de collecter une deuxième adresse qui peut être la même ou pas, de reporter à après 2012, je comprends cette idée, mais je n'y suis pas favorable, parce que si nous avons des usagers qui refusent de s'intéresser à la campagne, je ne veux pas qu'en même temps, ils se désabonnent de tout. Donc, il faut laisser cette possibilité.

Après, vous dites que finalement, la seule chose qui vous gêne, c'est le fait que dans le deuxième canal - qui, encore une fois, peut-être, et dans la majorité des cas va être le même que le canal numéro un - c'est que nous disions que ce sera le canal de réception du mot de passe du vote électronique. Là, c'est tout de même paradoxal : nous faisons converger les choses, mais à la fin, ce qu'il faut, c'est ôter une information pour l'utilisateur... Il faut que l'utilisateur sache quel canal va être utilisé pour le vote électronique. Monconsulat.fr applique la loi. Je crois qu'il l'applique bien aussi dans le fait que même si quelqu'un ne remplit pas le canal numéro 1, quand il remplit le canal 2, l'information se retrouve sur le canal 1. Donc, vous voyez bien que nous allons tous dans le même sens. J'ai des difficultés avec l'idée que finalement, ce qu'il faudrait, c'est supprimer une information que nous donnons sur monconsulat.fr, sur l'utilisation du canal 2 pour le mot de passe.

*Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur Daniel OLLAGNIER.*

**Monsieur Daniel OLLAGNIER**

Merci, Madame la Présidente.

La longueur du débat est un peu étonnante. Il y a une chose que je salue dans cette initiative, c'est que pour une fois, l'administration nous donne la liberté, nous donne une marge de manœuvre et je pense que c'est à saluer fortement donc, je trouve excellent ce principe des deux adresses possibles et du respect du domaine privé. Merci.

*(Applaudissements.)*

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Marc VILLARD.*

**Monsieur Marc VILLARD**

Je vous remercie, Madame la Présidente de m'avoir donné la parole, mais dans l'intérêt général et pour garder un peu de temps pour des questions tout aussi intéressantes que nous avons à traiter, je laisse mon tour.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur François NICOULLAUD.*

**Monsieur François NICOULLAUD**

Excusez-moi d'avance, Madame la Présidente, je serai un peu plus long que mon collègue et ami Marc VILLARD.

Je voudrais remonter au-delà des technicités des différentes propositions. J'aimerais même remonter à l'esprit de toute cette affaire, et il y a quelque chose qui m'attriste quand même dans la position de l'administration, c'est qu'elle a en fait, intériorisé l'idée qu'au fond, l'information électorale est une information de seconde zone, que sont des sortes de spams, des sortes de « pourriels », en tous les cas, qu'un certain nombre d'électeurs pourraient les considérer ainsi et ce qu'il faut, c'est protéger l'information noble. L'information noble, c'est celle qui est transmise par l'administration, qui est échangée entre

l'administration et l'administré. Cette vision est un peu dommageable. Il faut avoir une vision globale de la citoyenneté : être citoyen, c'est effectivement être en rapport avec l'administration, mais dans les moments forts de la vie civique, accepter également de recevoir un certain nombre d'informations. Je suis quand même frappé par cette vision. Mes chers collègues, nous recevons tous, tous les jours, quelques dizaines de messages non sollicités, c'est quelque chose auquel nous nous sommes habitués. Pendant les campagnes électorales, qu'est-ce que les gens vont recevoir ? Trois, quatre messages par jour ? Cela me paraît vraiment un maximum... Vous croyez vraiment que ceci est au-delà de ce que peuvent supporter les électeurs ? Je crois qu'il faut faire confiance quand même dans l'esprit civique des Français. Il y aura toujours des gens qui râleront sur le nombre de mails qu'ils reçoivent, etc., mais qui au fond, seront assez prudents et ne se désinscriront pas. C'est pour cela que je reprends un peu la proposition de Jean-Pierre CAPELLI, que nous fassions quand même une expérience, que nous fassions confiance à l'esprit civique des Français à l'étranger. Il y a une seule adresse dans laquelle s'expriment à la fois les rapports avec l'administration et tout ce qui concerne la vie civique, ce temps fort de la vie civique que sont les élections. Merci.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Pierre OLIVIERO.*

**Monsieur Pierre OLIVIERO**

Je vous remercie, Madame la Présidente.

Je voudrais simplement signaler que nous sommes sur le sujet depuis une heure dix.

**Madame la Présidente**

Je sais, mais je suis tout à fait consciente de ce point, Monsieur OLIVIERO. J'essaie de le rappeler. Simplement, je pense que c'est un débat qui est extrêmement important et qui concerne vraiment notre propre existence au sein de cette Assemblée. Donc, je crois que tout le monde serait très fâché contre moi si je ne vous donnais pas la parole.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur John MAC COLL.*

**Monsieur John MAC COLL**

En entendant les arguments techniques des uns et des autres, franchement, cet avis me dérange vraiment en ce qui concerne sa formulation. Nous sommes en train de semer la confusion et de compliquer la tâche de tout le monde. Je voterai contre.

*Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur Francis NIZET.*

**Monsieur Francis NIZET**

Merci, Madame la Présidente.

Très rapidement, je suis tout à fait en phase avec Monsieur NICOUILLAUD. Les esprits chagrins qui veulent voter doivent accepter de recevoir les communications d'ordre politique. J'avais posé une question écrite, je crois à la CNIL, il y a trois, quatre ans sur le sujet, la réponse est la suivante :

*Tout message à caractère associatif, religieux et politique n'est pas considéré comme un spam à condition de mettre un lien de désabonnement sur le message.*

Je précise la chose suivante : l'administration n'a qu'à envoyer ce message et l'expliquer clairement et de façon absolument exhaustive puisqu'elle bénéficie de toutes les adresses. Et je crois que l'électeur fâché le comprendra très bien et s'il veut se retirer de la liste de diffusion, il s'enlèvera de la liste de diffusion de celui qui a envoyé la chose.

Deuxième chose : lorsque je pars faire des permanences, j'ai parfois utilisé ma propre liste qui est tirée de la LEC et parfois aussi demandé à Monsieur le Consul général d'utiliser sa propre liste pour annoncer mon arrivée et la tenue de ma permanence et il m'apparaît qu'il existe déjà, de toute façon deux listes. Très certainement, celle qui est puisée par mes propres soins de la LEC qui est celle que j'utilise personnellement et apparemment une autre liste, celle de l'administration qu'elle doit tirer au moment de l'immatriculation sur l'inscription au registre des Français à l'étranger où, apparemment, là aussi, il y a capture d'une adresse qui, parfois, n'est pas reportée sur la LEC puisqu'il peut y avoir inscription sur l'une et non sur l'autre.

Pour résumer, ma position est la suivante : je suis partisan d'une seule adresse et que les esprits fâcheux qui sont contre ce genre de spams l'intègrent à condition que tout cela soit expliqué publiquement et de façon exhaustive par l'administration. Je vous remercie.

*(Applaudissements.)*

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur François SAINT-PAUL.*

### **Monsieur François SAINT-PAUL**

Je voulais simplement souligner une chose : ce n'est pas à nous de choisir si l'utilisateur veut s'intéresser à tel ou tel message qu'il reçoit. Nous faisons tout pour encourager qu'il puisse recevoir ce message. Et pour ce faire, nous faisons en sorte que si l'utilisateur a une seule adresse courriel, elle figure sur la LEC. Sur l'idée que nous devons favoriser la récolte uniquement d'une seule adresse consulaire par électronique, je ne partage pas cette idée et j'insiste sur une chose, c'est que nous devons aussi tout faire pour éviter les désinscriptions. Pour l'essentiel, les gens vont faire comme moi, ils vont mettre une seule adresse pour les deux adresses. Mais peut-être que d'autres personnes vont donner avec cette situation plusieurs adresses. Si jamais nous disons qu'il ne peut y avoir qu'une seule adresse, imaginez quelqu'un qui ne veuille pas s'intéresser à la vie politique et nous le regrettons - je le regrette autant que vous - alors, il va se désinscrire et l'administration n'aura plus d'adresse à laquelle envoyer des messages. En fait, nous le désinscrivons du consulat pour ses relations avec l'administration. Je pense qu'à ce moment-là, encore une fois, le mal est pire que ce que nous recherchons. Je pense vraiment que monconsulat.fr applique la loi et fait tout pour marier les objectifs que nous avons.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Gérard MICHON.*

### **Monsieur Gérard MICHON**

J'insiste sur le seul et unique point : la question est sans fond dans la mesure où il n'est pas possible d'envoyer un mot de passe de façon électronique de la même façon qu'un numéro de carte bancaire ne peut pas et n'est jamais envoyé de façon électronique. Le respect de la loi oblige à envoyer l'adresse électronique au singulier dans la loi, mais cela veut dire tout ce qui est collecté dans le processus électoral. La question est sans fond dans la mesure où vous ne pouvez pas le faire, ce n'est pas un point technique, mais il n'est pas possible d'envoyer un mot de passe par une adresse quelle qu'elle soit, numéro 1, numéro 3, numéro 36. Vous ne pouvez pas...

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Christophe FRASSA, Sénateur représentant les Français établis hors de France.*

### **Monsieur Christophe FRASSA, Sénateur représentant les Français établis hors de France**

Merci, Madame la Présidente.

J'ai des remarques de deux ordres, de fond et de forme. Remarques de fond, je vous l'avais déjà exprimé lorsque j'assistais à la réunion du comité de suivi, j'ai un problème de cohérence en matière de communication électorale, je ferai le distinguo entre ma vie publique et ma vie privée. Je partage parfaitement l'initiative de l'administration de vouloir avoir un lien direct quant à ma vie privée, par exemple pour me dire à quel moment je risque de ne plus être valide en termes de validité de ma carte consulaire, de mes papiers, si je demande des CNF, des casiers judiciaires ou autres... Cela concerne ma vie privée et je suis tout à fait d'accord pour avoir une adresse directe entre mon consulat et ma vie privée.

Par contre, en ce qui concerne ma vie publique, celle de l'électeur, j'ai du mal à être convaincu de l'argument qu'il faut me fournir par un autre biais que celui avec lequel je communique politiquement avec les candidats et les partis politiques qui vont me solliciter, mes informations de vote pour les élections. C'est là qu'à mon avis, nous allons créer une problématique qui n'était ni dans votre esprit, ni a priori dans le nôtre sur l'incidence que peuvent avoir deux adresses mises dans monconsulat.fr.

Sur la forme, je pense que dans le constatant, nous pourrions dire :

*Et la seconde, qui peut être la même (pour bien faire comprendre que nous ne sommes pas obligés de se créer une nouvelle adresse sur Gmail, Yahoo, ou d'autres) pour communiquer avec l'administration.*

Et je reviendrai sur une dernière remarque d'électeurs qui votent aussi en France, si j'ai trois ou quatre domiciles dans la même commune où je vote, je n'en déclare qu'un sur la liste électorale et même si je n'y habite jamais, c'est à celui-ci que l'on

m'écrit. On ne m'écrit pas à celui que je visiterais le plus souvent. Il en est de même pour l'adresse électronique. Elle est rattachée à Christophe FRASSA qui habite à tel endroit, on lui envoie à tel endroit et il n'y a pas une autre adresse de communication pour des questions électorales par laquelle on sait qu'on l'atteint plus vite. Cela me gêne dans cette opération. Ceci étant, il est vrai que je suis le premier à saluer l'initiative d'avoir une adresse qui me permette de communiquer sur ce qui me concerne en matière d'administration consulaire avec mon consulat. Mais pour la matière électorale, je maintiens qu'il faut que l'adresse de la LEC soit celle sur laquelle je communique avec l'administration pour les élections. Merci, Madame la Présidente.

*Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur le Sénateur Robert-Denis DEL PICCHIA.*

#### **Monsieur le Sénateur Robert-Denis DEL PICCHIA**

La communication du code pour voter a été validée par la CNIL. Donc, Monsieur MICHON, pour nous, elle est valable et nous allons l'utiliser et d'ailleurs, la société qui répond au cahier des charges et qui a fait tout le travail va le faire. Le point est terminé, nous n'avons même plus besoin d'en discuter.

Pour ce qui est de la proposition, je suis tout à fait d'accord, il faut que les gens sachant qu'ils peuvent inscrire deux fois la même adresse, qu'ils ne vont pas être obligés d'en créer une autre.

Puis, Monsieur le Directeur, ma proposition de compromis est simple : ou nous acceptons et nous vous aidons, là, nous aidons à avoir une adresse pour l'administration qui peut être la même pour le code du système électoral. Je ne pense pas qu'il y en ait beaucoup qui demanderont à faire rayer leur adresse électronique des listes. Là encore, j'en reviens à la proposition : faisons l'expérience et voyons comment les choses fonctionnent à la fin de l'année 2012. Mais, essayez d'enlever la réception du mot de passe et du vote électronique, de rester comme dit Christophe dans deux possibilités, une pour l'administration et une pour les élections en général. Nous vous demandons simplement d'enlever la réception du mot de passe du vote électronique et je pense que l'Assemblée pourrait accepter à ce moment-là que sur monconsulat.fr, il y ait la possibilité d'avoir deux adresses, mais pas une obligation. Merci.

#### **Madame la Présidente**

Merci, Monsieur DEL PICCHIA.

Je vais prendre la parole en dernier : si j'ai laissé aller le débat se dérouler si longuement, c'est parce que comme je l'ai dit, je crois que nous touchons à l'essentiel, c'est-à-dire à la philosophie politique. Cela fait 12 ans que je suis élu, Monsieur GIRAULT et que j'entends parler de télé administration. On m'a dit et répété tous les bienfaits de ce moyen, les économies budgétaires, le rapprochement des administrés avec l'administration, avec les futurs élus... Moi, cette double adresse électronique, je la vois comme allant à l'encontre de ce vers quoi nous voulons aller. Je pense que nous retournons vers une vision dépassée des rapports entre les politiques, les électeurs, les administrés et l'administration. Je pense que c'est une vision d'infantilisation, c'est un mot fort et je l'assume. Je suis tout à fait contre cette double adresse électronique.

#### **Intervenant**

*Inaudible (hors micro).*

#### **Madame la Présidente**

J'ai demandé si je pouvais le faire, on m'a dit que j'avais le droit de donner ma position. Je vous l'ai donnée. Je pense que nous allons passer aux votes.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Pierre GIRAULT.*

#### **Monsieur Pierre GIRAULT**

Merci, Madame la Présidente.

Simplement au niveau de la construction de la phrase, je suis un peu choqué que l'on demande au Président de l'AFE, ministre des Affaires étrangères et européennes, un changement règlementaire. Ce n'est pas au Président de l'AFE que nous demandons un changement règlementaire.



**Madame la Présidente**

Pouvons-nous modifier sur ce point ?

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean-Pierre CAPELLI.*

**Monsieur Jean-Pierre CAPELLI**

J'ai fait la proposition et d'autres l'ont évoquée aussi, de reporter cela à fin 2012, de faire un bilan... Je ne comprendrais pas que l'Assemblée se divise sur ce sujet. Nous avons plusieurs propositions : celle de Robert DEL PICCHIA qui est une solution de compromis pourrait être aussi acceptée pour nous, mais, il faut modifier cela. Pourrions-nous déjà nous prononcer sur le fait que nous reportons cette décision à fin 2012, que nous ne maintenons qu'une seule adresse jusque-là et que nous ferons un bilan ensuite.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Gérard MICHON.*

**Monsieur Gérard MICHON**

Rappel au règlement : ce que propose Monsieur CAPELLI s'appelle techniquement une question préalable, c'est-à-dire un renvoi du texte en commission. Ce n'est pas à vous de déterminer le calendrier donc, cela veut dire que vous, vous souhaitez que le texte soit renvoyé à la commission des Lois pour qu'il revoie sa copie. Cela s'appelle un point d'ordre. Vous êtes président de groupe, vous pouvez demander un renvoi en commission sans avoir besoin de 10 personnes. Techniquement, si c'est ce que vous voulez le faire, vous pouvez le faire et si vous le faites au nom de votre groupe, vous pouvez le faire en tant que tel et le renvoi en commission étant demandé, la question préalable étant posée, elle est soumise à un vote général.

**Madame la Présidente**

Si c'est un vote général, c'est en mars... ?

**Monsieur Gérard MICHON**

Non. Si Monsieur CAPELLI fait cette demande au Président de séance, le Président de séance doit s'assurer qu'elle est recevable, puisqu'il est toujours président de groupe donc, il peut le faire au nom du groupe... Le Président de séance fait procéder à un vote sur la question préalable qu'est le renvoi en Commission qui est prioritaire. Si la question préalable est acceptée, nous en arrêtons là. Si elle n'est pas acceptée, nous continuons le débat.

**Madame la Présidente**

Merci, Monsieur MICHON.

C'était exactement ce que je voulais faire.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur François NICOULLAUD.*

**Monsieur François NICOULLAUD**

Très brièvement, sur la procédure, la proposition de Jean-Pierre CAPELLI n'est pas simplement de renvoyer ce projet d'avis en Commission, mais de prendre position sur le fait que jusqu'à après la vague d'élections que nous allons connaître en 2012, l'administration ne sollicite qu'une seule adresse... C'est là-dessus que l'Assemblée devrait se prononcer. Nous n'avons pas besoin de mettre par écrit. Elle est suffisamment simple pour que nous puissions nous prononcer sur une proposition orale.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame le Rapporteur.*

**Madame Martine SCHOEPPNER**

Merci, Madame la Présidente.

Je crois que nous avons parlé très longtemps là-dessus. Il faut quand même voir ce qu'il va se passer. Si nous rejetons cela, nous n'en parlerons plus. Si nous l'acceptons, le temps que la procédure suive son cours, il sera trop tard pour le 31 décembre.

Je me demande si cela vaut bien la peine de faire encore deux heures de débat et si dans ce cas là, la seule solution n'est pas le débat en Commission. Mais décidez-en.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Sénateur Robert-Denis DEL PICCHIA.*

**Monsieur le Sénateur Robert-Denis DEL PICCHIA**

Je crois que là, il y a un peu de confusion... Je vais proposer une suspension de séance de 5 minutes pour que les présidents de groupes se réunissent et prennent une décision, parce qu'il est trop tard pour les renvois en commission... Nous allons nous mettre d'accord sur le fonctionnement et sur la procédure.

**Madame la Présidente**

Cela vous est accordé, Monsieur DEL PICCHIA. Suspension de séance de cinq minutes.

*(Suspension de séance).*

**Madame la Présidente**

Les présidents de groupe ont-ils quelque chose à me dire ?

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Sénateur Robert-Denis DEL PICCHIA.*

**Monsieur le Sénateur Robert-Denis DEL PICCHIA**

Nous nous sommes mis d'accord pour une proposition : une modification du texte...

*Madame la Présidente donne la parole à Madame le Rapporteur.*

**Madame Martine SCHOEPPNER**

Nous avons modifié au début :

*Constatant la possibilité de l'instauration...*

...le reste persiste...

*D'une double adresse électronique sur le nouveau portail monconsulat.fr qui remplace le guichet d'administration électronique GAEL, la première destinée à faire partie des données qui figurent sur la liste électorale consulaire et la seconde »...*

Nous avons ajouté :

*Qui peut être la même que la première, étant réservée à la communication avec l'administration.*

Nous supprimons le reste. Le deuxième considérant reste tel quel. Et une petite correction dans le demande :

*Que l'ensemble des informations électorales y compris la transmission....*

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Guy SAVERY.*

**Monsieur Guy SAVERY**

Merci, Madame la Présidente.

Je me demande pourquoi nous devons marquer :

| *Constatant la possibilité de l'instauration d'une double adresse.*

Pourquoi ne pas mettre :

| *Qu'une autre adresse*

... simplement ?

**Madame la Présidente**

Cela revient au même... Nous allons procéder au vote. Je rappelle que seuls les membres du bureau peuvent voter, c'est-à-dire ces 32 personnes.

**Monsieur Pierre GIRAULT**

Merci Madame la Présidente.

Je rejoins ce qu'a exprimé Monsieur le Directeur, François SAINT-PAUL, le mot « *détournement* » est quelque peu péjoratif. Je suggérerais « *peut conduire à une confusion* », mais un détournement est quelque chose qui me choque. Je vous le dis très franchement, je trouve que ce n'est pas positif venant de l'Assemblée des Français de l'étranger.

**Madame la Présidente**

C'est « *peut conduire* »...

**Monsieur Pierre GIRAULT**

Le mot « *détournement* », j'insiste a quand même une connotation très, très péjorative, presque contentieuse.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Sénateur Robert-Denis DEL PICCHIA.*

**Monsieur le Sénateur Robert DEL PICCHIA**

Alors :

| *Considérant que cette mesure créant deux niveaux de données, pourrait conduire éventuellement à un détournement du but.*

Ainsi, c'est atténué.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Philippe LOISEAU.*

**Monsieur Philippe LOISEAU**

Sur ce point, Madame la Présidente, nous pourrions mettre :

| *Pourrait être en contradiction avec... ?*

*Madame la Présidente donne la parole à Madame le Rapporteur.*

**Madame Martine SCHOEPPNER**

Je demande que nous répétions ce qui a été demandé.

**Monsieur le Sénateur Robert DEL PICCHIA**

| *Considérant que cette mesure créant deux niveaux de données, pourrait conduire éventuellement à un détournement.*

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Philippe LOISEAU.*

**Monsieur Philippe LOISEAU**

Merci, Madame la Présidente.

Considérant que cette mesure, en créant deux niveaux de données pourrait être en contradiction avec le but qu'a entendu poursuivre le législateur...

« Être en contradiction avec... » si le mot « détournement » gêne...

*Madame la Présidente donne la parole à Madame le Rapporteur.*

**Madame Martine SCHOEPPNER**

Ce n'est pas l'avis du Rapporteur qui compte. Sur une nouvelle rédaction, il faudra que vous vous décidiez. Le Rapporteur ne peut que noter.

**Madame la Présidente**

Non. Il donne son avis.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur MICHON.*

**Monsieur Gérard MICHON**

Quand il y a plusieurs propositions de texte, le Rapporteur a le droit d'en retenir une ou de réécrire la chose qu'il veut et il soumet cela au vote et s'il y a une objection à cela, elle s'exprimera à ce moment-là. Le Rapporteur retient ce qui a été fait, rajoute ses points s'il y a lieu éventuellement et s'il y a encore des objections, elle s'exprimera.

**Madame la Présidente**

Merci, Monsieur MICHON. Nous sommes bien d'accord. Madame le Rapporteur, il faudrait peut-être relire et dire la proposition retenue.

**Madame Martine SCHOEPPNER**

J'ai retenu la première proposition

Pourrait éventuellement conduire à un détournement du but.

**Madame la Présidente**

Mais, il n'a pas dit cela du tout...

**Madame Martine SCHOEPPNER**

Excusez-moi, quand j'ai demandé de répéter, c'est ce que Monsieur DEL PICCHIA a dicté.

**Madame la Présidente**

Il y avait la proposition de Monsieur LOISEAU qui semblait faire plus l'unanimité.

**Monsieur Philippe LOISEAU**

Je la répète, vous permettez, Madame la Présidente.

*Considérant que cette mesure, en créant deux niveaux de données, pourrait être en contradiction avec le but qu'a entendu poursuivre le législateur ». « Être en contradiction avec... ».*

**Madame la Présidente**

Oui, c'est mieux. Avons-nous un texte maintenant, que nous pourrions voter ?

**Madame le Rapporteur**

*Considérant que cette mesure, en créant deux niveaux de données pourrait être en contradiction avec le but qu'a entendu poursuivre le législateur.*

**Madame la Présidente**

Nous allons peut-être pouvoir passer au vote. Je rappelle que seuls les membres du bureau peuvent voter. Monsieur Denis FRANÇOIS, notre Secrétaire général va passer pour vérifier les procurations. Nous sommes bien d'accord, vous avez le texte, il n'y a plus de problèmes sur l'énoncé.

*Il est procédé au vote. 7 voix contre ; 1 abstention ; 23 voix pour. L'avis est adopté.*

*(Applaudissements).*

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur SAINT-PAUL, pour un point sur le programme 151.*

**INTERVENTION DE MONSIEUR FRANÇOIS SAINT-PAUL, DIRECTEUR DES FRANÇAIS A L'ETRANGER  
ET DE L'ADMINISTRATION CONSULAIRE, RELATIVE AU PROGRAMME 151 EN 2012**

**Monsieur François SAINT-PAUL**

Merci, Madame la Présidente.

Sur le programme 151, je ne vais pas être très long, parce que l'heure tourne. Je voudrais simplement dire trois choses. D'abord, le budget de l'État a été voté hier définitivement. J'ai donc, maintenant, mon budget pour l'année 2012 et c'est dans ce cadre que va se déployer l'action du réseau consulaire. Je précise que d'ores et déjà, la réserve de précaution, le gel qui est annoncé pour 2012 passe de 5 % à 6 % de mon programme comme pour l'ensemble des dépenses de l'État. Évidemment, je suis comme vous tous l'évolution budgétaire ainsi que celle du contexte. À cet égard, ce que Monsieur DUBERTRET a décrit hier comme perspective est un contexte très important pour connaître notre environnement et nous devons y être attentifs.

Le deuxième point, parce que nous n'en avons pas parlé, ce sont les résultats RGPP. Ceci est assez compliqué, nous avons des mesures à appliquer et nous avons des feux rouges, oranges, verts. En ce qui concerne le programme 151, pour le rapport définitif, nous n'avons eu que des feux verts ou des mesures considérées comme finies. Qu'est-ce que cela veut dire ? Si vous êtes à la DGME, vous dites que c'est bien, parce que cela veut dire que le programme 151 a respecté les objectifs qui lui étaient fixés. Je suis d'accord, mais j'ajouterais une chose : cela veut dire que nous avons été capables à la DFAE et dans le réseau consulaire de montrer, de justifier, d'expliquer ce que nous faisons et de défendre des positions qui ont été en définitive comprises, parce que pour beaucoup, c'était des choses qui nous tenaient à cœur et nous voulions bien expliquer pourquoi nous pouvions faire ceci ou cela, mais nous ne voulions pas faire d'autres choses qui pourraient nous être demandées. Globalement, je trouve qu'il s'agit de la reconnaissance du sérieux du réseau consulaire, de sa performance et de sa capacité vis-à-vis de gens qui, à la base, ne nous connaissent pas et ne savent pas ce dont nous nous occupons, notre capacité à être pédagogiques, à expliquer.

Troisième et dernière chose sur l'environnement, mais qui est assez importante : la Commission européenne a adopté cette semaine un projet de directive sur la coopération consulaire entre les États européens et une négociation va s'engager sur cette base à Bruxelles. Évidemment, pour nous, c'est une question très importante et je voudrais dire en quelques mots ce que prévoit ce projet de directive qui ne nous convient pas. Pour ce projet de directive, évidemment, vous imaginez, nous sommes chassés et non chasseurs puisque nous avons le meilleur réseau européen. Ce projet de directive dit tout simplement que moyennant compensation financière, mais dans des conditions extrêmement compliquées et complexes, nous devons accorder aux autres

Européens lorsqu'il y a accord, le traitement national et les traiter comme un Français. Vous imaginez évidemment que tous les petits pays qui n'ont pas de réseau consulaire ou qui ne veulent plus en avoir vont se tourner vers nous et vont vouloir que nous fassions le traitement que nous réservons à des Français. Cela ne couvre pas tout. Cela ne couvre pas l'aide scolaire, etc., il y a une délimitation, mais cela concerne en gros tout le secteur PDP, protection des personnes et toute la protection consulaire, y compris les questions du Centre de crise. Cela va être l'objet d'une négociation assez difficile surtout que c'est une négociation à la majorité qualifiée et sans codécision, c'est-à-dire que le Parlement ne compte pas. Évidemment, compte tenu de la position britannique, Madame ASHTON qui est la haute représentante a évidemment purgé le texte de toute participation du SEAE à la coordination ou à la prise en charge, du Conseil de l'Union européenne et a soigneusement évité toute association financière. Les Britanniques qui ont rasé leur réseau consulaire ne veulent pas se trouver impliqués dans cette affaire, mais en plus, ils ne veulent pas que les institutions européennes ou les représentants européens sur le terrain soient de quelque façon que ce soit associés financièrement ou autres à ce projet. Cette position est extrêmement curieuse, mais totalement dictée, téléguidée depuis Londres et ce n'est pas très encourageant. Soit la négociation va évoluer et nous serons en mesure de faire entendre notre voix, mais je crois qu'avoir une approche européenne est important, parce que la question qui est posée est celle de l'euro compatibilité qu'il faut améliorer de notre réseau consulaire. Je ne suis pas forcément contre à condition d'avoir un remboursement ou un financement à coût réel plus fees. Je ne suis pas contre, mais cependant, si je n'ai pas cela, je ne souhaite pas être submergé dans le réseau consulaire par une demande européenne à laquelle je ne pourrai pas faire face, parce que j'ai déjà beaucoup de mal. En fonction de l'évolution, soit nous serons dans une position où les choses s'amélioreront, soit nous nous orienterons vers la recherche de la constitution d'une minorité de blocage avec d'autres partenaires. Merci.

### QUESTIONS-REPONSES

*Madame la Présidente le remercie et s'informe des demandes de prises de parole. Elle donne la parole à Monsieur Olivier CADIC.*

#### **Monsieur Olivier CADIC**

Juste un point de réaction, puisque vous avez cité le Royaume-Uni. C'est un peu compliqué, vu la circulaire DOUSTE-BLAZY, qui indique le comportement des élus à l'AFE, nous avons un devoir de réserve vis-à-vis de la politique de l'État dans lequel nous sommes. Nous ne pouvons pas, normalement, commenter les décisions politiques du pays en question. Ce qui veut dire que c'est compliqué pour moi, parce que je ne peux pas, normalement, venir commenter ce que vous venez de dire et là, c'est un point qui va mériter justement que nous revoyions cela, parce que tout a justement justification dans les décisions et nous devons faire de la pédagogie pour comprendre le pourquoi de ces positions. Je voudrais revenir là-dessus, parce que dans mon comportement, je ne me soumetts pas à cette astreinte de ne pas commenter les décisions politiques du pays dans lequel je suis.

#### **Madame la Présidente**

D'autres demandes de prise de parole ? Moi, j'aurais une question Monsieur SAINT-PAUL. Normalement, quand il y a des problèmes quelque part, nous avons vu que la France notamment, par exemple en Afrique s'est occupée des ressortissants européens. N'avions-nous pas une compensation financière à ce moment-là ?

#### **Monsieur François SAINT-PAUL**

Là, il faudrait plutôt demander à Serge MOSTURA. En général, nous essayons d'avoir cette compensation financière. Nous l'obtenons, parfois plus tard, mais évidemment, nous faisons d'abord jouer l'esprit européen. Par contre, là, ce qui est préoccupant, c'est de mettre cela noir sur blanc, de l'organiser, de l'institutionnaliser et évidemment, avec des textes européens. La question du financement de cette action, pour sa viabilité, est évidemment cruciale.

#### **Madame la Présidente**

Merci, Monsieur SAINT-PAUL.

Souhaitez-vous prendre la parole sur les autres dossiers d'actualité de la Direction ? Je pense que nous en avons beaucoup parlé jusqu'à maintenant.

**Monsieur François SAINT-PAUL**

Je crois que tout a été dit, je n'ai rien à rajouter.

*Madame la Présidente le remercie donne la parole à Monsieur Denis FRANÇOIS.*

**PRESENTATION DU BUDGET DE L'AFE (BILAN 2011, PERSPECTIVES 2012)  
PAR MONSIEUR DENIS FRANÇOIS, SECRETAIRE GENERAL DE L'AFE**

**Monsieur Denis FRANÇOIS**

Merci, Madame la Présidente.

Nous vous avons distribué quelques feuilles qui vous résument à la fois l'exécution du budget 2011 et les projections de dépenses pour 2012. Pour ceux qui étaient là l'année dernière, c'est-à-dire l'ensemble, je vous avais indiqué que la ligne de conduite que le Secrétariat général avait menée et qui avait entraîné une baisse des dépenses de fonctionnement de 45 % serait maintenue à trois conditions : pouvoir bénéficier du Centre de conférences ministériel, pouvoir éviter un gel républicain et pouvoir avoir la pleine maîtrise des prestataires avec lesquels nous travaillons, puisque nous travaillons, pour le Secrétariat général et en faveur de l'Assemblée, avec une vingtaine de prestataires.

Dans les documents que nous vous avons distribués, vous voyez que la dotation budgétaire dont nous avons bénéficié cette année était de 3,41 millions d'euros, soit une dotation stable. À la suite des différentes mesures de régulation budgétaire et grâce à la décision de Monsieur François SAINT-PAUL, responsable du programme 151, qui nous a permis de recevoir quand même une partie de ces mesures dégelées, nous avons bénéficié, concrètement, d'une dotation de 3,389 millions d'euros.

Vous connaissez la structure du budget de l'AFE. Elle est à 94 % dédiée à des dépenses incompressibles, c'est-à-dire vos indemnités et l'assurance qui vous couvre. La marge de manœuvre est donc sur 6 %. Nous avons donc quasiment tout dépensé. 5 000 euros ont été remontés au mois d'octobre/novembre vers le programme 151, afin de bénéficier à d'autres actions du programme. Je pense notamment à toutes les actions en matière sociale.

Vous avez donc, sur le poste indemnités assurance frais de campagne, une évolution très faible (+ 0,87%). Elle est liée au fait que nous avons dépensé un peu plus en indemnités. Cela veut dire que vous avez été un peu plus présents. C'est après tout, tout à fait normal. Il n'y a pas eu de frais de campagne, l'assurance étant tout à fait stable.

Tout de même, sur le poste indemnités, les décisions susceptibles d'être prises par l'Assemblée – je pense notamment à des modifications de la structure du bureau – ont une incidence financière et nous le verrons tout à l'heure, quand nous parlerons des projections 2012. Cela n'est pas neutre, parce qu'en fonction de vos lieux de résidence, les montants forfaitaires attribués ne sont pas les mêmes. Il y a évidemment une différence entre ceux qui sont en Europe et ceux qui sont aux antipodes.

Pour le budget de fonctionnement, vous avez la répartition en page 4. C'est une répartition relativement classique. Je vous invite plutôt à prendre la page 5, parce qu'elle illustre ce que je vous disais : vous constatez qu'en 2010 et 2011, nous avons été moins vertueux qu'entre 2009 et 2010, puisque nous notons une augmentation des coûts de fonctionnement de 18 %. Bien sûr, sur la période 2009/2011, nous sommes toujours dans une phase de décroissance, puisque nous faisons des économies à 33 %. Mais entre 2010 et 2011, nous avons une hausse, que vous pouvez voir sur les différents postes de dépenses en page 6. Elle traduit le fait que si nous avons bénéficié du CCM, à l'exception de la première partie du mois de septembre où nous étions au Sénat, si nous avons pu récupérer une partie du gel budgétaire, en revanche, comme je vous l'avais dit l'année dernière, le Secrétariat général n'a plus la maîtrise du choix de ses prestataires pour un certain nombre de postes de dépenses : la restauration, la logistique informatique, l'organisation des sessions, les impressions.

Vous avez sur ce schéma l'évolution de nos coûts de fonctionnement en pourcentage, en rouge l'évolution entre 2010 et 2011 et en bleu l'évolution entre 2009 et 2011. Pour la logistique, pourquoi une augmentation de 17 % cette année ? Elle est liée à deux raisons : la première, c'est que nous avons dû louer des bus en septembre, pour que vous puissiez assister à l'intervention du Ministre. Puisque nous étions au Sénat, il a fallu nous déplacer à l'hôtel du Ministre. Mais, elle est surtout liée au fait que jusqu'en 2010, nous bénéficions des services intégralement rendus par la Direction des services de l'informatique du ministère. Une partie des services est maintenant externalisée vers des prestataires privés. En 2010, nous avons donc payé 1 040 euros, 13 000 euros en 2011. C'est cela qui explique principalement cette hausse pour la logistique de la session.

Pour la restauration, nous sommes toujours sur une petite baisse. Mais, c'est une baisse optique. Maintenant, nous passons par Lenôtre ; en 2011, nous n'avons pas eu de prestation lorsque nous étions au Sénat. De mémoire, il y a eu une journée de moins en mai. Nous avons là une stabilité de la restauration, mais je peux déjà vous annoncer qu'en 2012, il y aura une

augmentation de la restauration. Je le regrette profondément, parce que comme je vous l'avais dit, nous avons trouvé en 2010 des prestataires qui étaient à des prix nettement inférieurs. C'est une politique, je ne la remets pas en cause, mais elle a une traduction budgétaire qui va vers la hausse, il faut le savoir.

Là où nous avons la pleine maîtrise des prestataires, c'est sur l'ensemble des postes assistance, sténotypie, fourniture. Pour le poste assistance, c'est-à-dire en gros les personnes qui, durant la session, nous épaulent et assurent le secrétariat des commissions, nous avons une stabilité. Il en va de même pour la sténotypie : pourquoi une augmentation de fournitures, sachant que l'on parle d'à peu près 1 000 ou 1 050 euros ? Parce qu'en fait, nous avons très peu acheté de fournitures en 2010, nous avons donc eu un rattrapage en 2011. Je peux déjà vous dire qu'en 2012, nous n'achèterons pas de fournitures, donc l'année prochaine, la tendance sera baissière. Sur les impressions, nous avons désormais quasiment l'obligation de passer par la Documentation française, qui réalise un très bon travail, mais plus cher que les prestataires que nous avons trouvés précédemment, d'où une augmentation de 25 %. Les travaux d'impression recouvrent le rapport du directeur et le nouveau répertoire que nous vous enverrons dans le courant du mois de janvier, parce qu'il est sous presse. Nous avons pu le faire parce que nous avons encore quelques crédits. Je suis de ceux qui pensent, notamment pour tout ce qui concerne les données du répertoire, c'est-à-dire les données personnelles que vous souhaitez communiquer à vos administrés - il se trouve sur le site de façon très actualisée - qu'à l'avenir le répertoire papier ne sera pas forcément édité chaque année, puisque ces informations sont sur le site. C'est un vecteur qu'il faut savoir valoriser au maximum.

Pour l'Internet, pourquoi une hausse de 79 ? Je vous l'avais expliqué l'année dernière, c'est la refonte du site. Une toute petite partie avait été prise sur 2010. Nous avons l'intégralité sur 2011. Monsieur LOISEAU, vous aviez appelé mon attention l'année dernière sur le coût prévisionnel, de mémoire de 63 000 euros. Nous avons été très sensibles à ce type de remarque et nous avons fait en sorte qu'il soit tout de même diminué. Il n'a donc été que de 48 000 euros pour l'ensemble de la refonte, l'hébergement et la maintenance. L'année prochaine, nous retrouvons un budget dédié à l'Internet qui devrait tourner aux alentours de 20 000 euros.

Voilà donc les grandes tendances pour ce qu'il s'est fait. Vous avez ensuite, sur l'organisation des sessions, une explication un peu plus détaillée du coût de chaque type de prestations. Sur les projections, les prévisions de dépenses pour 2012, c'est un budget en loi de Finances initiale qui sera équivalent à celui qui avait été voté par le Parlement en 2011. Nous verrons s'il y a des mesures de régulation budgétaire et à quelle hauteur elles frapperont le budget de l'AFE. Nous aurons une augmentation du poste indemnités, parce qu'en septembre dernier, deux membres du bureau ont changé. Madame NARASSIGUIN a remplacé Madame POZNANSKI ; Monsieur GIRAULT a remplacé Madame CONWAY. Ils sont dans des aires géographiques différentes. Leur coût forfaitaire est supérieur. Il y a donc mécaniquement une augmentation du poste indemnitaire. C'est une donnée qu'il faut bien intégrer, parce qu'elle est incompressible. Donc, toute augmentation mécanique des indemnités se fait évidemment forcément par répercussion sur le poste de fonctionnement. Vous disposez donc du détail prévisionnel des grands postes de dépense pour 2012. Je précise simplement que s'agissant de ce l'on appelle « immobilisation marché », l'année prochaine, nous devons à nouveau, pour la maintenance et l'hébergement, prévoir un marché pour l'Internet et nous devons également maintenant prévoir un marché pour les assurances. Quand nous travaillons par marchés, on nous oblige à bloquer les sommes années N, qui seront ensuite dépensées, si elles sont reportées intégralement, sur l'année N+1.

Je ne vais pas plus loin. Je suis évidemment ouvert à toutes vos questions. Notre souci est évidemment de continuer à être vertueux dans le cadre budgétaire et réglementaire qui nous est donné.

Merci de votre attention.

*(Applaudissements).*

## QUESTIONS-REPOSES

*Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur Marc VILLARD.*

### **Monsieur Marc VILLARD**

Je serai bref.

Merci, Monsieur le Secrétaire général, pour cette présentation du budget. Pour continuer à être vertueux, je suggère que lors des prochaines élections, les commissions s'efforcent de nommer les présidents, vice-présidents et rapporteurs en Europe, ce qui fera baisser les indemnités.

Je vous remercie.

*(Rires).*



*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Pierre GIRAULT.*

**Monsieur Pierre GIRAULT**

Merci, Madame la Présidente.

Simplement, je voudrais remercier Monsieur le Secrétaire général et au-delà, tous celles et ceux qui ont réussi à travailler de cette façon. Je les félicite, parce que ce n'est pas facile et j'en sais quelque chose, au point de vue professionnel. Je voulais vous remercier, vous féliciter et remercier en parallèle, Monsieur le Directeur, pour la transparence concernant le travail qui a été effectué et tous les collaborateurs qui y ont contribué.

Je pense que beaucoup de mes collègues me rejoindront pour ces félicitations.

**Madame la Présidente**

Merci. Tout à fait.

*(Applaudissements).*

*Madame la Présidente donne la parole à Madame la Sénatrice Hélène CONWAY.*

**Madame la Sénatrice Hélène CONWAY**

Merci, Madame la Présidente.

En effet, je pense qu'il est fabuleux de pouvoir toujours faire plus avec moins. Donc bravo pour ce que vous faites !

Puisque nous sommes dans une période de disette générale, je voudrais simplement revenir sur les frais de bouche. Vous avez dit qu'une décision avait été prise pour changer de prestataire. J'aimerais que vous reveniez sur le niveau auquel cette décision a été prise et par qui. Il est un peu surprenant de s'inscrire dans une augmentation de frais qui ne sont pas quand même essentiels, bien que nécessaires, au fonctionnement de l'AFE, en cette période de restriction à tous les niveaux.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Secrétaire général.*

**Monsieur Denis FRANÇOIS**

C'est un peu ce que j'avais évoqué il y a un an de cela. La politique du ministère – comme celle de tous les ministères – consiste à mutualiser toute une série de prestations. Ainsi, nous prenons pour la restauration, les transports, l'aménagement des salles, un marché global pour l'ensemble du ministère qui, évidemment, est négocié dans des conditions qui sont, pour le budget du ministère, les plus avantageuses possible. Mais, en fonction de la façon dont les marchés ont été passés, ce système peut avoir un certain nombre d'effets pervers. Quand nous prenons un marché de type restauration, cela va de prévoir en trois heures un dîner ministériel au Quai d'Orsay à un petit cocktail pour quelques étudiants – cela n'a rien de péjoratif. Si vous prenez un marché global sans le scinder en sous-marchés, on peut effectivement avoir des prix très intéressants donnés par le prestataire pour le premier cas de figure que je viens de vous donner, mais beaucoup moins pour le deuxième. Nous sommes dans cette logique. Le Directeur et moi-même avons donc fait passer le message à ceux qui s'occupent des marchés. Ils en sont bien conscients et il est évident que dans le prochain marché restauration qui sera passé, au-delà de la mutualisation globale, il y aura des sous-sections pour que dans chacune d'elle, nous puissions avoir, pour un dîner d'État comme pour un cocktail pour quelques étudiants, des mises en concurrence et des prix qui soient les plus adaptés possible à nos budgets. Nous avons là un effet pervers, mais il est vrai aussi que l'année dernière, nous avons négocié véritablement, de gré à gré, avec un certain nombre de prestataires de façon peu diplomatique.

La raison est là, mais ne nous méprenons pas sur la philosophie générale. Sur un marché restauration du ministère, elle est effectivement d'avoir les restaurations les plus économiques possible, mais dans le système actuel, tel qu'il avait été passé pour ce marché de deux ans, il y a un certain nombre d'effets pervers.

*Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur Olivier CADIC.*

**Monsieur Olivier CADIC**

Merci.

En fait, le diable se cache dans les détails ! Pour revenir à la partie impression, il y a deux possibilités. Nous pourrions n'avoir le rapport du Directeur que sous une forme numérique ou envisager son impression en monochromie. Quant aux indemnités, il serait intéressant d'avoir une transparence dans ce domaine et que cela puisse être publié pour chacun.

*Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur le Secrétaire général.*

#### **Monsieur Denis FRANÇOIS**

Cette transparence existe, puisque vos indemnités sont basées sur un arrêté, qui prévoit une indemnité forfaitaire, avec le tableau du forfait en fonction des zones et du statut au sein de l'AFE. C'est totalement transparent. Il n'est pas du tout dans mes intentions de cacher quoi que ce soit. Je vous laisse simplement le soin de le calculer vous-mêmes.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur François SAINT-PAUL.*

#### **Monsieur François SAINT-PAUL**

Sur le rapport du Directeur, évidemment, on peut faire toutes les économies, en faire quelque chose de fade, de triste, sans photo ni rien. Cela coûte certes entre 13 et 14 000 euros pour 1 000 exemplaires. Nous avons le premier réseau du monde. C'est un motif de fierté pour nous, pour ceux qui contribuent à le réaliser et c'est un document exemplaire par la qualité, y compris pour tous les agents qui font les photos, etc., que nous diffusons aussi dans les consulats. C'est un motif pour eux. Et de temps en temps, j'applique la théorie selon laquelle, si on ne fait pas de la publicité pour soi, personne n'en fera pour vous. Aussi, quand j'ai besoin de me défendre vis-à-vis d'interlocuteurs, budgétaires ou autres, qui ne nous connaissent pas, je le donne et je peux vous assurer que nous en sommes remboursés. Je trouverais dommage de l'éliminer. Franchement, s'il y a des économies à faire... je n'ai aucun problème à l'envoyer à Monsieur DUBERTRET et ce dernier ne me demandera pas de le supprimer, croyez-moi, bien au contraire.

*(Applaudissements).*

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Secrétaire général.*

#### **Monsieur Denis FRANÇOIS**

En complément de ces propos, c'est aussi un moyen, et j'imagine que vous l'avez noté depuis deux ou trois ans, de valoriser les travaux de l'Assemblée. Parce que les pages consacrées à ce rapport qui n'existaient quasiment pas avant sont maintenant très nettement présentes. Vous souhaitez une visibilité, elle passe aussi par ce rapport.

#### **Madame la Présidente**

Bien sûr.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Bruno DELL'AQUILA.*

#### **Monsieur Bruno DELL'AQUILA**

Merci, Madame la Présidente.

En ce qui concerne le rapport, je rejoins notre Secrétaire général et je rappelle que le Centre de crise a également rédigé un rapport très intéressant, dans lequel il a mis en avant notre Assemblée.

Sans malignité aucune, je m'interroge sur la sonorisation et la mise en place des salles facturées environ 25 000 euros. S'agit-il de prestataires de services extérieurs ou d'une facturation du Centre de conférences ?

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Secrétaire général.*

#### **Monsieur Denis FRANÇOIS**

Ce sont des prestataires extérieurs. Pour organiser cette session, il faut mettre ces fauteuils, préparer les salles de commission, payer les techniciens adaptés. Tout cela a un coût, assuré par des prestataires extérieurs. Vous le retrouvez là.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Claudine LEPAGE, Sénateur représentant les Français établis hors de France.*

**Madame Claudine LEPAGE, Sénateur représentant les Français établis hors de France**

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Secrétaire général,

J'ai bien entendu la réponse que vous aviez apportée à ma collègue Hélène CONWAY sur les frais de restauration. J'ai bien compris qu'il s'agissait d'un marché plus global, etc., mais je m'étais posé la question de savoir pourquoi les participants à cette Assemblée n'apporteraient pas une quote-part au prix du café qu'ils boivent, etc. Je pense qu'il est très rare d'être ainsi nourris. Au Sénat, nous payons le café que nous buvons et les canelés que nous mangeons. Certes, pas au prix du marché, mais nous pourrions imaginer quelque chose à prix coûtant. Nous sommes dans une période de budget contraint, Monsieur MAC COLL.

*Madame la Présidente la remercie et donne la parole à Monsieur Pierre GIRAULT.*

**Monsieur Pierre GIRAULT**

Merci, Madame la Présidente.

Madame la Sénatrice,

Je pense que compte tenu du nombre de sessions et de réunions de Bureau de l'AFE par rapport au travail permanent que vous faites au Sénat, cette proposition est quelque peu démagogique.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.*

**Madame Martine SCHOEPPNER**

Merci.

Je voudrais revenir sur le poste des assistantes du personnel qui nous aide, etc. Pour une prochaine fois, j'aimerais savoir tout ce qu'on leur fait faire. Sont-elles censées taper des lettres personnelles des élus ? Je pose la question parce que les quelques rapporteurs qui ont de temps en temps besoin de ce personnel – et à l'origine, c'était surtout pour cela qu'on faisait appel à elles – s'entendent dire, quand ils arrivent avec une chose urgente : « Non, j'ai autre chose à faire ». C'est un appel à tous les collègues, à transmettre à tous les absents. Nous faisons déjà beaucoup, personnellement, sur nos propres ordinateurs. Quand nous venons au bureau avec une urgence, l'assistante qui nous a été dévolue a toujours autre chose à faire et souvent des choses qui ne me paraissent pas relever de leur fonction.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Secrétaire général.*

**Monsieur Denis FRANÇOIS**

Ma position est extrêmement simple. Les assistantes que nous mettons à disposition et que nous rémunérons sont là pour faciliter les travaux de l'Assemblée et notamment des commissions. L'ensemble des élus sont des adultes responsables et nos assistantes aussi. Aussi, je ne verrais aucun inconvénient à ce qu'une assistante, dans le cadre de la charge de travail qu'elle a, par rapport aux travaux de l'Assemblée, refuse telle ou telle lettre personnelle. Je verrais mal la personne demanderesse essayer de contester auprès de moi, ce type de refus.

*Madame la Présidente le remercie.*

## POINT D'INFORMATION SUR LA FORMATION OUVERTE AUX ELUS EN 2012

### Monsieur Denis FRANÇOIS

Depuis deux ans, nous avons souhaité vous faire bénéficier de formations. Pour la troisième année, nous prévoyons une session de formation qui aura lieu le lundi qui suivra la session de mars. Le dispositif pour mettre en place cette formation sera le même que les années précédentes. Nous allons vous envoyer un courriel circulaire sur vos boîtes AFE. Je vous demanderai de nous faire part de vos candidatures et des thématiques que vous souhaitez voir abordées lors de ces formations, sachant qu'une sera de toute façon abordée, puisque tel avait été un souhait du Bureau, puis de l'Assemblée de septembre, à savoir la sécurité des systèmes d'information. Deux heures seront prévues durant cette journée. Je vous demande simplement vraiment de nous répondre, dans les temps qui vous seront donnés, pour que nous puissions, avec le service de la formation et les services de la DFAE, vous préparer une formation la plus adaptée possible. Les participants des deux précédentes formations étaient satisfaits et souhaitaient même pour certains voir recommencer cette formation ou la renouveler sur des détails plus particuliers ou des domaines plus ciblés. Il faut vraiment nous le signaler, afin que nous puissions travailler en amont sur ce type de formation, et non pas nous donner vos souhaits de formation une journée avant le début de la session.

Merci de votre attention.

### PROJET D'ORDRE DU JOUR DE LA 16EME SESSION DE L'ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER

#### Madame la Présidente

Le projet s'affiche derrière moi.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Marc VILLARD.*

#### Monsieur Marc VILLARD

S'agissant de l'avant-dernière proposition d'invitation d'un représentant de l'une des agences de notation financière, si j'ai bien compris ce dont il a été discuté ce matin dans le collège des vice-présidents élargi, il s'agit de leur demander de venir de nous expliquer comment elles fonctionnent. Ceux d'entre vous qui lisent la presse – je pense nombreux – ont pu prendre connaissance, ces dernières semaines, de nombreuses déclarations et interview des agences de notation qui bottent en touche et vous expliquent qu'elles n'ont aucune responsabilité dans ce qu'il se passe et qu'elles ne font que traduire les tendances des marchés.

Cela ne me paraît donc pas d'un intérêt majeur et je pense que pour faire contrepoint au discours, nécessairement langue de bois, que viendront nous faire les agences de notation, il serait bon d'inviter quelques économistes qui prennent des positions pour juger ce système des agences de notation, ce qui serait beaucoup plus intéressant, comme Monsieur Généreux, Monsieur Houellebecq ou tout autre.

*Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur Pierre GIRAULT.*

#### Monsieur Pierre GIRAULT

Très honnêtement, je pense que cette opération sur une agence de notation n'a pas sa place ici. Quand on s'intéresse à la structure de ces agences, on s'en informe. Tout à l'heure, quelqu'un a parlé d'adultes, quand on a le niveau d'un élu à l'Assemblée des Français de l'étranger, on n'a pas besoin d'une conférence sur ce point qui sera forcément, ainsi que l'a très bien dit le président de la commission des Finances, de la langue de bois et une perte de temps. Nous avons vraiment des sujets beaucoup plus importants à traiter au sein de l'Assemblée des Français de l'étranger.

*Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur André FERRAND, Sénateur représentant les Français établis hors de France.*

**Monsieur André FERRAND, Sénateur représentant les Français établis hors de France**

Merci, Madame la Présidente.

Je suis désolé pour mon ami Pierre GIRAULT, mais je ne suis pas du tout en phase avec lui. En tant que membre de cette Assemblée, j'avoue que j'ai beaucoup à apprendre en ce qui concerne le fonctionnement, les objectifs poursuivis, la stratégie et le financement de ces agences, les fins qu'elles poursuivent. Quant au sujet à traiter, il s'agit effectivement de leur rôle en ce qui concerne notre triple A, la zone de l'euro, tout ce qu'il se passe en ce moment. Nous sommes au cœur d'un débat extrêmement intéressant, tout au contraire. Il serait bien que quelqu'un apporte la contradiction, ayant des connaissances profondes sur le sujet. La difficulté sera de définir la personnalité de l'économiste adéquat.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean-Louis MAINGUY.*

**Monsieur Jean-Louis MAINGUY**

Merci, Madame la Présidente.

Simplement une suggestion, mais je ne sais pas si c'est le moment de la faire, concernant les actualités que nous pourrions avoir en priorité pour la prochaine session. Pourrions-nous d'ores et déjà prévoir la question syrienne à l'ordre du jour ? Il y a une table ronde sur l'Afrique, puis l'Asie, pourrions-nous mettre en priorité malgré tout la question syrienne, en espérant bien sûr que d'ici là, les choses évolueront positivement dans ce pays. On peut toujours en parler de manière positive.

Merci.

**Madame la Présidente**

Monsieur MAINGUY,

Je peux vous assurer que le collège des vice-présidents élargi aux présidents de groupe était vraiment focalisé sur cette question. Nous avons beaucoup pensé à vous et aux Français de Syrie. D'où la prévision d'un point sécuritaire avec le Directeur du Centre de crise. Nous vous assurons que cette question sera bien traitée. Nous pouvons espérer que nous n'aurons alors plus rien à dire...

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.*

**Madame Martine SCHOEPPNER**

Simplement une remarque sur la désignation par l'AFE de trois représentants au bureau de vote électronique. Le décret prévoit que l'on élise, on ne peut donc laisser la mention « désignation ».

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Secrétaire général.*

**Monsieur Denis FRANÇOIS**

Il s'agit effectivement simplement d'une présentation interne pour dire que c'est une thématique. C'est évidemment une décision, non pas d'ailleurs de trois représentants, mais de trois représentants titulaires et trois représentants suppléants et que cette désignation, compte tenu des termes du décret, se fera par élection des membres élus en l'état actuel des choses.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Alain NAEDER.*

**Monsieur Alain NAEDER**

De séance en séance, le sujet est abordé, mais aucune décision ni prévision n'a été prise. Il s'agit de nos cartes d'identité, celles de l'Assemblée et de nos passeports. La date limite sera largement dépassée, puisque l'on nous a différé le renouvellement d'une année. Il faudrait donc penser, sans attendre le dernier moment, au prolongement de nos documents de voyage et d'identité.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Secrétaire général.*

**Monsieur Denis FRANÇOIS**

Merci, Monsieur NAEDER, pour votre intervention qui me permet de vous rappeler que nous avons déjà sensibilisé à la fois les postes et les élus, dès le moment où la loi est passée, par un courriel circulaire. Le système est extrêmement simple. Nous avons averti l'ensemble de nos postes, que sur la base de la loi qui prolonge sur les deux zones d'une année, tout élu pouvait se présenter et renouveler son passeport. Vous en avez été également prévenus par un courriel circulaire du printemps. Il faut évidemment nous saisir à la moindre difficulté, mais après, cela relève d'une démarche personnelle auprès du poste consulaire. Le document législatif et réglementaire qui va permettre de justifier cette prolongation d'un an est à votre disposition. Il est également téléchargeable sur le site Internet. Quant aux cartes d'identité d'élu, à la suite des travaux du groupe de communication, qui avait souhaité que l'on puisse avoir une carte un peu plus moderne, elle devrait être prête pour mars prochain.

*(Applaudissements).*

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.*

**Madame Martine SCHOEPPNER**

Je trouve quand même dommage que l'on n'ait pas procédé au vote à cette session. Le Bureau est tout à fait compétent pour cela. De ce fait, personne de l'AFE ne sera présent au test grandeur nature.

**Madame la Présidente**

Madame SCHOEPPNER, si je n'ai pas annoncé des noms alors que nous les avons, par correction, nous voudrions nous assurer que ces personnes sont d'accord pour cela.

Nous allons pouvoir passer au vote sur le projet de l'ordre du jour de la session.

Pensez-vous qu'il faille changer « le représentant de l'une des agences de notation financière » par la proposition de Monsieur Villard d'avoir en plus, la présentation d'un économiste pour avoir débat. Êtes-vous d'accord ? Il semble que oui.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Pierre GIRAULT.*

**Monsieur Pierre GIRAULT**

Madame la Présidente,

Nous aurons un représentant d'une agence de notation...

**Madame la Présidente**

Monsieur GIRAULT, si vous acceptez le principe d'un représentant des agences de notation financière et d'un économiste, nous pouvons faire confiance à l'administration pour trouver un économiste politiquement neutre.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur François SAINT-PAUL.*

**Monsieur François SAINT-PAUL**

Chère Madame POZNANSKI,

Je pense qu'au mois de mars, il sera très difficile de trouver des économistes neutres.

**Madame la Présidente**

Monsieur SAINT-PAUL a sans doute raison.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Sénateur André FERRAND.*

**Monsieur le Sénateur André FERRAND**

C'est tout à fait ce que j'imaginai tout à l'heure.

Si véritablement, nous pensons qu'il y a un intérêt à un tel débat contradictoire, puis-je suggérer que l'administration et le Secrétariat général propose aux quatre groupes et aux indépendants un choix de personnalité. Ensemble, nous devrions être capables de nous mettre d'accord ensuite.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Secrétaire général.*

**Monsieur Denis FRANÇOIS**

À notre niveau, c'est très simple, comme toujours, nous contacterons les intervenants que vous souhaitez inviter. À aucun moment, l'administration, que ce soit la DFAE ou le Secrétariat général, ne se permettraient de flécher, de leur propre autorité, tel et tel. C'est à vous de nous proposer des noms et au-delà, pourquoi vous souhaitez les entendre. C'est souvent là que résident un certain nombre de difficultés.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Guy SAVERY.*

**Monsieur Guy SAVERY**

Merci, Madame la Présidente.

Si ce projet est adopté, je pense qu'il serait préférable, plutôt que d'écouter des économistes, de savoir qui paie, donc d'avoir des représentants de banques et de l'État.

**Madame la Présidente**

Merci, Monsieur SAVERY.

On me suggère à la tribune que vous proposez plutôt un séminaire...

Je constate un certain désaccord dans l'Assemblée sur l'éventuelle modification.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame la Sénatrice Hélène CONWAY.*

**Madame la Sénatrice Hélène CONWAY**

Madame la Présidente,

Juste une suggestion, quand Monsieur Emmanuel VALLS est venu, l'ensemble de l'Assemblée a été touché par son discours et a profité de son expérience. Encore faut-il définir un thème et choisir la personne capable de faire la présentation et d'avoir une présentation neutre en effet, peut-être, politiquement. Pourquoi n'inviterions-nous pas des personnalités étrangères ? En parlant d'économie, par exemple, un ancien ministre de l'économie irlandaise que je connais bien aurait des choses très importantes et intéressantes à dire sur ce qu'il se passe aujourd'hui en Europe avec une perspective différente. Nous pouvons aussi bénéficier de l'expérience des autres pays dans lesquels nous visons et la partager si tel est le but de ce type d'intervention.

**Madame la Présidente**

C'est une suggestion très intéressante, mais sur le plan budgétaire, je crains que nous ne puissions la réaliser.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Madeleine BEN NACEUR.*

**Madame Madeleine BEN NACEUR**

Ne peut-on simplement demander à la commission économique de nous faire un travail pour nous informer de ces aspects ?

**Madame la Présidente**

Je ne le pense pas.

Monsieur FERRAND, c'est vous qui avez proposé ce thème au collège des vice-présidents, pouvez-vous affiner votre point ?

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Sénateur André FERRAND.*

**Monsieur le Sénateur André FERRAND**

En nous écoutant tous, je me dis que la préparation et l'organisation d'un tel débat mériterait une concertation et un certain temps afin de réunir toutes les conditions pour avoir un projet efficace et qui ne prête pas à polémique. L'idée est simplement de faire de la pédagogie citoyenne à propos de notre grand problème actuel qui est celui de l'Europe, de l'euro, de l'économie, de la notation, du 3A, etc. C'est vraiment le grand sujet du moment. Donc, ce matin, quand nous avons cherché les thèmes sur lesquels s'entretenir ensemble au mois de mars, j'ai pensé à cela. Quelqu'un a ajouté : « pourquoi ne pas lancer le débat de ces fameuses agences de notation ? ». Nombre d'entre nous se demandent comment elles fonctionnent, qui les finance. Nous n'avons pas le temps, là, encore une fois, de réunir toutes les conditions qui feront de cette réunion un succès. Même si je crois sincèrement que ce thème était intéressant, je ne pense pas que nous nous mettions d'accord sur ce plan. Peut-être pourrions-nous, entre les groupes réunis, sélectionner deux économistes raisonnables de sensibilité différente.

**Madame la Présidente**

C'est une nouvelle proposition : nous conservons le représentant d'une agence de notation financière, avec deux économistes de tendance opposée.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.*

**Madame Martine SCHOEPPNER**

Je suis un peu surprise que l'on ajoute constamment des invités supplémentaires. En mars, nous avons la présentation des rapports et à chaque fois, le résultat est le même : nous faisons nos rapports en quinze minutes ou alors, nous restons jusqu'à 20 heures. La session de mars est dévolue aux rapports, limitons les invités.

**Madame la Présidente**

Nous pouvons tout de même tenir plus ou moins un ordre du jour. Madame SCHOEPPNER, vous avez raison, mais cela dépendra des vice-présidents. De toute manière, j'attire votre attention à tous, ce n'est pas parce que nous demandons des invités qu'il va nous en pleuvoir !

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean-Pierre CAPELLI.*

**Monsieur Jean-Pierre CAPELLI**

Nous avons déjà deux tables rondes qui vont s'insérer dans cet ordre du jour. Je considère en effet qu'il n'est pas prioritaire d'inviter d'autres personnes. On surcharge toujours tout le temps. Est-ce bien utile ?

**Madame la Présidente**

Il n'y a pas de consensus au sein de l'Assemblée sur ce point. Gardons-le pour une autre session.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean-Jacques RATEAU.*

**Monsieur Jean-Jacques RATEAU**

Votons sur la proposition du Sénateur FERRAND.

**Madame la Présidente**

La proposition du Sénateur FERRAND était le maintien du représentant d'une agence de notation financière – si ces messieurs veulent bien venir devant notre Assemblée – avec deux économistes de sens opposé.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Olivier CADIC.*



**Monsieur Olivier CADIC**

Pourquoi ne met-on pas en face quelqu'un qui représente l'autorité des marchés financiers ?

**Madame la Présidente**

Je ne suis pas certaine, personnellement, que c'est exactement ce qu'il faudrait. Très franchement, pour avoir bien étudié le problème des agences de notation financière, cela ne me semble pas la bonne réponse.

Votons sur la proposition du Sénateur FERRAND.

*Il est procédé au vote. 4 voix contre ; pas d'abstention ; 17 voix pour. La proposition est adoptée.*

Globalement, êtes-vous d'accord sur le projet d'ordre du jour avec cette modification ?

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean-Louis MAINGUY.*

**Monsieur Jean-Louis MAINGUY**

Merci, Madame la Présidente.

Simplement pour affiner un peu les sujets de table ronde, pourrions-nous cerner, plutôt que l'Asie, le Moyen-Orient ?

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Denis FRANÇOIS.*

**Monsieur Denis FRANÇOIS**

Dans l'esprit du Cabinet du Secrétaire d'État, il s'agit de l'Asie au sens des circonscriptions AFE. Le Moyen-Orient est donc bien compris dedans.

**Madame la Présidente**

Nous votons ce projet d'ordre du jour.

*Il est procédé au vote. 4 voix contre ; pas d'abstention ; 17 voix pour.*

Le projet d'ordre du jour est adopté.

Mes chers collègues,

Nous sommes arrivés à la fin de nos travaux. Je voudrais remercier le Secrétariat général, tous les agents, le Directeur des Français de l'étranger, tout le monde, pour votre dévouement et vos compétences et vous souhaiter à tous une heureuse année et de très belles fêtes, qui soit placée sous le signe de la solidarité et non sous celui de l'hyperconsommation.

Merci.

*(Applaudissements).*

*La séance est levée à 12 h 45.*

# Assemblée des Français de l'étranger

Bureau décembre 2011

## COMMISSION DES LOIS ET RÈGLEMENTS

Avis LOI/A.1/ 11.12

**Objet : Double adresse électronique sur le site MonConsulat.fr**

### L'ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

**Constatant** la possibilité de l'instauration d'une double adresse électronique sur le nouveau portail MonConsulat.fr, qui remplace le guichet d'administration électronique (GAEL), la première destinée à faire « *partie des données qui figurent sur la liste électorale consulaire (LEC)* » et la seconde, qui peut être la même que la première, étant « *réservée à la communication avec l'administration*»,

**considérant** que cette mesure en créant deux niveaux de données pourrait être en contradiction avec le but qu'a entendu poursuivre le législateur en mettant à la disposition des élus et des candidats un moyen effectif de communication avec les électeurs,

### DEMANDE au Ministre des Affaires étrangères et européennes, Président de l'AFE

que l'ensemble des informations électorales, y compris la transmission du mot de passe du vote électronique, soit communiqué via la première adresse électronique, réservant la seconde, facultative, à la seule communication avec l'administration et cela avec effet au 31 décembre 2011 au plus tard, tout particulièrement dans la perspective des élections en 2012 et de la clôture des listes électorales consulaires à cette même date et insiste pour que la description suivante soit faite aux usagers :

« La première adresse électronique est votre adresse usuelle. La seconde, qui est facultative, pourra être utilisée pour vos échanges avec l'administration. »

Résultat		Adoption en séance
Nombre de voix « <b>pour</b> »		23
Nombre de voix « <b>contre</b> »		7
Nombre d' <b>abstentions</b>		1